

LA SOCIÉTÉ DE GESTION  
AGF LIMITÉE

# 2023

RAPPORT ANNUEL

# Table des matières

02	Notre approche : Investis avec discipline	82	Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière
04	Nos activités et nos compétences	83	Rapport de l'auditeur indépendant
06	Message aux actionnaires	87	États consolidés de la situation financière
10	Faits saillants financiers	89	États consolidés du résultat net
12	Foire aux questions – Ken Tsang	90	États consolidés du résultat global
14	Foire aux questions – Ash Lawrence	91	États consolidés de la variation des capitaux propres
15	Durabilité à AGF	92	Tableaux consolidés des flux de trésorerie
34	Conseil d'administration	93	Notes annexes
38	Comités du conseil d'administration	133	Répertoire général d'AGF
39	Conseil d'administration et membres de la haute direction		
41	Rapport de gestion		

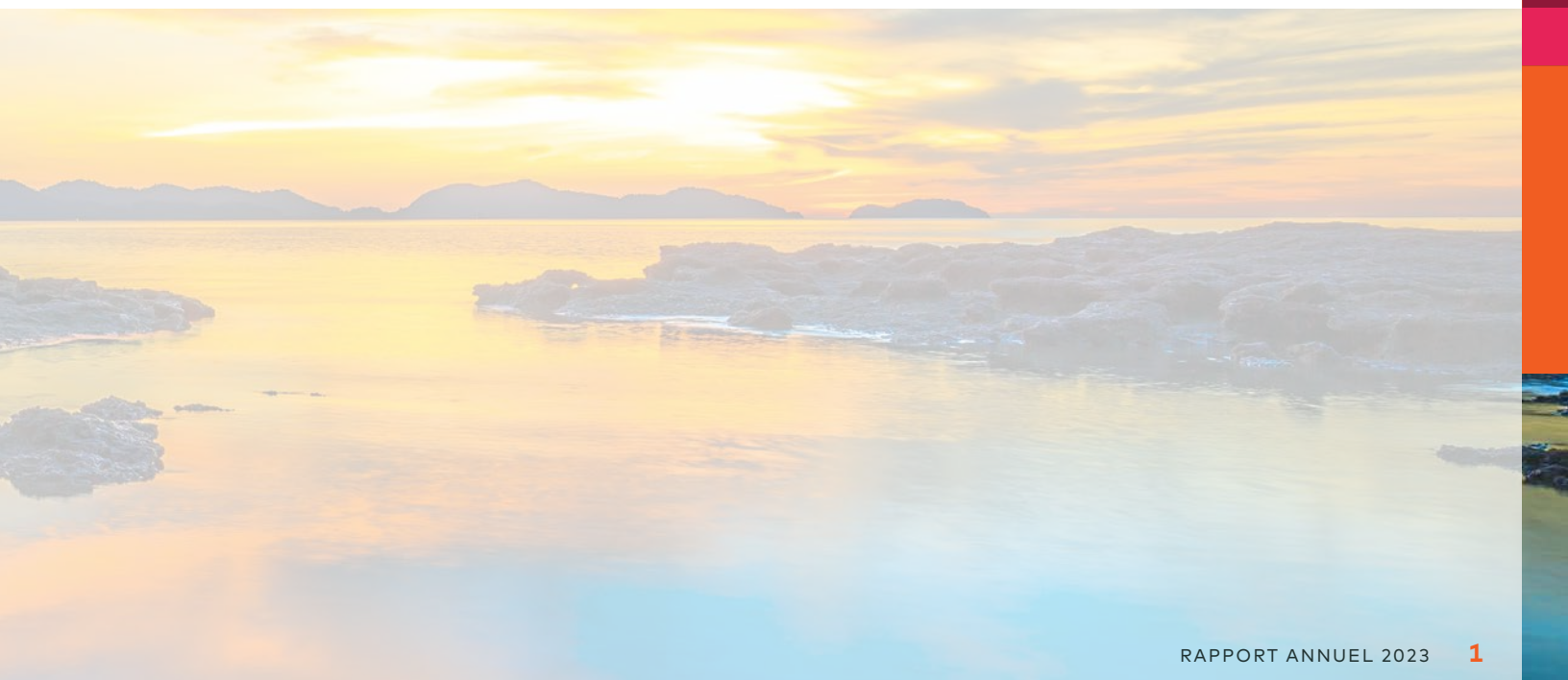


# La Société de Gestion AGF Limitée

**Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités distincts : Placements AGF, Capital Privé AGF et Patrimoine Privé AGF.**

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur des actifs non traditionnels et sur l'investissement privé, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 800 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».



# Notre approche : Investis avec discipline

À AGF<sup>1</sup>, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : le partage des informations, la démarche mesurée et la responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Cette démarche constitue l'essence de notre détermination qui nous aide à répondre aux besoins de tous nos intervenants, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



## Partage des informations

À AGF, nous accordons de l'importance à l'échange d'idées, alors que nous travaillons ensemble dans un but commun, afin de répondre aux attentes de nos clients, de nos actionnaires et de nos collègues, dans un milieu où règnent la communication ouverte, la collaboration et l'esprit d'équipe.



## Démarche mesurée

À AGF, nous apportons de la discipline dans tout ce que nous faisons. Nous adoptons la technologie et l'innovation afin d'évoluer au rythme de l'industrie et des marchés, tout en veillant à gérer les risques et à cerner les occasions susceptibles de contribuer à notre croissance à long terme.



## Responsabilisation active

À AGF, nous appliquons constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles de façon à atteindre les objectifs de rendement, à procurer une expérience unique à la clientèle et à bâtir des antécédents d'innovation.

<sup>1</sup> À propos de Placements AGF : Placements AGF est un groupe de filiales en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujéti au Canada. Les filiales de Placements AGF sont Placements AGF Inc. (PAGFI), AGF Investments America Inc. (AGFA), AGF Investments LLC (AGFUS) et AGF International Advisors Company Limited (AGFIA). Le terme Placements AGF peut faire référence à une ou à plusieurs de ces filiales ou à toutes ces filiales conjointement. Ce terme est utilisé pour plus de commodité et ne décrit pas précisément les sociétés distinctes qui gèrent chacune leurs propres affaires. Les entités qui font partie de Placements AGF ne fournissent des services de conseils en placement ou n'offrent des fonds de placement que dans le territoire où la société, les particuliers ou les produits en question sont inscrits ou encore où la société ou les particuliers sont autorisés à fournir ces services.

**42,2 \$**  
milliards d'actif géré<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Au 30 novembre 2023, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions de La Société de Gestion AGF Limitée se chiffraient à 42,2 G\$.

# Nos activités et nos compétences

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF ») est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés apportent de la discipline selon une approche visant à offrir l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités distincts : Placements AGF, Capital Privé AGF et Patrimoine Privé AGF.

Le fait d'être une société indépendante nous a permis d'effectuer des acquisitions stratégiques qui améliorent notre service à la clientèle et nous permet d'offrir des produits novateurs, tout en améliorant nos compétences en matière de recherche.

L'éventail collectif de solutions de placement diversifiées d'AGF est offert à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2023.

<sup>2</sup> Actif géré et actifs donnant droit à des commissions au 30 novembre 2023.

\* Les entités qui font partie de Placements AGF ne fournissent des services de conseils en placement ou n'offrent des fonds de placement que dans le territoire où la société, les particuliers ou les produits en question sont inscrits ou encore où la société ou les particuliers sont autorisés à fournir ces services.

Placements |  AGF™

32,8 \$

milliards d'actif géré<sup>1</sup>

Placements AGF\* est un groupe de filiales d'AGF qui gère une variété de solutions de placement et fournit des conseils sur celles-ci, pour une clientèle répartie dans le monde entier. Les équipes de placements mettent à profit leurs compétences en matière d'investissements fondamental et quantitatif, de même que de recherche, qui sont intégrées à toutes ses sociétés. L'approche rigoureuse de Placements AGF, sa perspective mondiale et sa gestion des risques lui ont permis de continuer à évoluer et à réussir en tant que gestionnaire d'actifs diversifiés. Les équipes de Placements AGF sont engagées à l'égard d'une culture de collaboration appuyée par la conviction selon laquelle des équipes qui travaillent ensemble sont mieux en mesure de comprendre un monde constitué comme un réseau de connexions, alors que nous veillons à atteindre les objectifs de placement fixés et à procurer à la clientèle une expérience exceptionnelle.

Les offres de Placements AGF comprennent un large éventail de stratégies axées sur les actions, les titres à revenu fixe, les actifs alternatifs et les placements multicatégoriques, et couvrent une variété d'objectifs, depuis l'accumulation de patrimoine et la gestion des risques, jusqu'aux solutions génératrices de revenu.

Placement AGF offre ses produits et services de placement à une clientèle diversifiée, depuis les conseillers financiers et les investisseurs particuliers jusqu'aux investisseurs institutionnels de partout dans le monde, par l'entremise de comptes distincts, de fonds communs de placement, de fonds négociés en bourse et de comptes à gestion distincte.

## Capital Privé | AGF™

# 2,1 \$

milliards d'actif géré<sup>2</sup>

**Capital Privé AGF**, la plateforme d'activités d'AGF axée sur les marchés privés, constitue un élément essentiel à la mission d'AGF, qui consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Dans le cadre de sa vision stratégique, et en tant que participante bien établie dans ce secteur en constante évolution, Capital Privé AGF continue de développer ses activités de premier ordre sur les marchés privés diversifiés afin de répondre aux besoins des courtiers de détail, des gestionnaires de grandes fortunes et des institutions. Capital Privé AGF se concentre sur l'expansion de ses relations existantes et continue d'explorer d'autres occasions uniques pour consolider sa plateforme et ses offres de produits.

Les investissements sur le marché privé peuvent s'avérer des éléments clés dans un portefeuille bien assemblé pour tous les types d'investisseurs, contribuant à une réduction de la volatilité et à des occasions de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque à long terme. Capital Privé AGF allie des compétences en matière de marchés privés diversifiés à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes, qui visent à apporter une valeur ajoutée aux actionnaires et aux clients d'AGF. Capital Privé AGF procure de la valeur par l'entremise de multiples sources : produits liés aux frais de gestion, intéressements, autres accords donnant droit à des commissions et capital investi.

## Patrimoine Privé | AGF™

# 7,3 \$

milliards d'actif géré<sup>1</sup>

**Patrimoine Privé AGF** désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – comprenant Cypress Capital Management Ltd., Doherty & Associates Ltd. et Gestion de placements Highstreet – et offre des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.



# Lettre aux actionnaires



**Kevin McCreddie**  
Chef de la direction et  
chef des investissements

**Nous venons de traverser une année caractérisée par les défis dans le domaine des affaires et ceux issus des conditions sur les marchés. Le climat géopolitique mondial a été – et demeure – une source de volatilité pour les marchés mondiaux, les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine perdurant. Les taux d'intérêt et d'inflation élevés ont contribué à attiser la volatilité et nous croyons qu'ils continueront d'influer sur la trajectoire des rendements des placements en 2024.**

Mais en dépit de cette conjoncture désavantageuse, nous avons démontré notre résilience en continuant à mettre en œuvre notre plan à long terme afin de diversifier nos activités dans toutes les catégories d'actif et auprès de clientèles variées, ce qui nous a procuré la stabilité nécessaire pour persévérer et croître.

AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés apportent de la discipline selon une approche visant à offrir l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés – et nous observons un élan au sein de nos trois secteurs d'activités distincts : Placements AGF, Capital Privé AGF et Patrimoine Privé AGF.

<sup>1</sup> Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs.

<sup>2</sup> **À propos de la notation Fundata FundGrade A+ :** La note FundGrade A+<sup>®</sup> est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les Trophées annuels FundGrade A+<sup>®</sup> qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+<sup>®</sup> complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équipondérés en calculant une note mensuelle FundGrade. Les notes FundGrade sont réparties en cinq tranches qui vont de « A » (performance supérieure) à « E » (performance inférieure). Ainsi, 10 % des fonds gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds admissibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+<sup>®</sup> utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (MPC). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds détermine sa MPC. Tout fonds possédant une MPC supérieure ou égale à 3,5 reçoit la note A+. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web [www.FundGradeAwards.com](http://www.FundGradeAwards.com). Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata.



## Faits saillants 2023

Chaque année, nous évaluons notre performance et nos résultats par rapport à nos priorités stratégiques. J'aimerais partager avec vous notre progression quant à celles fixées pour 2023 :

### Placements AGF

#### Gestion de placements

- » Nous mesurons le rendement des fonds communs de placement de Placements AGF en comparant les rendements bruts avant déduction des frais, par rapport aux pairs de la même catégorie, le 1<sup>er</sup> centile étant le meilleur rendement possible.
- » Au premier semestre de 2023, le marché a évolué dans une fourchette restreinte historique, mené par un petit groupe de mégacapitalisations technologiques. Si cette étroitesse s'est atténuée au second semestre, notre rendement sur un an a continué d'être touché. Au 30 novembre 2023, notre moyenne centile sur un an par rapport à nos pairs était de 72 % (cible de 50 %).
- » Cependant, le rendement à long terme de Placements AGF est resté solide. Notre moyenne centile sur trois ans par rapport à nos pairs se chiffrait à 47 %<sup>1</sup> (cible de 40 %), et 60 % de nos stratégies surclassaient celles de nos pairs sur trois et cinq ans.
- » La Catégorie Actions européennes AGF (série F) a remporté un Prix LSEG Lipper Fund Awards Canada pour 2023, à titre de meilleur fonds d'actions européennes, parmi 20 fonds dans sa catégorie d'actif.
- » Placements AGF Inc. a reçu des Trophées FundGrade A+<sup>®2</sup>, reconnaissant quatre de ses fonds communs de placement : soit la Catégorie Croissance américaine AGF, le Fonds de revenu fixe Plus AGF, le Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF et le Fonds Sélect mondial AGF.
- » AGF International Advisors Company Limited a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, reconnu pour établir des pratiques exemplaires en matière de gérance de l'investissement. Cela témoigne de la rigueur des pratiques d'investissement responsable d'AGFIA.

#### Fonds communs de placement (« FCP »)

- » Malgré un contexte difficile où le secteur canadien des FCP a enregistré son septième trimestre consécutif de rachats nets, les activités de FCP de Placements AGF ont continué de surpasser celles du secteur.
- » En 2023, nos ventes brutes canadiennes de FCP sont restées solides, et notre taux de rachats est resté inférieur à celui du secteur. Ainsi, Placements AGF a déclaré des rachats nets de FCP de 77 M\$ (environ 0,3 %<sup>3</sup> de l'actif géré), contre des rachats nets du secteur équivalents à 4,2 %<sup>4</sup> de l'actif géré.

#### Fonds négociés en bourse (« FNB ») et comptes à gestion distincte (« CGD »)

- » L'actif géré de nos FNB et de nos CGD a connu une croissance et un élan constants, augmentant de 19 % au cours de l'exercice écoulé.
- » Certaines de nos stratégies sont disponibles sur les principales plateformes de CGD et de gestion de patrimoine, y compris Vestmark, SMARtX, Investnet et Pershing.

Nous sommes fiers

que **37,5 %**

des membres du conseil d'administration d'AGF soient des femmes, car leur présence reflète notre engagement à l'égard de la diversité au travail.

La Catégorie Croissance américaine AGF a remporté un prix dans la catégorie « Actions américaines » du Canadian Investment Funds Standards Committee (CIFSC), parmi 836 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+ a débuté le 31 janvier 2013, pour se terminer le 31 décembre 2022. Le Fonds de revenu fixe Plus AGF a remporté un prix dans la catégorie « Revenu fixe canadien » du CIFSC, parmi 311 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+ a débuté le 31 janvier 2013, pour se terminer le 31 décembre 2022. Le Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF a remporté un prix dans la catégorie « Revenu fixe à rendement élevé » du CIFSC, parmi 191 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+ a débuté le 31 janvier 2016, pour se terminer le 31 décembre 2022. Le Fonds Sélect mondial AGF a remporté un prix dans la catégorie « Actions mondiales » du CIFSC, parmi 1 146 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+ a débuté le 31 janvier 2013, pour se terminer le 31 décembre 2022.

<sup>3</sup> Les rachats nets de FCP en % de l'actif géré des FCP à l'ouverture de la période.

<sup>4</sup> Les rachats nets de FCP à long terme en % de l'actif géré des FCP à long terme à l'ouverture de la période.

## Capital Privé AGF

- » Capital Privé AGF a pour vision stratégique de développer ses activités de premier ordre sur les marchés privés, en offrant un éventail diversifié de solutions novatrices qui répondent aux besoins uniques des conseillers et des investisseurs.
- » L'expansion des activités de ce volet sur les marchés privés permettra à AGF de diversifier davantage ses compétences en matière d'investissement de même que d'augmenter ses produits liés aux frais de gestion ainsi que ses primes de performance, ce qui devrait contribuer à la croissance des résultats.

## Patrimoine Privé AGF

- » Patrimoine Privé AGF désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada. Ce volet d'activités demeure solide et possède un actif géré de plus de 7 G\$.

## Processus et efficacité opérationnels

- » Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, nos frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se sont établis à 205,6 M\$, conformes à notre ligne directrice de 206 M\$.
- » Au cours de l'exercice, nous avons fait preuve de rigueur et de discipline relativement à nos charges, tout en investissant dans la croissance.

## Voici nos priorités stratégiques pour 2024 :

### Enregistrer

des rendements constants et reproductibles.

### Maintenir

l'élan des ventes et pénétrer les canaux de distribution à forte croissance.

### Établir

une plateforme d'activités non traditionnelles diversifiées au regard de Capital Privé.

### Respecter

la ligne directrice quant aux charges, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor.

Nos résultats démontrent que nous avons été résilients et je suis satisfait de notre présente situation.

À l'approche du nouvel exercice, nous sommes bien positionnés, avec un bilan et des flux de trésorerie solides, et nos plans d'affaires pour 2024 sont conçus pour tirer parti de nos réussites susmentionnées.

Comme toujours, notre personnel et notre culture de collaboration seront au cœur de notre succès.

J'estime que nous avons la meilleure culture que j'aie jamais connue au cours de ma carrière. Nous avons récemment été reconnus à titre d'employeur de choix dans la région du Grand Toronto pour 2024 – ce qui a renforcé ma conviction. Cet honneur témoigne de la culture solide et des efforts que nous déployons pour investir dans notre personnel et améliorer l'expérience des employés.

À l'aube de 2024, nous sommes prêts à réussir – nous avons un personnel qualifié, nous avons adopté une bonne stratégie et nous bénéficions de la souplesse qu'offre un bilan solide. L'année à venir sera consacrée à la collaboration, à l'épanouissement de notre culture et à la mise en œuvre de notre stratégie afin d'obtenir de bons résultats.

Je me réjouis de tout ce que la nouvelle année nous apportera et j'ai hâte de passer en revue nos succès dans le rapport annuel de l'an prochain.

Bien cordialement,



**Judy Goldring, LL.B.,  
LL.D., IAS.A**  
Présidente et chef  
de la distribution  
à l'échelle mondiale



**En 2023, nous nous sommes concentrés sur le maintien de notre élan impressionnant, tout en continuant d'établir des relations clés et de présenter des résultats solides. La mise en œuvre diligente de notre stratégie en matière de ventes nous a permis de diversifier et d'accroître notre clientèle, ainsi que de diriger notre attention sur le développement de nos gammes de produits et sur l'adoption de diverses structures de produits, et ce, afin d'offrir de multiples façons d'accéder à nos compétences en matière de placement. À mesure que nos clients adoptent différents moyens d'investir, nous constatons les avantages de notre approche neutre quant au type d'instrument, qui se manifestent par la forte croissance soutenue des CGD, à la fois au Canada et aux États-Unis. »**

# Faits saillants financiers

## Sommaire des résultats annuels (activités poursuivies)

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre <sup>11</sup>	2023	2022	2021	2020 <sup>1, 2</sup>	2019 <sup>3, 4</sup>
Produits	471,9 \$	469,0 \$	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$
Charges <sup>9</sup>	342,8	330,4	333,9	292,8	326,7
RAIIA avant les commissions <sup>10</sup>	129,1	138,6	127,7	251,1	110,0
Résultat avant impôt	115,0	87,2	51,8	194,4	57,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	87,7	66,6	39,3	173,9	47,9
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	1,35 \$	0,97 \$	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$
Dilué	1,30	0,96	0,55	2,22	0,60
Flux de trésorerie disponibles <sup>10</sup>	80,4 \$	70,3 \$	54,8 \$	46,1 \$	52,8 \$
Dividende par action	0,44 \$	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	5,8 \$	21,6 \$	– \$	– \$	207,3 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 957 984	68 430 165	70 009 123	77 326 775	78 739 081
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	67 233 845	69 437 213	71 660 642	78 359 570	79 672 961

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

<sup>4</sup> L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

<sup>5</sup> L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre <sup>11</sup>	2018 <sup>5</sup>	2017 <sup>6</sup>	2016 <sup>7</sup>	2015 <sup>8</sup>	2014
Produits	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$
Charges <sup>9</sup>	343,7	339,1	319,2	322,4	309,6
RAIIA avant les commissions <sup>10</sup>	106,5	116,4	109,5	127,2	154,9
Résultat avant impôt	62,5	61,8	52,7	63,9	79,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	73,9	52,1	42,5	48,3	61,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$
Dilué	0,92	0,64	0,53	0,58	0,68
Flux de trésorerie disponibles <sup>10</sup>	41,4 \$	58,7 \$	61,5 \$	67,8 \$	82,0 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$
Dette à long terme	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595	86 000 437
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539	87 384 880

<sup>6</sup> L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

<sup>7</sup> L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.

<sup>8</sup> L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

<sup>9</sup> Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

<sup>10</sup> Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

<sup>11</sup> Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs.

# Foire aux questions – Ken Tsang

Ken Tsang  
Chef des finances



**En mai 2023, La Société de Gestion AGF Limitée a accueilli M. Tsang à titre de chef des finances.**

**M. Tsang, qui est un leader chevronné et respecté, possède près de 30 années d'expérience, au cours desquelles il a été à la tête du développement stratégique et des finances d'entreprises, dans le domaine des services financiers. Il possède une expertise en matière de gestion de patrimoine, de services bancaires de détail et de marché des capitaux, y compris son expérience sur les marchés privés. Il a également travaillé sur la scène mondiale, auprès d'entreprises établies ou en démarrage, au Canada, aux États-Unis et en Asie.**

## **Pourquoi avoir décidé de vous joindre à AGF?**

Je me suis joint à l'équipe d'AGF parce qu'il s'agit d'une société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale qui possède des antécédents considérables en matière d'innovation, et qui bénéficie d'une position financière favorable tout comme d'un dynamisme positif.

En tant que chef des finances, j'ai l'occasion d'avoir un impact réel au sein d'une société mondiale de gestion de placements cotée en bourse – elle relève d'intérêts canadiens qui veillent également à son exploitation.

## **Comment décririez-vous votre transition en tant que chef des finances à AGF?**

Ma transition a été fantastique. AGF possède une culture forte et inclusive qui accorde la priorité à son personnel. Il s'agit d'une entreprise très collaborative, et je suis fier de faire partie d'une équipe de direction chevronnée qui dirige avec humilité. De plus, mon équipe des finances est très compétente et m'a aidé à m'ajuster rapidement, ce qui a facilité ma tâche.

## **Comment AGF se distingue-t-elle d'autres sociétés où vous avez travaillé?**

AGF se distingue d'autres sociétés en raison de sa capacité à trouver le bon équilibre entre échelle et agilité. Notre taille nous permet d'exercer des activités en tant que société de gestion de placements à l'échelle mondiale qui offre une gamme complète de

produits d'investissement à ses clients. Nous disposons également du capital nécessaire pour investir dans la croissance (y compris au moyen de fusions et d'acquisitions). Parallèlement, nous disposons d'une structure de gestion souple et agile qui nous permet d'innover et de répondre aux besoins de nos partenaires et de nos clients.

## **Quelle importance revêt un bilan solide pour vous?**

À AGF, nous évoluons dans un secteur cyclique où les valorisations et les bénéfices fluctuent avec le marché en général. Du fait de présenter un bilan solide (c.-à-d. flux de trésorerie positifs avec effet de levier financier minimal), nous sommes moins touchés par les fluctuations du marché et pouvons adopter une vision à long terme, ce qui nous place dans une meilleure position pour tirer parti des perturbations potentielles du marché.

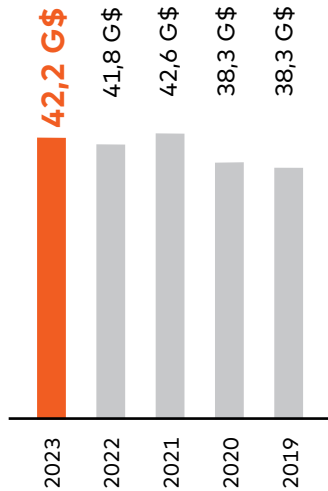
## **En tant que chef des finances, quels sont vos principaux objectifs en 2024?**

En 2024, je me concentrerai sur les trois points ci-après :

1. Consolider nos partenariats afin d'offrir de la valeur à nos actionnaires.
2. Gérer nos risques, tout en réalisant des gains d'efficacité.
3. Favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif.

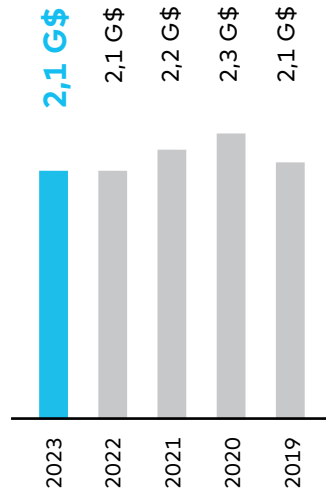
Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

42,2 G\$



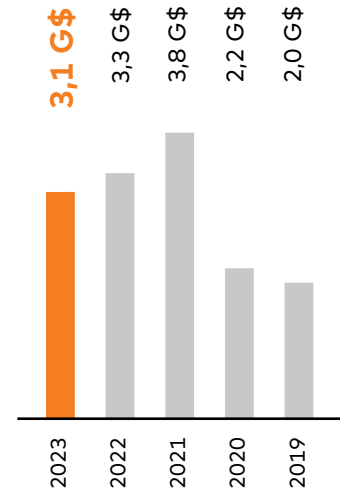
Capital Privé – Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

2,1 G\$



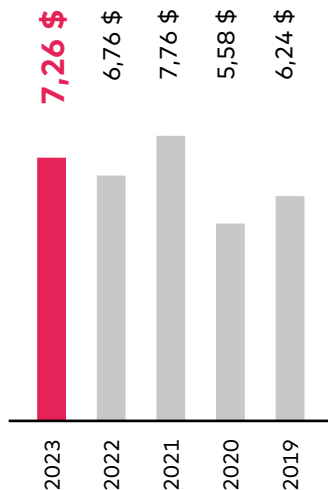
Ventes brutes de FCP

3,1 G\$



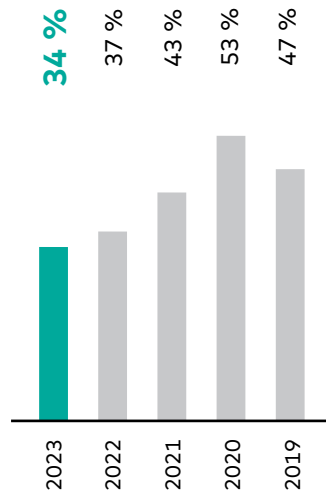
Cours de l'action

7,26 \$



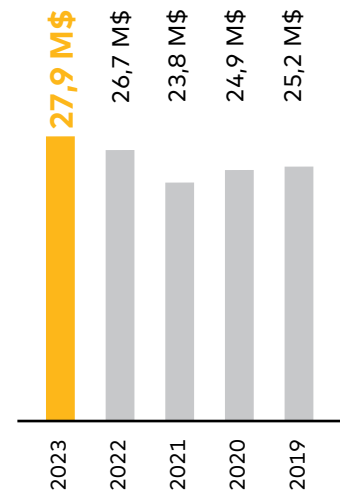
Ratio de distribution

34 %



Dividendes versés

27,9 M\$



# Foire aux questions – Ash Lawrence

Ash Lawrence  
Chef de Capital  
Privé AGF



**Ash Lawrence est chef de Capital Privé AGF, la plateforme axée sur les marchés privés d'AGF.**

**M. Lawrence s'est joint à AGF en 2022. Leader chevronné, il possède environ 20 ans d'expérience dans le domaine des marchés privés et une vaste expertise en matière d'investissement et de gestion de portefeuilles dans divers secteurs. Son objectif pour Capital Privé AGF est le suivant : développer des activités de premier ordre sur les marchés privés, en offrant un éventail diversifié de solutions novatrices qui répondent aux besoins uniques des conseillers financiers et de leurs clients, des gestionnaires de grandes fortunes et des institutions.**

## Sur quoi vous êtes-vous concentré au cours de votre première année complète à AGF?

En 2023, nous avons travaillé sur une série d'occasions actives de capital privé au Canada et aux É.-U. afin d'accélérer notre expansion dans le secteur des marchés privés. Nous visons à y faire prospérer et à y diversifier nos activités au moyen d'acquisitions stratégiques, afin d'être l'un des chefs de file canadiens sur les marchés privés et non traditionnels. Nous avons également mis l'accent sur la formation d'une équipe de professionnels pour aider à réaliser et à finaliser ces transactions, ainsi qu'à soutenir l'élargissement des activités par la suite.

## Quel est l'objectif de Capital Privé AGF?

Nous visons à investir des capitaux et des ressources dans l'établissement et le développement de partenariats et de gestionnaires affiliés dans le domaine du capital privé, et ce, afin d'offrir aux investisseurs une gamme diversifiée de solutions novatrices et non traditionnelles sur les marchés privés.

Notre but est double. Tout d'abord, nous voulons être en mesure de fournir à nos clients, tant les investisseurs institutionnels que les investisseurs individuels, l'éventail de stratégies et de produits nécessaires à l'assemblage d'un portefeuille efficace, solide et performant dans le monde d'aujourd'hui. Au cours de la dernière décennie, il est devenu évident que le portefeuille axé sur la frontière efficiente doit inclure des stratégies d'investissement non traditionnelles. L'évolution vers ces genres de placements est encore plus marquée auprès des clients institutionnels. Une offre plus large d'instruments non

traditionnels servira de tremplin pour rehausser notre actif géré institutionnel.

Ensuite, en tant que société cotée en bourse, nous cherchons toujours à créer de la valeur pour nos actionnaires. La diversification de nos sources de revenus et la hausse de la proportion de nos commissions provenant de stratégies privées ou non traditionnelles procurent de meilleures occasions de croissance. Et, le profil de croissance ainsi que d'autres caractéristiques des produits et des gestionnaires de capital privé amènent souvent les investisseurs à attribuer des ratios de valeur plus élevés. Le déploiement de notre capital auprès de gestionnaires de marchés non traditionnels et privés s'avère une bonne utilisation de celui-ci, permet une croissance future plus élevée et rehausse le potentiel de valeur actionnariale.

Notre stratégie repose sur l'autonomie, le parrainage et l'alignement afin d'établir des relations mutuellement bénéfiques qui stimulent la croissance.

## Quel est l'avantage de Capital Privé AGF?

Capital Privé AGF apporte un soutien stratégique important à ses partenaires au moyen de sa plateforme de capital privé multisectorielle et interfonctionnelle.

En tant que gestionnaire d'actifs totalement intégré, nous disposons d'une expertise et pouvons proposer des pratiques exemplaires dans un large éventail de domaines, y compris la gouvernance et la conformité, la durabilité, la planification des activités et la budgétisation des immobilisations, les ventes et le marketing – et il ne s'agit là que d'un aperçu des avantages possibles.



# Durabilité à AGF



**Bien que des pratiques d'entreprise responsables et durables influent sur notre organisme, nous reconnaissons que notre approche doit continuer d'évoluer pour répondre aux besoins changeants de nos multiples parties prenantes et pour gérer les risques de réputation, de réglementation et autres. Ces occasions ainsi que ces obligations pour des entreprises comme AGF n'ont jamais été aussi importantes. »**

**Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A**

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale  
et présidente du Conseil de la supervision en faveur de la  
responsabilité AGF

La Société de Gestion AGF Limitée

# Durabilité de l'entreprise

**Notre responsabilité d'aujourd'hui pour bâtir un avenir durable.**

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques d'entreprise responsables et durables.

Conformément à notre raisonnement, « notre responsabilité d'aujourd'hui pour bâtir un avenir durable », nous avons mis en place un cadre de responsabilité de l'entreprise qui adopte des pratiques avant-gardistes liées aux facteurs clés de durabilité, alors que nous visons à obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :



## Investissement durable

Avancement des pratiques d'investissement responsable et durable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives.



## Talent, culture et EDI

Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.



## Exploitation et gouvernance durables

Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance des sociétés d'AGF, ainsi qu'à l'engagement de ces dernières auprès des collectivités.

Nous savons que les attentes des clients et du marché continuent d'évoluer; ainsi, nous tenons à respecter nos principes directeurs, soit : partage des informations, démarche mesurée et responsabilisation active. Ces principes continuent de nous guider et de façonner nos pratiques et notre approche, alors que nous nous efforçons d'obtenir des résultats positifs pour nos parties prenantes.

**Dans le cadre de cet engagement, nous avons lancé un plan pluriannuel afin d'améliorer nos pratiques en matière de durabilité :**

- » Nous avons établi un ensemble exhaustif de paramètres qui feront l'objet d'un suivi à court, à moyen et à long termes dans nos principaux secteurs d'activités.
- » Nous améliorons nos processus et notre gouvernance afin de gérer et d'effectuer le suivi des risques et des occasions liés à ces paramètres.
- » En dernier lieu, nous visons à rehausser notre communication en ce qui a trait aux facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) afin de fournir aux parties prenantes financières des renseignements plus utiles lors de prises de décisions, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.

Notre engagement quant à des pratiques responsables et durables se concrétise par voie d'une structure de gouvernance solide dont la surveillance revient au comité de haute direction d'AGF ainsi qu'au conseil d'administration d'AGF.

Depuis 2020, une partie des incitatifs annuels du chef de la direction et chef des investissements d'AGF ainsi que de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF sont liés à la durabilité de l'entreprise de même qu'à l'investissement responsable. Depuis 2022, une partie des incitatifs annuels de tous les membres du comité de haute direction sont liés à la durabilité de l'entreprise.

En outre, le **Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF**, présidé par Judy Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, assiste le comité de haute direction tout comme le conseil d'administration et soutient les divers dirigeants d'AGF ainsi que d'autres comités de direction d'AGF dans la mise en œuvre d'initiatives liées au développement durable.

Le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF a été créé en janvier 2019 pour soutenir la prise de conscience, le développement et la mise en place de pratiques durables dans l'ensemble des activités d'AGF. Le Conseil fournit des mises à jour périodiques au comité de haute direction et au conseil d'administration, relativement à l'avancement de l'application des mesures pertinentes en matière de durabilité, et reçoit des rapports périodiques des différents comités de direction et dirigeants responsables des principaux secteurs d'activités d'AGF, également dans le cadre de la durabilité de l'entreprise.

# Adhésions et engagements



La Société de Gestion AGF Limitée est membre du 30 % Club Canada et de l'IFRS Sustainability Alliance (anciennement SASB Alliance). Placements AGF Inc. est membre ou signataire des PIR des Nations Unies, de CERES, de l'AIR, de CDP et de la Climate Action 100+. AGF International Advisors Company Ltd. est signataire du LGPS Code of Transparency (code de transparence du régime de pension) et du UK Stewardship Code (code de gérance du R.-U.).

# Investissement durable

**AGF s'engage à faire progresser les pratiques d'investissement responsable au sein des équipes de gestion de placements de ses sociétés respectives.**

Notre philosophie consiste à servir les objectifs de placement uniques de nos clients et à respecter l'obligation fiduciaire de chaque gestionnaire. Ainsi, nous encourageons nos équipes de gestion de placements à analyser les occasions et les risques financiers et non financiers d'un investissement et à déterminer les facteurs ESG qui sont ou qui pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme.

Nous croyons que le comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs ESG peut généralement avoir une incidence positive sur le rendement financier à long terme, puisque l'importance relative des facteurs ESG varie selon les secteurs, les régions et le temps – dès lors, chacune des équipes de gestion de placements appliquera des pratiques d'investissement responsable différentes. Par conséquent, les facteurs ESG peuvent être intégrés à divers degrés par chacune des équipes de gestion de placements, et auront donc une incidence variable, et potentiellement limitée, sur le rendement financier et les décisions de placement finales.

**Les sociétés de Placements AGF ont mis en place des processus et fournissent des ressources pour aider les équipes de gestion de placements à réaliser les tâches suivantes :**

- » Intégration des enjeux ESG à leurs processus de gestion de placements.
- » Formation de l'équipe de gestion de placements aux questions ESG.
- » Élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille auprès d'entités émettrices sur les questions relatives à la durabilité.
- » Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

- » AGF International Advisors Company Limited (« AGFIA ») a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, reconnu pour établir des pratiques exemplaires en matière de gérance de l'investissement. Chaque année depuis 2021, AGFIA est acceptée à titre de signataire et s'engage pleinement à l'égard des 12 principes du Code, afin d'observer une plus grande transparence en ce qui concerne son approche de la gérance des investissements, de même que ses processus dans ce contexte, pour les clients et les investisseurs potentiels au R.-U.
- » Depuis 2015, Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies.
- » AGF est membre de l'IFRS Sustainability Alliance, anciennement SASB Alliance.

# Talent, culture et EDI

**Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés, ainsi qu'à accepter la diversité comme une force. AGF croit qu'en investissant aujourd'hui dans son personnel et les collectivités, nous cultivons un avenir inclusif et équitable.**



## Équité, diversité et inclusion (« EDI »)

AGF prend des décisions réfléchies et délibérées pour favoriser un environnement de respect mutuel, de tolérance et de lutte contre les stéréotypes.

Le fait de recueillir des points de vue différents, qui proviennent de personnes ayant des origines et des expériences diverses, permet de façonner un avenir meilleur. Cela donne un but aux employés, tout en nous permettant de promouvoir une culture qui encourage la compassion, l'authenticité ainsi que le fort sentiment d'appartenance. Toutes les voix doivent être entendues, respectées et valorisées.

Nous sommes fiers d'avoir élaboré un plan pluriannuel pour accélérer les initiatives axées sur l'EDI à AGF, afin de continuer de promouvoir les fondements de notre culture d'entreprise et d'enrichir nos expériences collectives professionnelles et personnelles, tout en prenant des décisions d'entreprise judicieuses.

### AGF s'engage à faire ce qui suit :

- » Définir et recommander des programmes de formation et de sensibilisation afin d'affermir et de promouvoir une culture de tolérance et d'inclusion pour tous les employés.
- » Définir et recommander des stratégies ou des pratiques proactives qui favorisent un environnement de travail dans lequel les employés peuvent être eux-mêmes.
- » Définir et recommander des politiques qui témoignent de l'engagement d'AGF à l'égard de l'EDI pour tous les employés.

Nous restons fermement attachés à nos pratiques d'embauche et à notre culture d'inclusion, en veillant à ce que chacun puisse se joindre à notre équipe et contribuer à son succès. AGF est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. AGF a pour politique de recruter et de sélectionner des candidats uniquement en fonction de leurs compétences et de la pertinence de leurs antécédents professionnels connexes, en mettant l'accent sur la sélection de la personne la plus qualifiée pour le poste. AGF ne fait aucune discrimination à l'égard des candidats en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur genre, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur handicap ou d'un autre statut ou encore d'une condition protégée par les lois applicables. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande dans tous les aspects de notre processus de recrutement et de sélection, de même qu'à tous nos employés dans le cadre de leur travail.

AGF fait également appel à des organismes externes pour aider à faire progresser les initiatives EDI au sein de nos collectivités. Kevin McCreddie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, copréside le Conseil pour la promotion des femmes en affaires de la Chambre de commerce du Canada et AGF appuie l'initiative nationale de croissance inclusive de la Chambre de Commerce du Canada.

### Comité EDI

Nous disposons d'un comité EDI solide, dirigé par les employés, qui continue de croître. Notre comité EDI a organisé une série de sessions de formation intitulée « Perturber les préjugés et alliance inclusive » pour aider les employés à en apprendre davantage sur les types de préjugés dans un lieu de travail et sur la manière dont nous pouvons être des alliés efficaces, et ce, afin d'offrir un environnement de travail encore plus inclusif.

En 2023, le comité EDI a couvert divers événements, entre autres au moyen de courriels éducatifs pendant le Mois de l'histoire des Noirs, portant notamment sur l'histoire de Canadiens noirs notables, et de cours de cuisine. Le comité a également mis en place des groupes de ressources pour les employés et s'efforcera de développer ces réseaux dans l'ensemble d'AGF l'an prochain.

En 2023, le comité EDI et le service des ressources humaines ont lancé une série d'événements « Expériences vécues » – et le premier épisode intitulé « Expériences vécues d'une femme au travail » a présenté les perspectives de plusieurs employées.

Chaque événement dans le cadre de cette série sera l'occasion d'un échange avec des employés issus de différents secteurs d'activités d'AGF, et possédant divers niveaux d'expérience et d'ancienneté. Les discussions porteront sur les expériences vécues dans leur vie personnelle et professionnelle, ainsi que sur leur carrière, et sur la manière dont ces expériences les ont façonnés. Nous discuterons également des obstacles, des défis et des surprises rencontrés. L'objectif est de favoriser une prise de conscience et une compréhension accrues des défis auxquels nous pouvons être confrontés en raison de nos différences, de nous aider à faire preuve d'empathie les uns envers les autres et de promouvoir la solidarité afin d'ouvrir la voie à d'autres personnes susceptibles de suivre un parcours similaire.



### Salaire équitable

Nous croyons en la philosophie du salaire viable – et nous nous engageons à verser à nos employés un salaire de base concurrentiel supérieur au salaire viable afin qu'ils puissent satisfaire à leurs besoins, mais aussi participer à la vie en collectivité.

Le Comité de ressources humaines et de rémunération AGF se compose de cinq membres indépendants qui voient à la révision, à l'évaluation et à la supervision des programmes des ressources humaines, y compris en matière de rémunération des dirigeants. Chaque année, ce comité examine divers rapports publiés sur la rémunération et fait appel à des consultants indépendants, s'il y a lieu, pour évaluer la compétitivité des composantes du programme de rémunération d'AGF. Le comité estime que le programme de rémunération d'AGF procure une rémunération juste et concurrentielle qui reflète une relation appropriée entre la rémunération et le rendement d'un cadre supérieur.



À AGF, **nos employés** constituent notre principal atout.



## Éducation, formation et développement

AGF s'engage à sans cesse améliorer les compétences, les capacités et les connaissances de ses employés au moyen de formations en leadership et en relations interpersonnelles de même que techniques. Ces formations permettent à notre personnel de s'adapter aux changements importants auxquels AGF fera face à l'avenir.

Le service des ressources humaines a ciblé des cours permettant de développer des compétences personnelles et professionnelles communes à de nombreux parcours, ainsi que d'autres compétences spécialisées qui seront recherchées par AGF au fur et à mesure de sa croissance. Aussi, nous reconnaissons que de nombreuses activités hors des salles de classe peuvent également s'avérer précieuses pour les employés ainsi que pour AGF. En offrant l'occasion de remplacer quelqu'un dans le cadre d'une rotation des postes, les employés acquièrent une base de compétences hors pair et une meilleure compréhension de la façon dont nous exerçons nos activités.

Par l'entremise du programme d'indemnité de formation et d'**indemnité d'associé professionnel et d'adhésion** d'AGF, les employés sont remboursés pour des frais de formation en lien avec leur rôle ou de perfectionnement professionnel encourus, ce qui a pour but d'appuyer leur croissance et leur développement personnels.

### Formation ESG

Des experts internes et externes offrent à nos professionnels de l'investissement des formations qui visent à améliorer leur compréhension et leurs compétences. Par exemple, plusieurs membres de l'équipe de gestion de placements ont obtenu la désignation FSA, *Fundamentals of Sustainability Accounting* (fondements des normes comptables de durabilité).

Les membres du comité de haute direction et les cadres supérieurs d'AGF ont suivi des cours accrédités par des organismes tels que Competent Boards, CERES et PRI Academy. Nous continuons d'offrir des possibilités de perfectionnement aux employés afin de veiller à ce qu'ils soient au courant de l'évolution du domaine et des pratiques exemplaires.

## Engagement des employés

D'après le sondage d'AGF effectué en 2023 :

**87 %**

des employés sont satisfaits d'AGF en tant que lieu de travail.

**95 %**

des employés se sentent bien soutenus par leurs supérieurs.

**92 %**

des employés estiment que leurs supérieurs leur donnent l'autonomie nécessaire pour accomplir leur travail.





## Santé et sécurité

### La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés constituent une priorité à AGF.

Il incombe au Comité de santé et de sécurité AGF de veiller à ce que tous les employés soient protégés, qu'il s'agisse de participer à une évacuation complète de l'immeuble lors des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie, de surveiller nos étages pour détecter des conditions dangereuses, de répondre à l'urgence médicale d'un employé ou de s'assurer que la totalité du personnel quitte l'immeuble en toute sécurité dans une situation d'urgence réelle.

Les employés ont également accès au Programme d'aide aux employés et aux familles AGF, à savoir un guichet unique offrant des conseils professionnels (psychologues ou psychiatres), de l'aide en matière d'orientation professionnelle, des services de naturopathie, ainsi qu'un soutien pour les questions financières, juridiques, familiales et de nutrition.

En outre, les salariés bénéficient chaque année de six jours réservés à leur bien-être. Ces journées sont des congés payés pour des raisons liées à des situations personnelles qui sont généralement non planifiées ou planifiées peu de temps avant qu'elles soient prises.

### CIBC SQUARE

En 2022, AGF a emménagé dans les locaux de son nouveau siège social à Toronto, le complexe CIBC SQUARE situé au cœur du quartier financier.

En 2023, le CIBC SQUARE a obtenu la cote santé-sécurité WELL, la certification Platine de WiredScore, la certification LEED® Platine (noyau et enveloppe) ainsi que la certification Platine WELL, ce qui en fait le premier immeuble triple platine de Toronto.

CIBC SQUARE est également un immeuble SmartScore Platine, l'une des premières propriétés canadiennes à recevoir cette désignation.

La certification reconnaît que CIBC SQUARE est un des environnements les plus intelligents et les plus engageants pour les travailleurs à l'échelle mondiale. Parmi les caractéristiques dignes de mention de CIBC SQUARE lui ayant valu cette désignation, mentionnons les capacités d'accès numériques et d'hébergement, l'accès à des plans numériques des aires communes via l'application mobile de l'immeuble, et des politiques de cybersécurité complètes.

SmartScore, une certification internationalement reconnue pour les bâtiments intelligents, a été développée par WiredScore pour promouvoir la technologie de pointe dans l'immobilier. L'accréditation établit une norme mondiale pour les immeubles les plus intelligents du globe qui procurent des résultats exceptionnels à tous les utilisateurs grâce à la technologie numérique, qui vise à dépasser leurs attentes en évolution.

AGF a déménagé son bureau de Boston au 99 High Street. L'espace agrandi offre la même expérience de travail intégrée au bureau et à la maison que celle offerte aux employés au CIBC SQUARE ainsi que dans les autres bureaux d'AGF, tout en soutenant le développement continu des activités d'AGF aux É.-U.

## Dépassement des normes



LEED® CANADA



WIRED™



WELL™

# Exploitation et gouvernance durables



**Sous la direction du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF ainsi que la supervision du comité de haute direction d'AGF et du conseil d'administration d'AGF, nous avons développé une culture axée sur la gestion active des risques et des occasions clés relativement à la durabilité de l'entreprise, et ce, en encourageant une discussion ouverte et une intégration prospective des processus et de la stratégie de gestion d'AGF.**

**Voici certains des éléments clés sur lesquels nous nous concentrons :**

- » Gouvernance;
- » Sécurité des données et protection des renseignements personnels;
- » Relations avec les collectivités;
- » Éthique des affaires;
- » Information transparente et conseils judicieux pour les clients;
- » Empreinte opérationnelle.

Nous évaluons constamment l'efficacité de l'ensemble de nos pratiques de gouvernance et de suivi et aspirons à nous transformer pour nous assurer que ces pratiques sont conformes aux pratiques exemplaires et aux attentes du secteur. Le cadre de gouvernance d'AGF a pour but de veiller à ce que les facteurs de durabilité soient inclus dans la stratégie commerciale, la gestion des risques et les mesures de résultats.

# Gouvernance d'entreprise



## Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF s'engage à ce que ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent au rythme des pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration assume ses responsabilités de façon active, en veillant à protéger et à promouvoir les intérêts des actionnaires. Afin d'aider à assurer la concordance des intérêts, le conseil d'administration d'AGF exige, conformément à sa politique, que chaque membre du conseil d'administration détienne des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels.

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.



AGF croit qu'un cadre de gouvernance solide permet d'établir des **responsabilités**, des **politiques** et des **pratiques** claires pour gérer les risques et les occasions connexes à la durabilité.

## Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF :

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de cinq ans après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.



## Code de conduite éthique

Tous les administrateurs, dirigeants, employés et contractants d'AGF et de ses filiales sont tenus de respecter un code de conduite et de déontologie (le « Code ») qui édicte les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations d'affaires. Il est extrêmement important d'observer les directives énoncées dans ce Code et toute violation de l'un ou l'autre de ces articles sera sanctionnée par un avertissement, une réévaluation des responsabilités, une suspension des fonctions ou un licenciement, avec ou sans préavis, selon les circonstances. Tous les administrateurs, dirigeants et employés d'AGF doivent indiquer comprendre le Code, et s'engager à respecter celui-ci chaque année.

Alors que le Code établit une base commune de normes déontologiques, tous les administrateurs, dirigeants, employés et contractants d'AGF sont également tenus de respecter d'autres politiques connexes à l'échelle d'AGF et de s'y conformer.

### Politiques à l'échelle d'AGF :

- » Politique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- » Code de déontologie relatif aux opérations sur titres personnelles
- » Principes et directives en matière de plaintes
- » Politique sur la sécurité de l'information
- » Politiques en matière de ressources humaines
- » Politique en matière de divulgation
- » Politique sur la gestion des documents
- » Politique relative aux déclarations d'initiés, aux délits d'initiés et aux périodes d'interdiction d'effectuer des opérations
- » Politique relative au marketing
- » Politique sur la protection des renseignements personnels
- » Politique et directives relatives aux médias sociaux
- » Politique sur la dénonciation
- » Politique et procédures relatives à la lutte contre la fraude
- » Politique sur la protection des renseignements personnels des employés



## Renseignements personnels et cybersécurité

### Renseignements personnels

AGF et ses filiales sont engagées à respecter les lois et les règlements applicables connexes aux renseignements personnels et à la protection des données (collectivement, les « renseignements personnels ») dans les ressorts territoriaux où elles exercent leurs activités. AGF soutient la mise en place d'un processus solide de protection des renseignements personnels et estime que la gestion efficace du risque réglementaire en matière de protection des renseignements personnels et le respect des exigences législatives à cet égard constituent des éléments essentiels d'une pratique commerciale saine.

Les principes d'AGF sur la protection des renseignements personnels sont conçus pour protéger les renseignements personnels de nos clients et assurer que ces renseignements sont traités de manière responsable et éthique. Ces principes sont importants, car ils permettent d'affirmer que les renseignements personnels sont recueillis et utilisés dans le respect du droit de la protection des renseignements personnels de nos clients. Ils contribuent également à instaurer un climat de confiance entre nos clients et les sociétés qui recueillent ces renseignements.

Dans le cadre de notre engagement envers nos clients, il incombe à chaque employé d'AGF d'assurer la confidentialité de tous les renseignements personnels auxquels il peut accéder. Chaque année, les employés signent la politique d'AGF sur la protection des renseignements personnels et suivent une formation obligatoire sur la confidentialité pour veiller à bien comprendre les obligations et les attentes en ce qui concerne les activités qu'ils mènent. En outre, les contrats conclus entre AGF et les fournisseurs de services tiers visent à assurer que ces derniers mettent en place des contrôles et des protections appropriés pour protéger les renseignements personnels que nous partageons avec eux.



## Gestion des risques liés aux tiers

### Cybersécurité

Afin de gérer et de réduire le risque de menaces de cybersécurité pour AGF et ses clients, nous continuons d'offrir à tous nos employés une formation mensuelle sur la cybersécurité – et l'intelligence artificielle et le métavers ont fait partie des sujets abordés en 2023. Cette formation est continue pour que tous les employés comprennent les risques associés à la cybersécurité et la manière de protéger les données d'AGF ainsi que les renseignements personnels recueillis. Le site intranet d'AGF comprend également une section qui propose des conseils et des nouvelles en matière de cybersécurité, afin d'informer et de sensibiliser les employés à ce sujet et de les aider à protéger AGF. Les employés suivent également une formation continue obligatoire sur la cybersécurité, car la protection des données revêt une importance capitale.

Chaque trimestre, le conseil d'administration d'AGF et les cadres supérieurs d'AGF reçoivent un compte rendu des activités en lien avec la cybersécurité, qui comprend une mise à jour sur la situation actuelle relativement à la cybersécurité, un rapport d'avancement sur les projets connexes à celle-ci ainsi que les paramètres clés de rendement et de risque d'AGF. Le programme de cybersécurité d'AGF s'inscrit dans notre infrastructure de gestion des risques d'entreprise ainsi que des enjeux ESG.

Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la protection de nos ressources et de celles de nos clients, nous offrons à tous nos employés un programme de sensibilisation exhaustif à cet effet. Cette formation traite d'une gamme de sujets, dont les suivants :

- » Rançongiciels;
- » Tactiques d'hameçonnage;
- » Confidentialité des données;
- » Sensibilisation à l'hypertrucage;
- » Sécurité Internet;
- » Protection des données.

Nous sommes conscients que l'utilisation et la dépendance d'AGF à l'égard de tiers augmentent notre profil de risque, notamment à la lumière de plusieurs fuites importantes de données de fournisseurs de services en 2023. Le programme de gestion des risques liés aux tiers d'AGF se concentre sur la compréhension et la gestion des risques associés aux tiers, y compris les vendeurs et les fournisseurs, et à tous les autres services impartis.

Le programme est géré de manière centralisée et régit les rôles et les responsabilités tout au long du cycle de vie des relations avec les tiers, les évaluations annuelles des risques ou du degré d'importance relative de chaque tiers, les directives de suivi et les rapports de gestion pour un aperçu détaillé des risques liés aux tiers dans l'ensemble d'AGF.

Notre programme confirme notre aptitude à respecter les obligations contractuelles, à observer les exigences réglementaires s'il y a lieu, à atténuer les risques associés aux relations avec les tiers et à créer un environnement de partenariat avec des tiers de confiance.

# Redonner aux collectivités

Dans le cadre de l'engagement d'AGF en matière de responsabilité de l'entreprise, nous adoptons une approche dynamique quand il s'agit d'investir dans les collectivités où nous vivons et travaillons.

AGF participe depuis longtemps aux activités des collectivités et travaille avec des organismes qui appuient et respectent ses principes de base en matière de responsabilité sociale :



## Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions d'évolution, afin d'investir dans notre avenir.



## Diversité et inclusion

Nous employons des personnes aux origines, expériences et perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.



## Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

Quand il s'agit de redonner aux collectivités, AGF propose aux employés des initiatives de soutien financier et de bénévolat. Nous encourageons nos employés à participer à des activités de bénévolat auprès d'organismes de leurs choix et les employés bénéficient d'un jour de bénévolat rémunéré par an.

## Organismes soutenus par AGF



### La Compagnie Canada

La Compagnie Canada s'efforce de protéger l'héritage de nos soldats et de mettre à profit leurs compétences et leur expérience uniques, afin d'améliorer notre nation. La Compagnie Canada sensibilise et aide les militaires à se prendre en charge et les met en contact avec des chefs d'entreprise. Blake C. Goldring, président exécutif d'AGF, est président du conseil d'administration.



### Chambre de commerce du Canada – Conseil pour la promotion des femmes en affaires

Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, copréside le Conseil pour la promotion des femmes en affaires de la Chambre de commerce du Canada. M. McCreadie, au nom d'AGF, et le Conseil visent à mettre en place des mesures concrètes pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les femmes sur le marché du travail, tout en veillant à ce que les perspectives des femmes soient intégrées dans les politiques publiques nationales.



### Indspire

Indspire est un organisme de bienfaisance national autochtone qui investit dans l'éducation des Autochtones. AGF a lancé, par l'entremise du programme *Bâtir un avenir meilleur* d'Indspire, le Fonds de bourses d'études AGF destiné à des étudiants autochtones – qui permet chaque année la création de quatre bourses d'études de 5 500 \$, pour des étudiants autochtones s'inscrivant à un programme d'études commerciales, dans un collège, un cégep ou une université au Canada. Le gouvernement du Canada a versé une somme équivalente à nos bourses d'études afin de redoubler les efforts.



### Junior Achievement

Junior Achievement (« JA ») est le plus grand organisme à but non lucratif au monde voué à l'éducation entrepreneuriale des jeunes. En partenariat avec JA du centre de l'Ontario, AGF soutient des programmes de littératie financière et délègue des employés d'AGF dans les salles de classe. Au fil des ans, un groupe d'employés d'AGF a participé au programme « Économie pour le succès », dans le cadre d'une série d'activités d'exploration de carrières offertes à des milliers d'étudiants.



### Le Projet Prospérité

AGF est partenaire corporatif du Projet Prospérité, fondé pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les Canadiennes, qui sont touchées de façon disproportionnée. Judy Golding, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF, est l'une des visionnaires fondatrices du Projet Prospérité.



### Trees for Life

Trees for Life fournit à des organismes de plantation d'arbres au Canada des outils, des ressources et des réseaux qui leur permettent de soutenir leurs initiatives existantes de plantation d'arbres et de sensibiliser les membres de leurs collectivités à la valeur des arbres. Les employés d'AGF ont aidé à planter plus de 1 000 arbres.



### Centraide

En 2022, AGF figure sur la liste des chefs de file locaux pour son appui à Centraide, qui fournit une aide d'urgence à des organismes communautaires à travers le pays en lien avec des besoins fondamentaux tels que la nourriture, le soutien aux personnes âgées isolées et les ressources en santé mentale.



### Women in Asset Management

Le programme *Women in Asset Management* de l'Ivey Business School offre des cours ainsi qu'un stage rémunéré à de jeunes femmes, et est conçu pour aider à combler le fossé entre les sexes en augmentant le nombre de femmes dans le domaine de la gestion des actifs au Canada.



### Women in ETFs

Women in ETFs est le premier groupe en faveur des femmes dans l'industrie des fonds négociés en bourse. Fondé en janvier 2014, cet organisme sans but lucratif compte plus de 4 400 membres (femmes et hommes) qui travaillent dans de grands centres financiers aux É.-U., au Canada, en Europe, au M.-O., en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, et vise à promouvoir les carrières de femmes, en mettant à profit les compétences et les ambitions de chacun.



### 100 Women in Finance

100 Women in Finance (« 100WF ») est un organisme qui cherche à renouveler le secteur financier au regard de la diversité et de l'équité entre les genres – en promouvant la pluralité de pensées, en améliorant la visibilité des femmes et en donnant à ces dernières les moyens de trouver leur voie personnelle vers le succès. L'objectif commun étant de faire progresser les carrières de femmes, AGF est fière d'être associée à 100WF et s'engage à fournir à ses employées des ressources, des occasions et des outils qui leur permettent de réaliser leur plein potentiel.



## Plains feux sur nos partenaires communautaires

### Trees for Life

**Au cours des deux dernières années, dans le cadre de notre collaboration avec Trees for Life, un organisme canadien sans but lucratif, les employés d'AGF ont aidé à planter plus de 1 000 arbres. Dans des sites dans le sud de l'Ontario, nos employés ont retroussé leurs manches pour creuser et planter des arbres afin d'améliorer et de conserver l'environnement.**

Parmi les nombreux avantages des arbres, citons la purification de l'air, l'augmentation de la biodiversité, l'élimination des polluants et la stabilisation des sols pour prévenir les inondations.

Afin d'assurer le succès à long terme des arbres plantés, l'Office de protection de la nature de la région de Toronto contribue à l'entretien des arbres pendant cinq ans et effectue des contrôles périodiques chaque année. Il surveille et mesure chaque arbre pour assurer sa santé et sa longévité.

### Junior Achievement

**Junior Achievement (« JA ») est le plus grand organisme à but non lucratif au monde voué à l'éducation financière et entrepreneuriale des jeunes. Leurs programmes mettent l'accent sur la littératie financière et sur l'importance de poursuivre des études, et examinent en quoi cette décision aujourd'hui peut favoriser les rêves d'avenir et les choix de carrière.**

AGF a établi un partenariat avec JA en 2007 et, au fil des ans, a soutenu des programmes de littératie financière et délégué des employés d'AGF dans les salles de classe pour participer aux programmes « Bien plus que de l'argent » et « Économie pour le succès » avec des étudiants des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années dans la région du Grand Toronto.

Cette année, notre investissement auprès de JA a permis d'interagir avec près de 1 200 étudiants dans le cadre d'une série d'activités d'exploration de carrières et d'une sortie éducative au siège social d'AGF à Toronto, au CIBC SQUARE.

Il importe d'avoir des compétences de base solides en littératie financière dans la vie, et l'éducation en est la clé. Lorsque l'on possède les compétences et comprend les concepts de base en matière de finance, on peut prendre des décisions éclairées quant à la gestion de son argent et mettre en place un plan pour réaliser ses rêves.



# Changer les choses

**En 2017, AGF a lancé le programme *Changer les choses* afin de reconnaître et de célébrer le travail que les employés d'AGF accomplissent en dehors du bureau pour changer les choses au sein de leurs collectivités.**

Par l'entremise de ce programme, les employés bénéficient d'un jour de bénévolat rémunéré par an et sont encouragés à participer à des activités et à des événements de bénévolat organisés tout au long de l'année en vue de soutenir nos trois piliers de responsabilité sociale, en plus d'appuyer les initiatives de longue date d'AGF comme la campagne Centraide.

En 2023, les employés ont participé à diverses activités, dont des journées de nettoyage de quartiers et une collecte de sacs à dos et de fournitures scolaires pour les enfants dans le besoin. De nombreux événements ont également été organisés dans nos bureaux, y compris des chasses au trésor et des ventes aux enchères, dans le cadre de la campagne annuelle d'AGF visant à appuyer Centraide.



## 100 Women In Finance

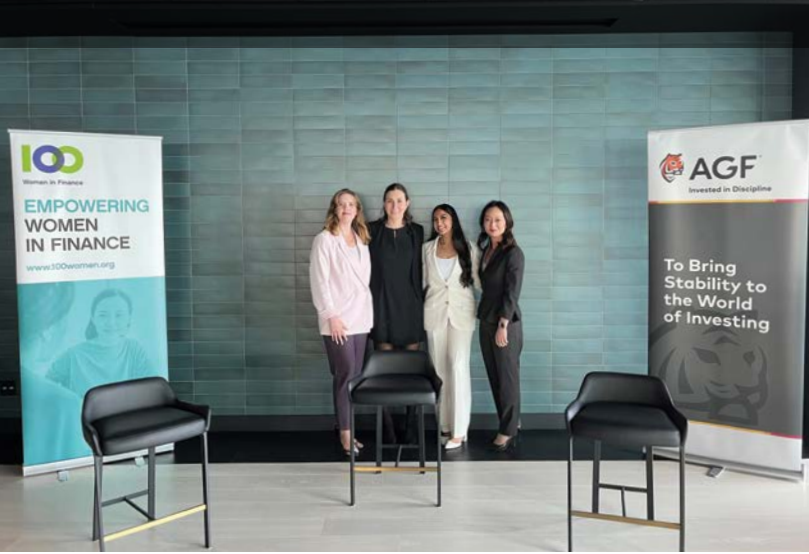
**Notre objectif commun est de faire progresser les carrières des femmes. Ainsi, AGF est fière de commanditer 100 Women in Finance (« 100WF »).**

100WF est un organisme qui cherche à renouveler le secteur financier au regard de la diversité et de l'équité entre les genres – en promouvant la pluralité de pensées, en améliorant la visibilité des femmes et en donnant à ces dernières les moyens de trouver leur voie personnelle vers le succès.

Au printemps 2023, AGF a accueilli des étudiants et des professionnels qui en sont à diverses étapes de leurs carrières respectives dans ses bureaux à Toronto, dans le cadre d'un événement 100WF visant à explorer les divers parcours professionnels dans le domaine de la finance.

En compagnie d'étudiants, Regina Chi, vice-présidente et gestionnaire de portefeuille, Placements AGF Inc., a partagé sa vision et son expérience, y compris la manière dont elle a commencé sa carrière dans le domaine de la finance, en plus de donner des conseils aux étudiants et aux invités.

Selon nous, des événements comme celui-ci sont essentiels pour aider la prochaine génération de femmes dirigeantes à explorer les nombreuses possibilités offertes par le secteur financier.



# Données ESG<sup>1</sup>

	2023 <sup>2</sup>	2022	2021	2020	2019
<b>Employés par région</b>					
Canada	598	617	614	601	610
Reste du monde	16	16	17	17	19
Total	614	633	631	618	629
<b>Employés par tranches d'âge</b>					
Moins de 30 ans	72	65	64	72	68
De 30 à 50 ans	361	394	380	377	399
Plus de 50 ans	181	174	187	169	162
Permanents – Moins de 30 ans	66	59	57	67	61
Permanents – De 30 à 50 ans	361	393	380	375	391
Permanents – Plus de 50 ans	181	174	187	168	161
Temporaires – Moins de 30 ans	6	6	7	5	7
Temporaires – De 30 à 50 ans	0	1	0	2	8
Temporaires – Plus de 50 ans	0	0	0	1	1
Temps plein – Moins de 30 ans	71	65	62	72	67
Temps plein – De 30 à 50 ans	360	392	378	375	397
Temps plein – Plus de 50 ans	178	170	183	164	157
Temps partiel – Moins de 30 ans	1	0	2	0	1
Temps partiel – De 30 à 50 ans	1	2	2	2	2
Temps partiel – Plus de 50 ans	3	4	4	5	5
<b>Employés selon le genre</b>					
Depuis 2022, AGF divulgue le genre des employés autodéclarés. Se reporter à la section « EDI et autodéclarations ».					
Femmes			302	298	307
Hommes			329	320	322
Autres			-	-	-
Permanents – Femmes			300	296	299
Permanents – Hommes			324	314	314
Permanents – Autres			-	-	-
Temporaires – Femmes			2	2	8
Temporaires – Hommes			5	6	8
Temporaires – Autres			-	-	-
Temps plein – Femmes			297	292	299
Temps plein – Hommes			326	319	322
Temps plein – Autres			-	-	-
Temps partiel – Femmes			5	6	8
Temps partiel – Hommes			3	1	0
Temps partiel – Autres			-	-	-

<sup>1</sup> Toutes les données sont en date du 30 novembre 2023.

<sup>2</sup> Abstraction faite des employés qui touchent des prestations d'invalidité à long terme.

<sup>3</sup> En 2023, AGF a mis en place un nouveau cadre d'évaluation du rendement qui inclut les salariés actifs.

<sup>4</sup> Comprend les rôles intérimaires.

	2023 <sup>2</sup>	2022	2021	2020	2019
<b>Roulement de personnel</b>					
Roulement de personnel volontaire –					
Travailleurs permanents	48	77	43	42	63
Roulement de personnel volontaire –					
Travailleurs permanents (%)	8,0 %	12,3 %	7,1 %	7,0 %	10,3 %
Roulement de personnel involontaire –					
Travailleurs permanents	41	19	12	25	40
Roulement de personnel involontaire –					
Travailleurs permanents (%)	6,8 %	3,1 %	2,0 %	4,2 %	6,5 %
<b>Formation des employés</b>					
Employés recevant des évaluations de rendement (%)	90,7 % <sup>3</sup>	-	-	-	-
Montant total versé aux employés aux fins de formation (\$)	396 478	284 766	145 587	233 212	185 382
<b>Comité de haute direction</b>					
Comité de haute direction – Total	6	6	5	5	5
Comité de haute direction – Femmes	1	2 <sup>4</sup>	1	1	1
Comité de haute direction – Hommes	5	4	4	4	5

## EDI et autodéclarations

La majorité des employés d'AGF résident au Canada, surtout dans la province de l'Ontario. Conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le « Code »), la collecte de données permettant d'identifier des personnes en fonction de leur race, de leur invalidité, de leur orientation sexuelle et de leur appartenance à d'autres groupes visés par le Code doit se faire sur les lieux visés par le Code, dans un but conforme au Code et conformément au cadre législatif canadien en matière de droits de la personne. Les moyens les moins intrusifs de collecte de données qui garantissent l'anonymat sont considérés comme des pratiques exemplaires, telles qu'un sondage de déclaration volontaire. Par conséquent, depuis 2022, AGF présente la ventilation des employés par race ou par genre, selon les réponses fournies par les employés dans le cadre d'un sondage de déclaration volontaire.

<sup>5</sup> Autodéclaration du genre : les options de réponse comprenaient : Hommes, Femmes, Non binaires, Transgenres, Personnes bispirituelles, Autres, Autodéclaré, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué.

<sup>6</sup> Autodéclaration de la race ou de l'ethnicité : les options de réponse comprenaient : Blancs, Asiatiques, Latino-américains ou hispaniques, Moyen-orientaux, Autochtones, Noirs, Autres, Deux races ou plus, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué.

<sup>7</sup> Un administrateur n'a pas été en mesure d'assister à certaines réunions pour des raisons personnelles.

Autodéclaration du genre <sup>5</sup>	2023 <sup>2</sup>	2022
Temps plein – Femmes	38,3 %	35,9 %
Temps plein – Hommes	38,3 %	33,9 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	3,4 %	3,0 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	20,0 %	27,2 %
Cadres supérieurs (VP+) – Femmes	21,1 %	20,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Hommes	53,9 %	52,1 %
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	23,7 %	26,0 %
Autodéclaration de la race <sup>6</sup>	2023 <sup>2</sup>	2022
Temps plein – Noirs	5,1 %	4,3 %
Temps plein – Asiatiques	27,9 %	24,6 %
Temps plein – Autochtones	0,2 %	0,2 %
Temps plein – Latino-américains et hispaniques	0,8 %	0,3 %
Temps plein – Moyen-orientaux	1,2 %	1,2 %
Temps plein – Blancs	33,8 %	32 %
Temps plein – Deux races ou plus	3,9 %	3,5 %
Temps plein – Autres	1,6 %	1,6 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	5,6 %	5,3 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	19,9 %	27,2 %
Cadres supérieurs (VP+) – Asiatiques	11,9 %	11,0 %
Cadres supérieurs (VP+) – Moyen-orientaux	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – Blancs	59,2 %	57,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Deux races ou plus	2,6 %	2,7 %
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	23,7 %	26,0 %

## Conseil d'administration

Autodéclaration de la race <sup>6</sup>	2023				
Administrateurs – Noirs	12,5 %				
Administrateurs – Blancs	75 %				
Administrateurs – Deux races ou plus	12,5 %				
Conseil d'administration	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de membres	8	11	10	10	10
Membres de la haute direction	3	3	3	3	4
Membres indépendants	5	8	7	7	6
Membres – Femmes	3	4	4	4	4
Membres – Hommes	5	7	6	6	6
Membres – Autres	-	-	0	0	0
Membres – Plus de 70 ans	1	3	3	3	3
Membres – De 60 à 70 ans	3	3	2	2	1
Membres – Moins de 60 ans	4	5	5	5	6
Nombre moyen d'années au conseil d'administration	9,25	12,86	13,4	12,4	11,4
Membres indépendants	5	7	6	6	6
Indépendance – Conseil d'administration (%)	63 %	63 %	60 %	60 %	60 %
Indépendance – Comité d'audit (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité de ressources humaines et de rémunération (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux d'assiduité moyen aux réunions du conseil d'administration	94 % <sup>7</sup>	99 %	98 %	99 %	100 %

## Éthique et conformité

2023	2022	2021	2020	2019
<b>Pourcentage et nombre d'employés agréés ayant fait l'objet d'une enquête, d'une plainte déposée par un consommateur, d'un litige civil privé ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement</b>				
Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2023.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2022.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2021.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2020.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2019.
<b>Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers à des clients nouveaux et existants</b>				
AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2023.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2022.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2021.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2020.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2019.
<b>Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à l'information et à l'étiquetage des produits et des services dans les documents de base – soit les documents exigés par les organismes de réglementation sur les valeurs mobilières dans le cadre de la distribution et de l'information continue : prospectus, RDRF, états financiers des fonds, notices annuelles, aperçus des fonds</b>				
AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2023.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2020.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2019.
<b>Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication commerciale, y compris la publicité, la promotion et le parrainage, par types de résultat</b>				
AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2023.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2020.	AGF et ses filiales n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2019.
<b>Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier</b>				
AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2023.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2022.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2021.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2020.	AGF et ses filiales n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2019.
<b>Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée et des pertes de données de clients</b>				
AGF et ses filiales n'ont reçu aucune plainte importante en 2023.	AGF et ses filiales n'ont reçu aucune plainte importante en 2022.	AGF et ses filiales n'ont reçu aucune plainte importante en 2021.	AGF et ses filiales n'ont reçu aucune plainte importante en 2020.	AGF et ses filiales n'ont reçu aucune plainte importante en 2019.

# Conseil d'administration

## Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF veille à la gérance de la Société, y compris à la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ceux-ci produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

## Indépendance de la direction

Au 30 novembre 2023, le conseil d'administration d'AGF comptait huit membres, dont la majorité étaient indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Ian L. T. Clarke, Charles Guay, Cybele Negris et G. Wayne Squibb – ce dernier agit à titre de premier administrateur. Le premier administrateur, ou en son absence, le premier administrateur intérimaire préside les réunions des membres indépendants pour assurer qu'une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents. Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, Judy G. Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF, et Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, ne sont pas des membres indépendants, car ils occupent ou ont déjà occupé des postes de direction à AGF. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 100 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M<sup>me</sup> Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires.



**Blake C. Goldring**



**Jane Buchan**



**Ian L. T. Clarke**



**Judy G. Goldring**



**Charles Guay**



**Kevin McCreadie**



**Cybele Negris**



**G. Wayne Squibb**

## Conseil d'administration

### Blake C. Goldring, C.M., O.Ont., M.S.M., C.D., CFA

Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring est président exécutif du conseil d'AGF. Il s'est joint à AGF en 1987, et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis président du conseil en 2006. En décembre 2018, Kevin McCreadie lui a succédé au poste de chef de la direction et M. Goldring a assumé le rôle de président exécutif du conseil. Sous sa direction, AGF a diversifié ses activités, devenant une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, qui offre l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, par l'entremise de trois plateformes d'activités distinctes : Placements AGF, Capital Privé AGF et Patrimoine Privé AGF.

En tant que président exécutif du conseil d'administration d'AGF, M. Goldring fournit des conseils au chef de la direction quant à la définition de la mission, à la vision et à l'orientation stratégique d'AGF. Il conseille également le comité de haute direction d'AGF et joue un rôle clé pour ce qui est du soutien aux relations stratégiques d'AGF. Parallèlement, il dirige le conseil d'administration d'AGF dans l'exercice de ses responsabilités collectives de supervision de la gestion des activités et des affaires d'AGF.

Il siège à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif, notamment celui de l'Institut C.D. Howe, du Lawrence National Centre for Policy and Management et de la Fondation de Bibliothèque et Archives Canada. Il est fondateur et président du conseil de La Compagnie Canada, un organisme sans but lucratif non partisan qui se consacre au soutien des membres des forces armées canadiennes, des anciens combattants et de leurs familles.

M. Goldring a obtenu de nombreuses distinctions en reconnaissance de ses réalisations sur les plans personnel et professionnel. Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il a été nommé membre de l'Ordre de l'Ontario. En 2018, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada et en 2021, il a reçu un doctorat en lettres humaines de l'Université Victoria à l'Université de Toronto et du Collège militaire royal.

M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD en France. Il est aussi membre de la Toronto Society of Financial Analysts, analyste financier agréé (CFA®) et membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens.

### Jane Buchan, Ph.D., CAIA (2017)

Chef de la direction, Martlet Asset Management LLC

Jane Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management. Elle était chef de la direction de PAAMCO jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2018. Elle était aussi administratrice et présidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association (CAIA), jusqu'en 2018. Elle siège au conseil de Globe Life Inc. (NYSE : GL) et d'Immix Biopharma (Nasdaq : IMMX), de même qu'à celui d'une société privée. En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, M<sup>me</sup> Buchan est administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments et siège aux comités de placement de plusieurs fondations et fonds de dotation.

### Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A (2022)

Directeur de sociétés

Ian L. T. Clarke s'est joint à l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (« GTAA ») en mars 2017, à titre de directeur des finances, après avoir siégé au conseil d'administration de l'organisme pendant cinq ans. En août 2020, il a également été chargé des services de partenariats commerciaux et d'affaires, de même que des stratégies et analyses commerciales de l'organisme. Il a pris sa retraite de la GTAA le 31 décembre 2022.

Avant de se joindre à la GTAA, il a occupé le poste de directeur des finances, développement des affaires, à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (« MLSE ») pendant 26 ans. Au cours de sa carrière à MLSE, M. Clarke a été chargé des finances, de l'administration, des dépôts réglementaires, des négociations collectives, de même que de la restructuration d'obligations et de prêts. Il a aussi mené les activités de diligence raisonnable et de structuration fiscale dans le cadre de l'acquisition des Raptors de Toronto et du Centre Air Canada par le Maple Leaf Gardens Ltd. De plus, il a dirigé et négocié l'acquisition du Toronto FC, de même que le développement des projets BMO Field et Maple Leaf Square.

En 2021, il est devenu membre du conseil du Comité olympique canadien et de First Capital REIT; et en 2022, du Altria Group Inc. M. Clarke a été membre du conseil de la Toronto Foundation pendant neuf ans et membre du conseil de l'hôpital St. Michael's pendant dix ans. Il est comptable agréé et détient le titre d'administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés. Par ailleurs, M. Clarke a dirigé dix missions bénévoles à La Nouvelle-Orléans, en Jamaïque et au Kenya, qui ont donné lieu à la construction de trois écoles et de 14 maisons, en plus de permettre de recueillir plus d'un million de dollars.

### Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A (2007)

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, La Société de Gestion AGF Limitée

Judy G. Goldring est présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, d'AGF. À ce titre, elle supervise la mise en œuvre de plans stratégiques à l'appui des priorités commerciales de la Société, procure des conseils au chef de la direction sur la planification des affaires et guide les initiatives d'entreprise. Elle favorise la responsabilisation unifiée ainsi que de plus grandes synergies entre les différents canaux de distribution de ventes d'AGF à l'échelle mondiale. Elle s'occupe également des équipes des ressources humaines, de même que des affaires liées aux clients privés d'AGF.

De plus, M<sup>me</sup> Goldring est membre du comité de haute direction d'AGF, où elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. En tant que membre du conseil d'administration d'AGF et des fonds communs de placement AGF, elle assure un leadership stratégique et communique sa vision dans le cadre de la promotion de la croissance à long terme de la Société. Depuis qu'elle s'est jointe à l'équipe d'AGF en 1998, M<sup>me</sup> Goldring a occupé des postes divers en assumant des responsabilités croissantes. Avant d'être nommée présidente, elle exerçait les fonctions de vice-présidente directrice et de chef de l'exploitation. Dans le cadre de ce rôle, elle a fait preuve de leadership en assurant la promotion et le soutien de l'efficacité opérationnelle de l'entreprise.

M<sup>me</sup> Goldring est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université Queen's. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada, en plus d'être membre de l'Association du Barreau canadien depuis 1993. En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto; et en 2023, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario. En 2022, elle a obtenu la certification ESG du Competent Boards.

En plus de son engagement dans des organismes sans but lucratif, elle est présidente du conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC). En plus de compter parmi les principaux collecteurs de fonds de la Campagne pour accélérer de 100 M\$ de la Fondation pour la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ), M<sup>me</sup> Goldring est coprésidente de la campagne « Dévier la gravité » de l'Université Victoria à l'Université de Toronto.

#### **Charles Guay (2017)**

**Président et chef de l'exploitation, SuccessFinder**

Charles Guay est reconnu comme étant un bâtisseur et un agent de changement. Depuis 2018, il est président et chef de l'exploitation de SuccessFinder, chef de file en technologie spécialisée dans les RH qui fournit aux entreprises une plateforme puissante d'analyse prédictive des talents – pour aider ces dernières à avoir plus confiance dans leurs décisions et à maximiser le potentiel de leurs employés. Auparavant, il a mené son propre cabinet d'experts-conseils stratégiques et acquis des compétences qui constituent des antécédents considérables à titre de dirigeant, au sein de l'industrie des services financiers pendant plus de 20 ans.

M. Guay a été président et chef de la direction de Standard Life Canada avant de devenir vice-président directeur, Marchés institutionnels, de même que président et chef de la direction, de Manuvie Québec. Avant de se joindre à Standard Life, il avait passé la plus grande partie de sa carrière à Banque Nationale du Canada, où il a dirigé la division des fonds communs de placement pendant 11 ans, à titre de président et chef de la direction. Il a fait ses débuts à RBC Dominion valeurs mobilières, exerçant le rôle de conseiller en placements.

Il siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de la Fondation du Collège Notre-Dame. Il est lauréat de plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le prix Arista de « Jeune cadre du Québec » et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en 1994, dans le domaine des affaires et de la finance.

#### **Kevin McCreadie, MBA, CFA (2018)**

**Chef de la direction et chef des investissements, La Société de Gestion AGF**

Kevin McCreadie est chef de la direction et chef des investissements d'AGF.

À ce titre, il est chargé de superviser la mission, la vision et la direction stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la Société dans son ensemble. Il dirige également le comité de haute direction et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF.

En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume la direction et le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF.

M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis plus de 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, en plus de compter plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U.

Il est titulaire d'un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA®).

#### **Cybele Negris, IAS.A (2022)**

**Chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca**

Cybele Negris est chef de la direction d'une société du secteur des technologies, entrepreneure à succès, administratrice chevronnée, conférencière recherchée, mentore et chroniqueuse, en plus d'avoir été intronisée au temple de la renommée parmi les Canadiennes les plus influentes ayant reçu le prix Top 100.

Elle est chef de la direction et cofondatrice de la société Webnames.ca, le premier fournisseur de service de registre « .ca » pour les entreprises situées au Canada, de même que de Webnames Corporate, chef de file en matière de gestion et de sécurité relativement aux portefeuilles de noms de domaines liés à des sociétés privées et à des organismes gouvernementaux.

M<sup>me</sup> Negris siège actuellement aux conseils d'administration de plusieurs sociétés, organismes sans but lucratif et institutions de premier plan du Canada – y compris la Monnaie royale canadienne – et met à profit ses compétences issues de sa vaste expérience en matière de commerce et de gouvernance.

Elle a reçu, à quatre reprises, le prix Top 100, parmi les femmes les plus influentes au Canada, du Réseau des femmes exécutives<sup>TM</sup> (WXN). De plus, elle a été nommée au palmarès des grandes femmes d'affaires canadiennes de PROFIT W100, et ce, pour neuf années consécutives. Elle a également été reconnue parmi les femmes d'affaires les plus influentes par *Business In Vancouver*, et elle a reçu le prix d'excellence « Top 40 Under 40 ».

#### **G. Wayne Squibb (2009)**

**Président et chef de la direction, Realstar Group et premier administrateur, AGF**

G. Wayne Squibb a cofondé Realstar Group, société de laquelle il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit de façon stratégique dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U.

La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts. Depuis plusieurs années, M. Squibb est un citoyen engagé auprès de collectivités, et il est membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif et de conseils de sociétés.

# Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-après. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration. Voici les comités du conseil d'administration au 30 novembre 2023 :

Comités	Membres	Principales responsabilités
<b>Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise</b>	Charles Guay (président)	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question.</li> <li>» Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil.</li> <li>» Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres.</li> <li>» Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.</li> </ul>
	Jane Buchan	
	Cybele Negris	
	G. Wayne Squibb	
<b>Comité d'audit</b>	Ian L. T. Clarke (président)	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Superviser le processus de préparation de l'information financière.</li> <li>» Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information.</li> <li>» Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes.</li> <li>» Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières.</li> <li>» S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.</li> </ul>
	Jane Buchan	
	G. Wayne Squibb	
<b>Comité de ressources humaines et de rémunération</b>	Jane Buchan (présidente)	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Réviser, évaluer et superviser les programmes des ressources humaines, y compris les politiques de rémunération des dirigeants d'AGF, et surveiller l'efficacité globale de tels programmes pour l'atteinte des objectifs stratégiques d'AGF.</li> <li>» Réviser annuellement la rémunération et les objectifs de rendement du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, la description du poste de chef de la direction, et les régimes de rémunération et programmes d'incitation au rendement.</li> <li>» Réviser les lignes directrices en matière d'actionariat des dirigeants, la communication sur la rémunération des dirigeants, la planification de la relève, et superviser les pratiques d'AGF relativement à l'EDI.</li> <li>» Réviser la rémunération des administrateurs et les exigences en matière d'actionariat des membres du conseil d'administration.</li> </ul>
	Ian L. T. Clarke	
	Charles Guay	
	Cybele Negris	
	G. Wayne Squibb	



# Conseil d'administration

## Conseil d'administration

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., CFA<sup>1</sup>  
Jane Buchan, PH.D., CAIA<sup>6</sup>  
Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A<sup>3</sup>  
Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A  
Charles Guay<sup>5</sup>  
Kevin McCreadie, MBA, CFA  
Cybele Negris, IAS.A  
G. Wayne Squibb<sup>7</sup>

## Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman<sup>3,4</sup>  
Louise Anne Morwick, CFA<sup>2</sup>  
Paul Hogan  
Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A  
Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., CFA  
Jamie Bowland

## AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., CFA  
Michael C. Brady<sup>3</sup>  
Brian Brennan  
David M. Kennedy<sup>2</sup>  
Richard McGrath

## Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., CFA  
**Président exécutif du conseil**

Kevin McCreadie, MBA, CFA  
**Chef de la direction et chef des investissements**

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A  
**Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale**

Chris Jackson  
**Chef de l'exploitation**

Ken Tsang, CFA, CPA, MBA  
**Chef des finances**

Ash Lawrence, MBA  
**Chef de Capital Privé**

<sup>1</sup> Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>2</sup> Président(e) du conseil

<sup>3</sup> Président du comité d'audit

<sup>4</sup> Président du comité consultatif d'audit

<sup>5</sup> Président du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise d'AGF

<sup>6</sup> Présidente du comité de ressources humaines et de rémunération d'AGF

<sup>7</sup> Premier administrateur

### **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs**

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des situations ou à des événements futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les effets possibles d'une guerre ou d'activités terroristes, l'apparition d'une maladie ayant des répercussions sur l'économie à l'échelle locale, nationale ou internationale (telle que la COVID-19), les catastrophes naturelles et les perturbations touchant les infrastructures publiques, telles que les transports, les communications, l'alimentation en électricité ou en eau potable ou tout autre événement catastrophique et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs doivent examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

## Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	30 nov.	31 août	31 mai	28 févr.	30 nov.	31 août	31 mai	28 févr.
Trimestres clos les	2023	2023	2023	2023	2022	2022	2022	2022
Actif géré et actifs donnant droit à des commissions <sup>1</sup>	42 180 \$	42 259 \$	41 204 \$	41 928 \$	41 819 \$	39 555 \$	40 277 \$	41 955 \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	(224)	(151)	77	221	251	51	132	330
Total des produits nets <sup>2</sup>	78,3	84,0	95,8	80,1	81,7	79,6	82,7	89,3
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	52,9	50,2	53,0	53,0	51,5	46,4	47,3	49,3
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés <sup>2,3</sup>	50,7	50,3	51,9	52,8	49,0	46,2	47,1	47,9
RAIIA avant les commissions <sup>2,4</sup>	25,4	33,8	42,8	27,1	30,2	33,2	35,4	40,0
RAIIA ajusté avant les commissions <sup>2,4</sup>	27,6	33,7	43,9	27,3	32,7	33,4	35,6	41,4
Commission de vente reportées <sup>4</sup>	-	-	-	-	-	-	17,8	19,3
RAIIA <sup>2</sup>	25,4	33,8	42,8	27,1	30,2	33,2	17,6	20,7
RAIIA ajusté <sup>2</sup>	27,6	33,7	43,9	27,3	32,7	33,4	17,8	22,1
Résultat net	16,8	23,0	30,3	17,6	21,6	22,1	10,1	12,9
Résultat net ajusté	18,5	22,9	31,2	17,8	23,5	22,3	10,3	14,0
Résultat par action								
De base	0,26 \$	0,35 \$	0,46 \$	0,27 \$	0,32 \$	0,33 \$	0,15 \$	0,18 \$
Dilué	0,25	0,34	0,45	0,26	0,32	0,32	0,14	0,18
Dilué ajusté	0,28	0,34	0,46	0,27	0,35	0,32	0,15	0,19
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	18,3	23,0	19,8	19,3	24,1	20,6	12,3	13,3
Dividende par action	0,11	0,11	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10	0,09
Dette à long terme	5,8	5,8	19,7	29,6	21,6	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 572 595	65 018 132	65 365 263	64 869 861	66 854 462	67 758 818	68 270 570	69 778 674
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	66 598 358	67 013 139	67 270 375	66 861 361	67 464 947	69 268 495	70 020 635	71 714 425

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>2</sup> Le total des produits nets, le RAIIA avant les commissions, le RAIIA ajusté avant les commissions, le RAIIA, le RAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles ne sont pas des mesures de résultat normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont présentés dans le présent rapport de gestion. Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

<sup>3</sup> Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés font abstraction des indemnités de cessation d'emploi et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions.

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont éliminé l'option de commissions de vente reportées.

## Information trimestrielle et annuelle sélectionnée

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
<b>Actif géré à la clôture de la période</b>					
Placements AGF					
Fonds communs de placement	24 459 \$	24 377 \$	23 898 \$	24 459 \$	23 898 \$
FNB et CGD	1 465	1 332	1 236	1 465	1 236
Comptes distincts et comptes de sous-conseillers	6 774	7 058	7 204	6 774	7 204
Patrimoine Privé	7 341	7 360	7 349	7 341	7 349
Capital Privé	46	42	55	46	55
<b>Total de l'actif géré</b>	<b>40 085 \$</b>	<b>40 169 \$</b>	<b>39 742 \$</b>	<b>40 085 \$</b>	<b>39 742 \$</b>
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>1</sup>	2 095	2 090	2 077	2 095	2 077
<b>Actif géré total et actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup> à la clôture de la période</b>	<b>42 180 \$</b>	<b>42 259 \$</b>	<b>41 819 \$</b>	<b>42 180 \$</b>	<b>41 819 \$</b>
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	(224) \$	(151) \$	251 \$	(77) \$	765 \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail <sup>2</sup>	(194)	(151)	76	(41)	589
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets <sup>3</sup>	72,0	73,8	70,5	294,4	294,5
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés <sup>3</sup>	50,7	50,3	49,0	205,6	190,2
RAIIA ajusté avant les commissions <sup>3,4</sup>	27,6	33,7	32,7	132,5	143,0
Commissions de vente reportées <sup>4</sup>	-	-	-	-	37,1
Résultat net ajusté	18,5	22,9	23,5	90,3	70,0
Résultat dilué ajusté par action	0,28	0,34	0,35	1,34	1,01
Flux de trésorerie disponibles <sup>3</sup>	18,3	23,0	24,1	80,4	70,3
<b>Information financière supplémentaire</b>					
RAIIA ajusté avant les commissions <sup>3,4</sup>					
RAIIA ajusté avant Capital Privé	23,7 \$	26,4 \$	24,2 \$	99,2	114,9 \$
Gestionnaires de Capital Privé <sup>5</sup>	1,4	2,5	1,4	6,7	3,1
Placements à long terme de Capital Privé <sup>6</sup>	2,5	4,8	7,1	26,6	25,0
<b>RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>27,6 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>32,7 \$</b>	<b>132,5 \$</b>	<b>143,0 \$</b>
RAIIA ajusté <sup>3</sup>					
RAIIA ajusté avant Capital Privé	23,7 \$	26,4 \$	24,2 \$	99,2	77,8 \$
Gestionnaires de Capital Privé <sup>5</sup>	1,4	2,5	1,4	6,7	3,1
Placements à long terme de Capital Privé <sup>6</sup>	2,5	4,8	7,1	26,6	25,0
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>27,6 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>32,7 \$</b>	<b>132,5 \$</b>	<b>105,9 \$</b>
Résultat dilué ajusté par action					
Résultat dilué ajusté par action avant Capital privé	0,23 \$	0,26 \$	0,25 \$	0,96 \$	0,70 \$
Gestionnaires de Capital Privé <sup>5</sup>	0,02	0,03	0,02	0,08	0,03
Placements à long terme de Capital Privé <sup>6</sup>	0,03	0,05	0,08	0,30	0,28
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,28 \$</b>	<b>0,34 \$</b>	<b>0,35 \$</b>	<b>1,34 \$</b>	<b>1,01 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>2</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

<sup>3</sup> Voir la définition de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de RIIIA avant les commissions; de RIIIA ajusté avant les commissions; de RIIIA ajusté et de flux de trésorerie disponibles à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

## Faits saillants stratégiques et financiers

### Actif géré et ventes

Au 30 novembre 2023, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 42,2 G\$, contre 42,3 G\$ au 31 août 2023 et 41,8 G\$ au 30 novembre 2022. Au 30 novembre 2023, abstraction faite de Capital Privé, l'actif géré se chiffrait à 40,0 G\$, contre 40,1 G\$ au 31 août 2023 et 39,7 G\$ au 30 novembre 2022.

Le climat géopolitique mondial demeure une source de volatilité pour les marchés mondiaux, les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine perdurant. Les taux d'intérêt et d'inflation élevés ont également contribué à attiser la volatilité et pourraient continuer d'influer sur la trajectoire des rendements des placements au cours des 12 prochains mois. La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, AGF a enregistré des rachats nets de fonds communs de placement de 224,0 M\$, contre des rachats nets de 151,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et des ventes nettes de 251,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, les rachats nets de fonds communs de placement de détail<sup>7</sup> s'élevaient à 194,0 M\$, contre des rachats nets de 151,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et des ventes nettes de 76,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les rachats nets de fonds communs de placement s'élevaient à 77,0 M\$, contre des ventes nettes de 765,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Les rachats nets de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 41,0 M\$ pour l'exercice 2023, contre des ventes nettes de 589,0 M\$ pour l'exercice 2022.

### Rendement des placements

AGF vise à enregistrer des rendements constants et reproductibles, dans des proportions ciblées à 50 % sur un an et à 40 % sur trois ans pour les rendements bruts des fonds communs de placement AGF (avant déduction des frais), relativement aux pairs dans la même catégorie, le 1<sup>er</sup> percentile étant le meilleur rendement possible. Les rendements des placements, tant sur un an que sur trois ans, ont continué de s'améliorer. Au 30 novembre 2023, la moyenne centile d'AGF s'établissait à 72 % (41 % au 30 novembre 2022) pour l'exercice écoulé et à 47 % (30 % au 30 novembre 2022) pour les trois exercices antérieurs. Le rendement d'AGF sur un an a été affecté en partie par l'étroitesse du rendement attribuable à un petit nombre de mégacapitalisations sur les marchés boursiers pendant le premier semestre de 2023; il s'agit de titres relativement sous-pondérés par AGF.

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont éliminé l'option de commissions de vente reportées.

<sup>5</sup> Le résultat des gestionnaires de Capital Privé s'entend de la quote-part du résultat des coentreprises, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, et des autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions constatés dans les états consolidés du résultat net.

<sup>6</sup> Les placements à long terme de Capital Privé comprennent les ajustements de la juste valeur et les distributions relativement aux placements à long terme compris au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions » dans les états consolidés du résultat net.

<sup>7</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

## Faits saillants sur le plan des affaires

- AGF a été reconnue à titre d'employeur de choix dans la région du Grand Toronto pour 2024. Cet honneur témoigne de la culture solide d'AGF et des efforts que nous déployons pour investir dans notre personnel.
- Capital Privé AGF Inc. – la plateforme d'activités d'AGF axée sur les marchés privés – a signé des ententes définitives afin d'acquérir une participation majoritaire dans Kensington Capital Partners Limited, l'une des sociétés d'investissement alternatif de premier plan au Canada, dans l'optique des impératifs stratégiques d'AGF visant à accroître ses activités sur les marchés privés. La clôture de la transaction est prévue pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024, sous réserve de l'obtention de certaines approbations réglementaires et du respect des conditions de clôture.
- M. W. Robert Farquharson s'est retiré du conseil d'administration d'AGF et a été nommé vice-président honoraire de ce même conseil, en reconnaissance de sa longue et fructueuse carrière à AGF. Il s'était joint à AGF en 1963, à titre d'analyste; et pendant 60 ans, il a géré un certain nombre de fonds AGF, en plus d'occuper des postes au sein de la haute direction et du conseil d'administration de la Société.
- AGF a annoncé la nomination d'un vétéran de l'industrie, Ken Tsang, au poste de chef des finances. M. Tsang, qui est un leader chevronné et respecté, possède près de 30 années d'expérience, au cours desquelles il a été à la tête du développement stratégique et des finances d'entreprises, dans le domaine des services financiers.
- Dans le cadre d'une approche agnostique quant aux instruments, Placements AGF a élargi sa gamme de produits, en lançant le Fonds de revenu amélioré d'actions américaines AGF et le Fonds des marchés émergents hors Chine AGF, deux fonds communs de placement offerts avec une option de série FNB.
- La Société de Gestion AGF Limitée a célébré le 55<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription de son titre à la Bourse de Toronto, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu à l'ouverture des marchés, à TMX. Cette longévité d'AGF est éloquent : elle témoigne de l'historique jalonné d'innovations de la Société, de la démarche rigoureuse de celle-ci en matière d'investissement et de son engagement inébranlable à l'égard de ses clients.
- AGF International Advisors Company Limited, une filiale d'AGF, a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, reconnu pour établir des pratiques exemplaires en matière de gérance de l'investissement.
- La Catégorie Actions européennes AGF (série F) a remporté un prix Lipper LSEG 2023 dans la catégorie des actions européennes, parmi 20 fonds.
- Placements AGF a reçu des Trophées FundGrade A+®, reconnaissant la Catégorie Croissance américaine AGF, le Fonds de revenu fixe Plus AGF, le Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF et le Fonds Sélect mondial AGF.

## Faits saillants financiers – Exercice clos le 30 novembre 2023

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, le RAIIA ajusté s'élevait à 132,5 M\$, contre 105,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, la marge du RAIIA ajusté s'établissait à 28,1 %, contre 22,6 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. La variation se résume comme suit :

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'établissaient à 294,4 M\$, contre 294,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des barèmes de commissions (c.-à-d. honoraires, frais de souscription initiaux, frais de souscription reportés). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés en pourcentage de l'actif géré moyen se chiffraient à 0,74 %, contre 0,76 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont restés stables d'un exercice à l'autre, car le taux de croissance des produits nets a reculé en raison de la modification de la composition de l'actif, partiellement compensée par l'augmentation de l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se chiffraient à 205,6 M\$, contre 190,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. La hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration d'un exercice à l'autre s'explique par l'augmentation de la rémunération incitative en raison du surrendement des placements et de la mise en œuvre réussie de notre stratégie de vente, qui vise à accroître notre présence dans le canal des courtiers en valeurs mobilières. En outre, cette hausse comprend les investissements stratégiques réalisés dans AGF pour soutenir notre plan de croissance, dont Capital Privé, ainsi que la plus-value résultant de la conjoncture.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, le RAIIA ajusté avant les commissions s'élevait à 132,5 M\$, contre 143,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, la marge du RAIIA ajusté avant les commissions s'établissait à 28,1 %, contre 30,5 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, le RAIIA de Capital Privé s'élevait à 33,3 M\$, contre 28,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Du montant du RAIIA de Capital Privé, 6,7 M\$ (3,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) provenaient de la participation d'AGF dans des gestionnaires de Capital Privé et 26,6 M\$ (25,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) du placement d'AGF dans des placements à long terme de Capital Privé. L'augmentation d'un exercice à l'autre du RAIIA des gestionnaires Capital Privé est attribuable à un intéressement et à des primes de performance supérieurs constatés pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, le résultat dilué ajusté par action se chiffrait à 1,34 \$, contre 1,01 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, la plateforme d'activités Capital Privé a contribué à hauteur de 0,38 \$, contre 0,31 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

## Faits saillants financiers – Trimestre clos le 30 novembre 2023

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, le RAIIA ajusté s'élevait à 27,6 M\$, contre 33,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 32,7 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, la marge du RAIIA ajusté s'établissait à 25,0 %, contre 28,7 % pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 28,6 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. La variation se résume comme suit :

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'établissaient à 72,0 M\$, contre 73,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 70,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés, en pourcentage de l'actif géré moyen, se chiffraient à 0,74 %, contre 0,74 % pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 0,75 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. La diminution des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets en regard du trimestre clos le 31 août 2023 est surtout attribuable au recul de l'actif géré du fait de la volatilité observée sur les marchés au cours du trimestre. Par rapport au trimestre clos le 30 novembre 2022, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont plus élevés vu la hausse de l'actif géré.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se chiffraient à 50,7 M\$, contre 50,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 49,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. L'augmentation en regard du trimestre clos le 31 août 2023 est attribuable à l'accroissement des coûts de vente et de marketing sous l'effet de la saisonnalité, tandis que celle par rapport au trimestre clos le 30 novembre 2022 découle de la hausse des charges de rémunération fondée sur le rendement, d'un investissement dans nos activités et de la plus-value résultant de la conjoncture.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, le RAIIA de Capital Privé s'élevait à 3,9 M\$, contre 7,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 8,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Du montant de 3,9 M\$, 1,4 M\$ provenaient de la participation d'AGF dans des gestionnaires de Capital Privé et 2,5 M\$ du placement d'AGF dans des placements à long terme de Capital Privé, contre 2,5 M\$ et 4,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 1,4 M\$ et 7,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Les placements à long terme de Capital Privé peuvent varier d'un trimestre à l'autre et être influencés par les ajustements de la juste valeur, le calendrier des monétisations et les distributions en trésorerie ainsi que par la conversion des monnaies étrangères, car une partie des placements est détenue en dollars américains.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, le résultat dilué ajusté par action se chiffrait à 0,28 \$, contre 0,34 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 0,35 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, la plateforme d'activités Capital Privé a contribué à hauteur de 0,05 \$, contre 0,08 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2023 et 0,10 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022.



## Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 23 janvier 2024 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF » ou la « Société ») pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023 par rapport aux périodes correspondantes de 2022. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2023. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, y compris l'information comparative, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), sauf indication contraire. Les mentions d'IFRS s'entendent des normes IFRS de comptabilité mentionnées dans les états financiers consolidés.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale et pour faciliter la comparaison de ses résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

### Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois plateformes d'activités distinctes : Placements AGF, Capital Privé AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur l'investissement privé, s'étend à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers en placements et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 800 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

## Placements AGF

Placements AGF regroupe diverses filiales d'AGF qui gèrent une variété de solutions de placement et fournissent des conseils sur celles-ci pour des clients d'un peu partout dans le monde. L'équipe de placements utilise et intègre des compétences et des recherches en matière d'investissement quantitatif et fondamental dans l'ensemble des sociétés d'AGF. L'approche rigoureuse de Placements AGF, faisant appel à une vision mondiale et à un souci de gestion du risque, nous a permis de continuer à évoluer et à prospérer en tant que gestionnaire d'actifs diversifié. Nos équipes adhèrent à une culture de collaboration, fondée sur la conviction qu'une équipe axée sur les échanges favorise la compréhension d'un monde en réseau, alors que nous nous efforçons constamment d'atteindre les objectifs de placement et de procurer à la clientèle une expérience exceptionnelle.

Placements AGF offre une vaste gamme de stratégies d'actions, de titres à revenu fixe, de placements non traditionnels et multiactifs couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu.

Placements AGF offre ses produits et services à une vaste clientèle, depuis les conseillers en placements et les investisseurs particuliers, jusqu'aux investisseurs institutionnels partout dans le monde, par l'entremise de comptes distincts, de fonds communs de placement, de fonds négociés en Bourse (« FNB ») et de comptes à gestion distincte (« CGD »).

## Patrimoine Privé AGF

Patrimoine Privé AGF (« Patrimoine Privé ») désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.

### Cypress Capital Management Ltd.

Acquise par AGF en juin 2004, Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

### Doherty & Associates Ltd.

Acquise par AGF en janvier 2004, Doherty & Associates Ltd. est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

### Gestion de placements Highstreet

Acquise par AGF en 2006, Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

## Capital Privé AGF

La plateforme d'activités d'AGF axée sur les marchés privés, Capital Privé AGF (« Capital Privé »), constitue un élément essentiel à la mission d'AGF, qui consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Dans le cadre de sa vision stratégique, et en tant que participant bien établi dans ce secteur en constante évolution, Capital Privé continue de développer ses activités de premier ordre sur les marchés privés diversifiés afin de répondre aux besoins des courtiers de détail, des gestionnaires de grandes fortunes et des institutions. Capital Privé se concentre sur l'expansion de ses relations existantes et continue d'explorer d'autres occasions uniques pour consolider sa plateforme et ses offres de produits.

Les investissements sur le marché privé peuvent s'avérer des éléments clés dans un portefeuille bien assemblé pour tous les types d'investisseurs, contribuant à une réduction de la volatilité et à des occasions de meilleurs rendements pondérés en fonction du risque à long terme. Capital Privé allie des compétences en matière de marchés privés diversifiés à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes, qui visent à apporter une valeur ajoutée aux actionnaires et aux clients d'AGF. Capital Privé procure de la valeur par l'entremise de multiples sources : produits liés aux frais de gestion, intéressement, autres accords donnant droit à des commissions et capital investi.

## Durabilité de l'entreprise

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques responsables et durables.

Conformément à notre raisonnement, « notre responsabilité d'aujourd'hui pour bâtir un avenir durable », nous avons mis en place un cadre de responsabilité de l'entreprise qui adopte des pratiques avant-gardistes liées aux facteurs clés de durabilité afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :

**Investissement durable** – Avancement continu des pratiques d'investissement responsable et durable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives.

**Talent, culture et EDI** – Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.

**Exploitation et gouvernance durables** – Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance des sociétés d'AGF, ainsi qu'à l'engagement de ces dernières auprès des collectivités.

Nous savons que les attentes des clients et du marché continuent d'évoluer; ainsi, nous tenons à respecter nos principes directeurs : partage des informations, démarche mesurée et responsabilisation active. Ces principes continuent de nous guider et de façonner nos pratiques et notre approche, alors que nous nous efforçons d'obtenir des résultats positifs pour nos parties prenantes.

Dans le cadre de cet engagement, un projet pluriannuel est en cours afin d'améliorer les pratiques d'AGF en matière de durabilité :

- AGF a établi un ensemble exhaustif de paramètres qui feront l'objet d'un suivi à court, à moyen et à long termes.
- AGF améliore ses processus et sa gouvernance afin de gérer et d'effectuer le suivi des risques et des occasions liés à ces paramètres.
- En dernier lieu, AGF vise à rehausser sa communication en ce qui a trait aux facteurs ESG afin de fournir aux parties prenantes financières des renseignements plus utiles lors de prises de décision, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.

Pour plus de détails sur la durabilité de l'entreprise à AGF, se reporter au rapport annuel ou visitez le site AGF.com.

## Actif géré et actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup>

(en millions de dollars)	Trimestres clos les				Exercices clos les		
	30 nov. 2023	31 août 2023	31 mai 2023	28 févr. 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2022	
Actif géré de fonds communs de placement à l'ouverture de la période <sup>1</sup>	24 377 \$	23 631 \$	24 029 \$	23 898 \$	22 496 \$	23 898 \$	24 006 \$
Ventes brutes	687	633	819	982	914	3 121	3 315
Rachats	(911)	(784)	(742)	(761)	(663)	(3 198)	(2 550)
Ventes nettes (rachats nets)	(224)	(151)	77	221	251	(77)	765
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	306 \$	897 \$	(475) \$	(90) \$	1 151 \$	638 \$	(873) \$
Actif géré de fonds communs de placement à la clôture de la période <sup>1</sup>	24 459 \$	24 377 \$	23 631 \$	24 029 \$	23 898 \$	24 459 \$	23 898 \$
Actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement <sup>1</sup>	23 840 \$	24 168 \$	24 017 \$	23 782 \$	22 504 \$	23 952 \$	22 992 \$
Actif géré de FNB et de CGD à la clôture de la période	1 465 \$	1 332 \$	1 400 \$	1 394 \$	1 236 \$	1 465 \$	1 236 \$
Actif géré de comptes distincts et de comptes de sous-conseillers à la clôture de la période	6 774 \$	7 058 \$	6 876 \$	7 045 \$	7 204 \$	6 774 \$	7 204 \$
<b>Total de l'actif géré de Placements AGF</b>	<b>32 698 \$</b>	<b>32 767 \$</b>	<b>31 907 \$</b>	<b>32 468 \$</b>	<b>32 338 \$</b>	<b>32 698 \$</b>	<b>32 338 \$</b>
Actif géré de Patrimoine Privé	7 341 \$	7 360 \$	7 162 \$	7 324 \$	7 349 \$	7 341 \$	7 349 \$
<b>Sous-total, abstraction faite de l'actif géré de Capital Privé, à la clôture de la période</b>	<b>40 039 \$</b>	<b>40 127 \$</b>	<b>39 069 \$</b>	<b>39 792 \$</b>	<b>39 687 \$</b>	<b>40 039 \$</b>	<b>39 687 \$</b>
Actif géré de Capital Privé	46 \$	42 \$	48 \$	54 \$	55 \$	46 \$	55 \$
<b>Total de l'actif géré</b>	<b>40 085 \$</b>	<b>40 169 \$</b>	<b>39 117 \$</b>	<b>39 846 \$</b>	<b>39 742 \$</b>	<b>40 085 \$</b>	<b>39 742 \$</b>
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>2</sup>	2 095 \$	2 090 \$	2 087 \$	2 082 \$	2 077 \$	2 095 \$	2 077 \$
<b>Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions<sup>2</sup> à la clôture de la période</b>	<b>42 180 \$</b>	<b>42 259 \$</b>	<b>41 204 \$</b>	<b>41 928 \$</b>	<b>41 819 \$</b>	<b>42 180 \$</b>	<b>41 819 \$</b>

<sup>1</sup> L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail, de fonds en gestion commune et des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

<sup>2</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

## Actif géré et actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé

(en millions de dollars)	Trimestres clos les				Exercices clos les		
	30 nov. 2023	31 août 2023	31 mai 2023	28 févr. 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2022	
Actif géré de Capital Privé	46 \$	42 \$	48 \$	54 \$	55 \$	46 \$	55 \$
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>1</sup>	2 095	2 090	2 087	2 082	2 077	2 095	2 077
<b>Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé<sup>1</sup></b>	<b>2 141 \$</b>	<b>2 132 \$</b>	<b>2 135 \$</b>	<b>2 136 \$</b>	<b>2 132 \$</b>	<b>2 141 \$</b>	<b>2 132 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

## Variation de l'actif géré

Le total de l'actif géré, abstraction faite des actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé, s'établissait à 40,0 G\$ au 30 novembre 2023, contre 39,7 G\$ au 30 novembre 2022.

Le climat géopolitique mondial demeure une source de volatilité pour les marchés mondiaux, les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine perdurant. Les taux d'intérêt et d'inflation élevés ont également contribué à attiser la volatilité et pourraient continuer d'influer sur la trajectoire des rendements des placements au cours des 12 prochains mois. La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les rachats nets de fonds communs de placement se chiffraient à 77,0 M\$, contre des ventes nettes de 765,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement<sup>1</sup>, les rachats nets de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 41,0 M\$, contre des ventes nettes de 589,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, les rachats nets de fonds communs de placement se chiffraient à 224,0 M\$, contre des ventes nettes de 251,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement<sup>1</sup>, les rachats nets de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 194,0 M\$, contre des ventes nettes de 76,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022.

## Résultats d'exploitation consolidés

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
(en millions de dollars, sauf les montants par action)					
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	104,2 \$	107,4 \$	103,0 \$	428,2 \$	430,3 \$
Commissions de suivi et frais de conseils en placement	(32,2)	(33,6)	(32,5)	(133,8)	(135,8)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets <sup>2</sup>	72,0	73,8	70,5	294,4	294,5
Frais de souscription reportés	1,9	1,8	1,8	7,5	7,2
Produits de Capital Privé <sup>2</sup>	3,9	7,3	8,5	33,3	28,1
Autres produits <sup>2</sup>	0,5	1,1	0,9	2,9	3,4
Total des produits nets <sup>2</sup>	78,3 \$	84,0 \$	81,7 \$	338,1 \$	333,2 \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration <sup>3</sup>	52,9	50,2	51,5	209,0	194,6
<b>RAIIA avant les commissions<sup>2</sup></b>	<b>25,4 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>129,1 \$</b>	<b>138,6 \$</b>
Commissions de vente reportées <sup>4</sup>	-	-	-	-	37,1
<b>RAIIA<sup>2</sup></b>	<b>25,4 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>129,1 \$</b>	<b>101,5 \$</b>
Amortissement et décomptabilisation	2,3	2,3	2,2	9,1	11,6
Charges d'intérêts	1,0	1,3	0,7	5,0	2,7
Résultat net avant impôt	22,1 \$	30,2 \$	27,3 \$	115,0 \$	87,2 \$
Charge d'impôt sur le résultat	5,3	7,2	5,7	27,3	20,6
<b>Résultat net de la période</b>	<b>16,8 \$</b>	<b>23,0 \$</b>	<b>21,6 \$</b>	<b>87,7 \$</b>	<b>66,6 \$</b>
Résultat de base par action	0,26 \$	0,35 \$	0,32 \$	1,35 \$	0,97 \$
Résultat dilué par action	0,25 \$	0,34 \$	0,32 \$	1,30 \$	0,96 \$

<sup>1</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

<sup>2</sup> Voir les définitions de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de produits de Capital Privé; d'autres produits; de total des produits nets; de RAIIA avant les commissions et de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

<sup>3</sup> Le trimestre clos le 30 novembre 2023 comprend des indemnités de cessation d'emploi de 0,1 M\$ (2,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022). Le trimestre clos le 31 août 2023 comprend un recouvrement d'indemnités de cessation d'emploi de 0,1 M\$. L'exercice clos le 30 novembre 2023 comprend des indemnités de cessation d'emploi de 1,3 M\$ (4,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022).

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont éliminé l'option de commissions de vente reportées.

## Résultats d'exploitation consolidés ajustés

Les résultats d'exploitation ajustés présentés ci-après s'entendent des résultats abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions. Pour plus de détails sur le rapprochement des soldes ajustés, se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
(en millions de dollars, sauf les montants par action)					
<b>Produits</b>					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	104,2 \$	107,4 \$	103,0 \$	428,2 \$	430,3 \$
Commissions de suivi et frais de conseils en placement	(32,2)	(33,6)	(32,5)	(133,8)	(135,8)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets <sup>1</sup>	72,0	73,8	70,5	294,4	294,5
Frais de souscription reportés	1,9	1,8	1,8	7,5	7,2
Produits de Capital Privé <sup>1</sup>	3,9	7,3	8,5	33,3	28,1
Autres produits <sup>1</sup>	0,5	1,1	0,9	2,9	3,4
Total des produits nets <sup>1</sup>	78,3 \$	84,0 \$	81,7 \$	338,1 \$	333,2 \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés <sup>1</sup>	50,7	50,3	49,0	205,6	190,2
<b>RAIIA ajusté avant les commissions<sup>1</sup></b>	<b>27,6 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>32,7 \$</b>	<b>132,5 \$</b>	<b>143,0 \$</b>
Commissions de vente reportées <sup>2</sup>	-	-	-	-	37,1
<b>RAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>27,6 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>32,7 \$</b>	<b>132,5 \$</b>	<b>105,9 \$</b>
Amortissement et décomptabilisation	2,3	2,3	2,2	9,1	11,6
Charges d'intérêts	1,0	1,3	0,7	5,0	2,7
Résultat net ajusté avant impôt	24,3 \$	30,1 \$	29,8 \$	118,4 \$	91,6 \$
Charge ajustée d'impôt sur le résultat	5,8	7,2	6,3	28,1	21,6
<b>Résultat net ajusté de la période</b>	<b>18,5 \$</b>	<b>22,9 \$</b>	<b>23,5 \$</b>	<b>90,3 \$</b>	<b>70,0 \$</b>
Résultat de base ajusté par action	0,28 \$	0,34 \$	0,35 \$	1,34 \$	1,01 \$
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,28 \$</b>	<b>0,34 \$</b>	<b>0,35 \$</b>	<b>1,34 \$</b>	<b>1,01 \$</b>

<sup>1</sup> Voir les définitions de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de produits de Capital Privé; d'autres produits; de total des produits nets; de frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés; de RAIIA ajusté avant les commissions et de RAIIA ajusté à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont éliminé l'option de commissions de vente reportées.

## Commentaire sur les résultats d'exploitation consolidés

### Produits

#### Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets comprennent les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, et sont directement liés au niveau de l'actif géré. Ils sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des barèmes de commissions (c.-à-d. honoraires, frais de souscription initiaux, frais de souscription reportés). Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets se sont respectivement chiffrés à 72,0 M\$ et à 294,4 M\$, contre 70,5 M\$ et 294,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022, soit une hausse de 1,5 M\$ ou de 2,1 % et une baisse de 0,1 M\$ ou de 0,0 %. Les variations trimestrielles et annuelles de l'exercice écoulé en regard de l'exercice précédent sont principalement attribuables aux fluctuations de l'actif géré moyen comptabilisé ainsi qu'à la variation du taux de croissance des produits nets découlant de la composition de l'actif. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés en tant que pourcentage de l'actif géré moyen se sont respectivement chiffrés à 0,74 % et à 0,74 %, contre 0,75 % et 0,76 % pour les périodes correspondantes de 2022.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
(en millions de dollars, sauf les taux de croissance des produits)					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets	72,0	73,8	70,5	294,4	294,5
Actif géré moyen <sup>1</sup>	39 226	39 823	37 595	39 536	38 561
<b>Taux de croissance des produits nets, abstraction faite de Capital Privé</b>	<b>0,74 %</b>	<b>0,74 %</b>	<b>0,75 %</b>	<b>0,74 %</b>	<b>0,76 %</b>

<sup>1</sup> Voir la définition de l'actif géré moyen à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

#### Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers (avant le 1<sup>er</sup> juin 2022). Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les produits tirés des FR se sont établis à 1,9 M\$ et à 7,5 M\$, contre 1,8 M\$ et 7,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022. Du fait de l'élimination des FR le 1<sup>er</sup> juin 2022, les produits tirés des FR reculeront au fil de temps, à mesure que les actifs passeront du barème de FR à celui de frais de souscription initiaux.

## Produits de Capital Privé

Capital Privé procure de la valeur à AGF par l'entremise de multiples sources : produits liés aux frais de gestion, intéressements, primes de performance, autres accords donnant droit à des commissions et capital investi.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Résultat des gestionnaires <sup>1</sup>	(0,1) \$	(0,1) \$	(0,6) \$	(0,4) \$	(1,1) \$
Intéressement et primes de performance <sup>1</sup>	0,7	1,8	1,2	3,9	1,2
Revenu tiré des accords donnant droit à des commissions	0,8	0,8	0,8	3,2	3,0
<b>Total en lien avec les gestionnaires de Capital Privé</b>	<b>1,4 \$</b>	<b>2,5 \$</b>	<b>1,4 \$</b>	<b>6,7 \$</b>	<b>3,1 \$</b>
Produits en lien avec les placements à long terme de Capital Privé	2,5 \$	4,8 \$	7,1 \$	26,6 \$	25,0 \$
<b>Produits de Capital Privé</b>	<b>3,9 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>8,5 \$</b>	<b>33,3 \$</b>	<b>28,1 \$</b>

<sup>1</sup> Le résultat des gestionnaires s'entend de la quote-part du résultat des coentreprises en lien avec les gestionnaires de Capital Privé.

## Gestionnaires de Capital Privé

AGF touche des frais de gestion des investissements sous-jacents gérés par l'entremise du gestionnaire; ces frais sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les gestionnaires de fonds en phase de démarrage peuvent enregistrer des pertes jusqu'à ce que les fonds atteignent une taille suffisante. AGF constate sa part proportionnelle de ces pertes dans la mesure où AGF a un placement dans le gestionnaire inscrit au bilan. À mesure que les fonds sont lancés et que leurs actifs s'accroissent, le résultat qu'AGF touche augmente. En outre, en enregistrant des rendements intéressants et durables sur ses placements, AGF touche sa part proportionnelle de l'intéressement ou des primes de performance. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Quote-part du résultat des coentreprises ». Pour plus de détails, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés.

En outre, AGF touche des commissions continues par l'entremise d'accords donnant droit à des commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et avec First Ascent Ventures (« First Ascent »). AGF a conclu un accord donnant droit à des commissions avec Instar en vertu duquel AGF touche des commissions annuelles de 14 points de base en fonction de l'actif géré des InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). AGF a également conclu un partenariat stratégique relatif au capital-investissement, avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de cet accord, AGF touche des commissions annuelles de 0,2 M\$ pendant la période d'engagement et de 11,5 points de base sur le capital investi net après la période d'engagement. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions ». Pour plus de détails, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé des produits en lien avec les gestionnaires de Capital Privé de 1,4 M\$ et de 6,7 M\$ (1,4 M\$ et 3,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022).



## Valeur du capital investi

AGF participe également à titre d'investisseur dans les parts des fonds sous-jacents qu'elle gère. En vertu des normes IFRS de comptabilité, les investissements détenus dans les fonds sous-jacents sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du fonds tient compte de l'intéressement à verser au gestionnaire, selon les rendements obtenus à ce jour. AGF peut également recevoir des distributions en trésorerie des fonds sous-jacents. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions » et fluctuent selon le montant du capital investi, la monétisation et les variations de la juste valeur. Pour plus de détails, se reporter à la note 4 b) des états financiers consolidés.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé des produits en lien avec les placements à long terme de Capital Privé de 2,5 M\$ et de 26,6 M\$ (7,1 M\$ et 25,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022). Au 30 novembre 2023, la valeur comptable de l'investissement à long terme d'AGF dans Capital Privé s'élevait à 255,0 M\$ (199,1 M\$ au 30 novembre 2022).

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Capital engagé à la clôture de la période	235,9 \$	236,1 \$	224,2 \$	235,9 \$	224,2 \$
Capital financé depuis le lancement	213,8	211,3	181,3	213,8	181,3
<b>Solde du capital engagé<sup>1</sup></b>	<b>22,1 \$</b>	<b>24,8 \$</b>	<b>42,9 \$</b>	<b>22,1 \$</b>	<b>42,9 \$</b>
<b>Juste valeur des investissements</b>	<b>255,0 \$</b>	<b>252,0 \$</b>	<b>199,1 \$</b>	<b>255,0 \$</b>	<b>199,1 \$</b>

<sup>1</sup> Abstraction faite d'un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

## Autres produits

Les autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement, la quote-part du résultat de la participation d'AGF dans AGFWave et les autres produits.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé des autres produits de 0,5 M\$ et de 2,9 M\$ (0,9 M\$ et 3,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé une perte de 0,1 M\$ et un gain de 0,3 M\$ (pertes de 0,2 M\$ et de 2,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022) relativement aux ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les autres produits restants se chiffraient à 0,2 M\$ et à 1,1 M\$ (0,8 M\$ et 4,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022), qui comprend une perte de néant et de 0,1 M\$ (néant et 0,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022) connexe à la participation dans AGFWave.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	(0,1) \$	0,3 \$	(0,2) \$	0,3 \$	(2,2) \$
Produits d'intérêts	0,4	0,4	0,3	1,5	0,7
Autres produits <sup>1</sup>	0,2	0,4	0,8	1,1	4,9
	<b>0,5 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>0,9 \$</b>	<b>2,9 \$</b>	<b>3,4 \$</b>

<sup>1</sup> Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé des autres produits de néant et de 4,0 M\$ en lien avec des remboursements d'intérêts versés par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

## Charges

### Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont chiffrés à 52,9 M\$ et à 209,0 M\$, contre 51,5 M\$ et 194,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022, soit des hausses de 1,4 M\$ ou de 2,7 % et de 14,4 M\$ ou de 7,4 %. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se sont chiffrés à 50,7 M\$ et à 205,6 M\$, soit des hausses de 1,7 M\$ ou de 3,5 % et de 15,4 M\$ ou de 8,1 % par rapport aux périodes correspondantes de 2022.

(en millions de dollars)	Trimestre clos le	Exercice clos le
	30 nov. 2023	30 nov. 2023
Augmentation des charges de rémunération fondée sur le rendement	1,5 \$	8,7 \$
Augmentation (diminution) des charges de rémunération non fondée sur le rendement	0,1	2,9
Augmentation (diminution) des charges de rémunération fondée sur des actions	(0,6)	1,6
Augmentation des charges non liées à la rémunération	0,7	2,2
<b>Variation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés</b>	<b>1,7 \$</b>	<b>15,4 \$</b>
Augmentation des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	2,1	2,1
Diminution des indemnités de cessation d'emploi	(2,4)	(3,1)
<b>Variation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration</b>	<b>1,4 \$</b>	<b>14,4 \$</b>

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 se résument comme suit :

- Les charges de rémunération fondée sur le rendement ont augmenté de 1,5 M\$ et de 8,7 M\$ vu la hausse de la rémunération incitative en raison du surrendement des placements et de la mise en œuvre réussie de notre stratégie de vente, qui vise à accroître notre présence dans le canal des courtiers en valeurs mobilières.
- Les charges de rémunération non fondée sur le rendement ont augmenté de 0,1 M\$ et de 2,9 M\$, du fait des investissements stratégiques réalisés dans AGF pour soutenir notre plan de croissance, dont Capital Privé, ainsi que de la plus-value résultant de la conjoncture.
- Les charges de rémunération fondée sur des actions ont diminué de 0,6 M\$ et augmenté de 1,6 M\$. La juste valeur des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») et des unités d'actions différées (« UAD ») non couvertes variera en fonction des hausses ou des baisses du cours de l'action AGF.B. AGF gère son exposition aux variations de la juste valeur de ses UAD acquises au moyen d'un swap sur rendement total (« SRT »). Pour plus de détails, se reporter à la note 17 des états financiers consolidés. Au 30 novembre 2023, 14,1 % des paiements réglés en trésorerie des UAPR et des UAD acquises étaient non couverts.
- Les charges non liées à la rémunération ont augmenté de 0,7 M\$ et de 2,2 M\$, en raison de la hausse des activités de vente et de marketing et de l'impact de l'inflation.
- Pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions de 2,1 M\$, contre néant pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. Ces charges correspondent aux coûts engagés par AGF dans le cadre de la réalisation de son objectif stratégique de déploiement de capitaux et d'expansion de la plateforme d'activités Capital Privé.

### Commissions de vente reportées

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont éliminé l'option de commissions de vente reportées. Ces commissions sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, le total des commissions de vente reportées passées en charges s'élevait à néant et à néant (néant et 37,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022).

### Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend les autres immobilisations incorporelles, l'actif au titre du droit d'utilisation, les immobilisations corporelles et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts.

- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, la dotation aux amortissements a augmenté de 0,1 M\$ et diminué de 2,5 M\$ en regard des périodes correspondantes de 2022. Le recul d'un exercice sur l'autre résulte d'une baisse des amortissements des immobilisations corporelles, des logiciels ainsi que de l'actif au titre du droit d'utilisation.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les charges d'intérêts ont augmenté de 0,3 M\$ et de 2,3 M\$ par rapport à celles des périodes correspondantes de 2022, en raison de la hausse des taux d'intérêt sur la dette à long terme.

### Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 5,3 M\$ et à 27,3 M\$, contre 5,7 M\$ et 20,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 a été de 23,8 % (23,6 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2022). Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition, les différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été constaté, les charges non déductibles et les rajustements d'impôt d'exercices antérieurs.

En 2022, AGF a reçu des lettres de l'ARC relativement à l'allègement d'une partie des intérêts précédemment demandés pour les années d'imposition 2008 à 2015 en lien avec l'affaire résolue sur l'établissement du prix de transfert; se reporter à nos communications à cet effet dans les états financiers consolidés annuels 2013 à 2020. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2022, l'ARC a versé à AGF un remboursement d'environ 4,0 M\$ en lien avec ces intérêts. L'allègement des intérêts, qui est non imposable, a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ».

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

### Résultat net

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net de 16,8 M\$ et de 87,7 M\$, contre 21,6 M\$ et 66,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions, le résultat net ajusté s'est établi à 18,5 M\$ et à 90,3 M\$, contre 23,5 M\$ et 70,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022.

## Résultat par action

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, le résultat dilué par action s'est établi à 0,25 \$ et à 1,30 \$, contre 0,32 \$ et de 0,96 \$ pour les périodes correspondantes de 2022. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions, le résultat dilué ajusté par action s'est chiffré à 0,28 \$ et à 1,34 \$, contre un résultat par action de 0,35 \$ et de 1,01 \$ pour les périodes correspondantes de 2022.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 50,5 M\$ (58,6 M\$ au 30 novembre 2022). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 18,3 M\$ et 80,4 M\$, contre 24,1 M\$ et 70,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022. Nous avons utilisé 8,2 M\$ de trésorerie (27,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, comme suit :

(en millions de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	87,2 \$	64,6 \$
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(13,4)	(46,0)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	6,5	3,4
Dividendes versés	(27,3)	(26,2)
Remboursement de la dette à long terme	(16,0)	22,0
Intérêts versés	(2,1)	(0,5)
Paiements des loyers	(5,6)	(4,8)
Remboursement (achat) de capital sur les placements à long terme, montant net	(32,5)	(23,2)
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	(3,4)	(16,3)
Achats de placements à court terme, y compris des capitaux de lancement, montant net	(1,1)	0,5
Autres	(0,5)	(1,4)
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(8,2) \$</b>	<b>(27,9) \$</b>

Au 30 novembre 2023, l'encours de la dette à long terme était de 6,0 M\$ (22,0 M\$ au 30 novembre 2022). Au 30 novembre 2023, un montant de 144,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et le crédit de sécurité, qui pourra être utilisé pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement.

Au 30 novembre 2023, AGF a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 71,8 M\$ et une obligation locative de 84,1 M\$ dans les états consolidés de la situation financière. En outre, au 30 novembre 2023, AGF avait investi 213,8 M\$ (181,3 M\$ au 30 novembre 2022) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé et 22,1 M\$ (42,9 M\$ au 30 novembre 2022) de capital restaient à être investis. De plus, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, à court terme, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements liés à la plateforme d'activités Capital Privé, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de s'acquitter des engagements en matière de service de la dette et de verser des dividendes trimestriels. Nous continuons à suivre de près notre plan de capital ainsi que les effets connexes de la volatilité actuelle du marché, et nous réévaluerons et ajusterons notre utilisation du capital en fonction des besoins. Pour plus de détails, se reporter à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion.

## Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2023 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 7, 11 et 29 des états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Total	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite
Dettes à long terme	6,0 \$	6,0 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contrats de location <sup>1</sup>	75,0	6,0	6,0	5,8	5,7	5,7	45,8
Engagements en matière de service	104,6	26,6	24,1	14,0	11,2	3,4	25,3
Total des obligations contractuelles	185,6 \$	38,6 \$	30,1 \$	19,8 \$	16,9 \$	9,1 \$	71,1 \$

<sup>1</sup> Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. Pour 2023, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 133,5 M\$ (135,5 M\$ pour 2022).
- Au 30 novembre 2023, AGF avait investi 213,8 M\$ (181,3 M\$ au 30 novembre 2022) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé et 22,1 M\$ (42,9 M\$ au 30 novembre 2022) de capital restaient à être investis.

### Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des normes IFRS de comptabilité, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds AGF, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2023, AGF avait une créance de 12,4 M\$ (16,7 M\$ au 30 novembre 2022) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 10,3 M\$, contre 8,6 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

### Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Capital Privé.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF aux fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil, du chef de la direction et chef des investissements, de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, du chef des finances, du chef de l'exploitation et du chef de Capital Privé. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

### **Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires**

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2023, AGF respectait ces exigences réglementaires.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Le 6 février 2023, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Entre le 8 février 2023 et le 7 février 2024, AGF peut racheter au plus 4 397 923 actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto).

Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son OPR dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote, sous réserve de certains paramètres. Les actions rachetées pour la FAP sont également rachetées selon l'OPR dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a racheté 450 000 et 1 805 652 actions de catégorie B sans droit de vote (24 038 et 2 795 892 pour les périodes correspondantes de 2022) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 3,2 M\$ et de 13,4 M\$ (0,2 M\$ et 20,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2022), à un prix moyen de 7,09 \$ et de 7,40 \$ par action (6,56 \$ et 7,22 \$ pour les périodes correspondantes de 2022) conformément à l'OPR dans le cours normal des activités.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, l'escompte sur les actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffré à 2,4 M\$ (3,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) et a été comptabilisé au poste « Résultats non distribués ».

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF n'a racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote (rachat de 300 000 actions au coût pour 2022, pour une contrepartie de 1,9 M\$, à un prix moyen de 6,27 \$ par action) pour la FAP.

## Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2023 <sup>1</sup>	2022	2021	2020	2019
Par action	0,44 \$	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$

<sup>1</sup> Total des dividendes versés en avril 2023, en juillet 2023 et en octobre 2023 et à être versés en janvier 2024.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 19 octobre 2023 a été de 0,11 \$ par action.

Le 14 décembre 2023, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2023.

## Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2023 et 2022. Pour plus de détails, se reporter aux notes 13 et 20 des états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2023	2022
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	64 271 451	64 407 816
Options sur actions		
Options en cours	3 414 535	4 701 833
Options pouvant être exercées	2 972 539	4 044 050

## Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Les lecteurs ne doivent pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

### Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'entendent des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de Patrimoine Privé;
- les frais d'administration des fonds selon les frais d'administration fixes de l'agent des transferts;
- les commissions de suivi versées aux réseaux de distributions sont fondées sur l'actif géré total ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe;
- les frais de conseils en placement payés, selon l'actif géré.

### Total des produits nets

Le total des produits nets comprend les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets, les frais de souscription reportés, les produits de Capital Privé et les autres produits.

### Produits de Capital Privé

Les produits de Capital Privé comprennent les produits liés aux frais de gestion, l'intéressement, les primes de performance, les autres accords donnant droit à des commissions et le capital investi. La ventilation des produits de Capital Privé se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Quote-part du résultat de coentreprises	0,6 \$	1,7 \$	0,5 \$	3,4 \$	(0,3) \$
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	0,8	0,8	0,8	3,2	3,0
Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions	2,4	5,2	6,9	26,9	22,8
Moins					
Ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	(0,1)	0,4	(0,2)	0,3	(2,2)
Quote-part du résultat d'AGFWave	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,4)
<b>Produits de Capital Privé</b>	<b>3,9 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>8,5 \$</b>	<b>33,3 \$</b>	<b>28,1 \$</b>



## Autres produits

Les autres produits comprennent les ajustements de la juste valeur en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement, la quote-part du résultat de la participation d'AGF dans AGFWave et les autres produits. La ventilation des autres produits se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Autres produits	0,6 \$	0,8 \$	1,2 \$	2,7 \$	6,0 \$
Ajouts					
Ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	(0,1)	0,3	(0,2)	0,3	(2,2)
Quote-part du résultat d'AGFWave	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,4)
<b>Autres produits</b>	<b>0,5 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>0,9 \$</b>	<b>2,9 \$</b>	<b>3,4 \$</b>

## Mesures ajustées non conformes aux IFRS

Les mesures ajustées non conformes aux IFRS font abstraction des produits et des charges ci-après, car nous estimons que cela permet de meilleures analyses des résultats d'exploitation et comparaisons entre AGF et les sociétés du même secteur :

- charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions;
- indemnités de cessation d'emploi.

## Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés s'entendent des frais de vente, frais généraux et frais d'administration abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions. La ventilation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	52,9 \$	50,2 \$	51,5 \$	209,0 \$	194,6 \$
Ajustements					
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	(2,1)	-	-	(2,1)	-
Indemnités de cessation d'emploi	(0,1)	0,1	(2,5)	(1,3)	(4,4)
<b>Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés</b>	<b>50,7 \$</b>	<b>50,3 \$</b>	<b>49,0 \$</b>	<b>205,6 \$</b>	<b>190,2 \$</b>

## RAIIA avant les commissions et RIIA ajusté avant les commissions

Le RIIA avant les commissions est le résultat avant intérêts, impôt, amortissement et commissions de vente reportées. Le RIIA avant les commissions est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Cette mesure non conforme aux IFRS n'est pas nécessairement comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La ventilation du RIIA avant les commissions se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Résultat net	16,8 \$	23,0 \$	21,6 \$	87,7 \$	66,6 \$
Ajustements					
Commissions de vente reportées	–	–	–	–	37,1
Amortissement et décomptabilisation	2,3	2,3	2,2	9,1	11,6
Charges d'intérêts	1,0	1,3	0,7	5,0	2,7
Charge d'impôt sur le résultat	5,3	7,2	5,7	27,3	20,6
<b>RAIIA avant les commissions</b>	<b>25,4 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>129,1 \$</b>	<b>138,6 \$</b>
Ajustements					
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	2,1 \$	– \$	– \$	2,1 \$	– \$
Indemnités de cessation d'emploi	0,1	(0,1)	2,5	1,3	4,4
<b>RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>27,6 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>32,7 \$</b>	<b>132,5 \$</b>	<b>143,0 \$</b>

## Marge du RIIA avant les commissions

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RIIA avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RIIA avant les commissions est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RIIA avant les commissions s'obtient en divisant le RIIA avant les commissions par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RIIA avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RIIA avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
RAIIA avant les commissions	25,4 \$	33,8 \$	30,2 \$	129,1 \$	138,6 \$
Divisé par les produits	110,5	117,6	114,2	471,9	469,0
<b>Marge du RIIA avant les commissions</b>	<b>23,0 %</b>	<b>28,7 %</b>	<b>26,4 %</b>	<b>27,4 %</b>	<b>29,6 %</b>

### Marge du RAIIA ajusté avant les commissions

La marge du RAIIA ajusté avant les commissions s'obtient en divisant le RAIIA ajusté avant les commissions par les produits ajustés. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA avant les commissions et RAIIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
RAIIA ajusté avant les commissions	27,6 \$	33,7 \$	32,7 \$	132,5 \$	143,0 \$
Divisé par les produits ajustés	110,5	117,6	114,2	471,9	469,0
<b>Marge du RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>25,0 %</b>	<b>28,7 %</b>	<b>28,6 %</b>	<b>28,1 %</b>	<b>30,5 %</b>

### RAIIA et RAIIA ajusté

Le RAIIA est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement. Le RAIIA est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. La ventilation du RAIIA se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Résultat net	16,8 \$	23,0 \$	21,6 \$	87,7 \$	66,6 \$
Ajustements					
Amortissement et décomptabilisation	2,3	2,3	2,2	9,1	11,6
Charges d'intérêts	1,0	1,3	0,7	5,0	2,7
Charge d'impôt sur le résultat	5,3	7,2	5,7	27,3	20,6
<b>RAIIA</b>	<b>25,4 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>129,1 \$</b>	<b>101,5 \$</b>
Ajustements					
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	2,1 \$	- \$	- \$	2,1 \$	- \$
Indemnités de cessation d'emploi	0,1	(0,1)	2,5	1,3	4,4
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>27,6 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>32,7 \$</b>	<b>132,5 \$</b>	<b>105,9 \$</b>

### Marge du RAIIA

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA s'obtient en divisant le RAIIA par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
RAIIA	25,4 \$	33,8 \$	30,2 \$	129,1 \$	101,5 \$
Divisé par les produits	110,5	117,6	114,2	471,9	469,0
<b>Marge du RAIIA</b>	<b>23,0 %</b>	<b>28,7 %</b>	<b>26,4 %</b>	<b>27,4 %</b>	<b>21,6 %</b>

### Marge du RAIIA ajusté

La marge du RAIIA ajusté s'obtient en divisant le RAIIA ajusté par les produits ajustés. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA et RAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
RAIIA ajusté	27,6 \$	33,7 \$	32,7 \$	132,5 \$	105,9 \$
Divisé par les produits ajustés	110,5	117,6	114,2	471,9	469,0
<b>Marge du RAIIA ajusté</b>	<b>25,0 %</b>	<b>28,7 %</b>	<b>28,6 %</b>	<b>28,1 %</b>	<b>22,6 %</b>

### Ratio dette nette-RAIIA ajusté

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIIA ajusté procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA ajusté s'obtient en divisant la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période, par le RAIIA ajusté sur 12 mois pour la période.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Dette nette	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Divisée par le RAIIA ajusté (sur 12 mois)	132,5	137,7	106,1	132,5	106,1
<b>Ratio dette nette-RAIIA ajusté</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

### Ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions s'obtient en divisant la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période, par le RAIIA ajusté avant les commissions sur 12 mois pour la période.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Dette nette	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Divisée par le RAIIA ajusté (sur 12 mois) avant les commissions	132,5	137,7	143,2	132,5	143,2
<b>Ratio dette nette-RAIIA ajusté avant les commissions</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

## Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans la plateforme d'activités Capital Privé ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2023	31 août 2023	30 nov. 2022	30 nov. 2023	30 nov. 2022
Résultat net de la période	16,8 \$	23,0 \$	21,6 \$	87,7 \$	66,6 \$
Ajustement du résultat net en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	20,1	18,6	12,3	(0,5)	(2,0)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, montant net	36,9 \$	41,6 \$	33,9 \$	87,2 \$	64,6 \$
Ajustements					
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(15,8)	(14,4)	(8,5)	(1,8)	16,4
	21,1 \$	27,2 \$	25,4 \$	85,4 \$	81,0 \$
Paiement d'impôt sur le résultat de la période	5,5	4,7	4,4	28,7	15,4
	26,6 \$	31,9 \$	29,8 \$	114,1 \$	96,4 \$
Impôt sur le résultat en lien avec les flux de trésorerie disponibles de la période	(6,5)	(6,8)	(4,2)	(26,0)	(20,8)
Paiements des intérêts et des loyers	(1,8)	(2,1)	(1,5)	(7,7)	(5,3)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>18,3 \$</b>	<b>23,0 \$</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>80,4 \$</b>	<b>70,3 \$</b>

## Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais connexes sont importants au regard de nos activités, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels, de nos comptes de sous-conseillers, de nos relations en lien avec Patrimoine Privé et de nos activités de gestion d'actifs en lien avec Capital Privé. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

## Actifs donnant droit à des commissions

Les actifs donnant droit à des commissions sont importants au regard de nos activités, car ils déterminent les produits tirés des commissions provenant de nos partenariats stratégiques avec Instar et First Ascent par l'entremise de la plateforme d'activités Capital Privé. La valeur des actifs donnant droit à des commissions fluctue selon le rendement des placements et la cristallisation de placements à long terme.

## Actif géré moyen

L'actif géré moyen s'entend de la moyenne de l'actif géré à la clôture de chaque mois, abstraction faite de Capital Privé, comptabilisée pour le cumul de l'exercice.

### **Rendement des placements**

Le rendement des placements, soit leur plus-value (moins-value), est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

### **Ventes nettes (rachats nets)**

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, de Patrimoine Privé et de Capital Privé sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

### **Fonds de roulement**

Le fonds de roulement s'entend de l'actif courant moins le passif courant. Il est utilisé comme mesure pour démontrer la liquidité et la capacité d'AGF à générer de la trésorerie pour payer ses obligations financières à court terme.

## Principales méthodes comptables

### Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

#### a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie futurs et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

#### b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

#### c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

**d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3**

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

**Capitalisation boursière**

Au 30 novembre 2023, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 469,6 M\$ et l'actif net comptabilisé, à 1 088,9 M\$. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a effectué un test pour déterminer la juste valeur de ses UGT. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2023. Il n'y a pas eu de changements significatifs quant à la valeur recouvrable de chaque UGT au 30 novembre 2023; cependant, une période prolongée de volatilité du marché pourrait déclencher une réduction de valeur des UGT d'AGF. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final, au taux d'inclusion des synergies et à la prime de contrôle applicable.

**Facteurs de risque et gestion des risques**

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil, du chef de la direction et chef des investissements, de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, du chef des finances, du chef de l'exploitation et du chef de Capital Privé. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques, dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

**Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs**

De nombreux facteurs peuvent influencer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.



## Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents. AGF s'expose au risque de marché, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré.

Les taux d'intérêt élevés continuent de contribuer à une volatilité accrue et pourraient en fin de compte influencer sur la trajectoire du rendement des placements au cours des 12 prochains mois. Les investisseurs attendent, car ils prévoient que le marché restera fébrile tant que l'impact du resserrement des politiques monétaires sur la croissance économique ne sera pas bien compris et que le moment de possibles baisses des taux d'intérêt ne sera pas déterminé.

AGF surveille sans cesse l'incidence possible du risque de marché relativement à sa situation du capital et à sa rentabilité. Une importante partie des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets d'AGF est fonction du total de l'actif géré moyen, abstraction faite de Capital Privé. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Capital Privé, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets diminueraient d'environ 7,4 M\$. En outre, l'incertitude qui plane sur les marchés mondiaux pourrait influencer sur les activités de fusions et d'acquisitions et probablement créer des difficultés dans la réalisation des opérations.

## Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers.

Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,2 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,4 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

## Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant l'encours de la dette pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2023 aurait occasionné un changement d'environ 0,1 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. En utilisant l'encours de la dette maximal disponible pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2023 aurait occasionné un changement d'environ 1,5 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Au 30 novembre 2023, environ 19,3 % de l'actif géré de fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 2,5 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

## Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Capital Privé. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2023, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit latent ou une perte latente avant impôt de 27,7 M\$ porté en résultat net et un profit latent ou une perte latente avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

## Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les investisseurs individuels peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Les marchés mondiaux restent volatils en raison de la majoration des taux d'intérêt et de la hausse soutenue de l'inflation. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits nets tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 9,3 M\$. AGF surveille ce risque, car il peut influencer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds communs de placement par catégorie se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2023	2022
Fonds d'actions canadiens	16,3 %	17,0 %
Fonds d'actions américains et internationaux	56,2 %	54,0 %
Fonds équilibrés canadiens	0,3 %	1,5 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	6,5 %	6,9 %
Fonds à revenu fixe canadiens	6,6 %	6,3 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	12,7 %	13,5 %
Fonds de marché monétaire canadiens	1,1 %	0,7 %
Fonds d'alternatifs canadiens	0,3 %	0,1 %
Fonds de solutions gérés américains et internationaux	0,0 %	0,0 %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,6 M\$.

## Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Capital Privé, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

De nombreux facteurs affectent la liquidité des fonds AGF, y compris, mais non de façon limitative, les conditions économiques et politiques en général, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs propres à chaque émetteur des titres sous-jacents détenus par un fonds AGF, tels que les changements de direction, l'orientation stratégique, la réalisation d'objectifs stratégiques, les fusions, acquisitions et cessions, les modifications des politiques de distribution et de dividendes et d'autres événements. En outre, l'impact des perturbations imprévues sur le marché peut amener les bourses à suspendre la négociation, ou les fonds d'investissement à suspendre la négociation (sur ce qui pourrait être pour une période prolongée), peut exacerber le risque politique, social ou économique préexistant et peut affecter de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs ou types de titres. Ces impacts peuvent avoir un effet sur le rendement des titres sous-jacents dans lesquels un fonds AGF investit et peuvent augmenter le montant des rachats subis par un fonds AGF. Un fonds AGF peut ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat en raison de l'incapacité à vendre les titres sous-jacents en temps voulu. En conséquence, il pourrait y avoir un montant insuffisant d'actifs liquides dans les fonds AGF. AGF mesure et surveille le risque de liquidité des fonds AGF en tout temps. AGF dispose d'une équipe qui évalue le risque, utilisant les plus récents outils et systèmes de pointe de tiers du secteur pour assurer une analyse de qualité. Bien qu'AGF ne contrôle pas les événements de marché externes ayant une incidence sur le rendement des fonds AGF ou la perte de liquidité, AGF s'efforce d'agir quand des événements indésirables se produisent.

### **Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats**

La demande de nos produits dépend notamment de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs marchandes et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF. Des taux d'intérêt et d'inflation élevés peuvent augmenter les demandes de rachat des clients en raison du recul général du marché et de l'humeur ou du besoin de liquidités des investisseurs.

### **Risque de distribution**

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits, surtout si un partenaire de distribution représente une partie importante des flux de ventes d'AGF.

### **Risque de personnel clé**

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

### **Risque d'atteinte à la réputation**

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF atténue ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

## Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

## Risque de conformité à la réglementation

La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur. Par exemple, parmi les risques de conformité à la réglementation, l'évolution récente de la réglementation dans le domaine des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») connexes aux stratégies d'entreprise et d'investissement a conduit les organismes de réglementation à adopter une approche ciblée relativement au risque d'« écoblanchiment ».

L'élaboration de la réglementation peut avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

À titre d'émetteur de fonds d'investissement, AGF offre une vaste gamme de séries de fonds communs de placement qui sont conformes aux normes du secteur. AGF revoit continuellement sa gamme de produits pour s'assurer qu'elle représente au mieux ses points forts, tout en offrant à ses partenaires et à ses clients le choix et la diversité nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réglementation, y compris en proposant une grande gamme de solutions de produits qui permettent aux courtiers et à leurs conseillers de structurer leur rémunération de manière pertinente ainsi qu'en fonction de l'intérêt véritable des investisseurs.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires judicieux et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables.

## Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influencer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

## Risque d'assurance

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguïtés relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

## Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) s'expose à des événements des technologies de l'information qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes. L'utilisation accrue d'outils et de services de communication en ligne et à distance en raison de l'adoption d'un modèle de travail hybride peut amplifier le risque de cybersécurité.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds AGF contreviennent aux lois sur la protection des renseignements personnels et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds AGF ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds AGF, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds AGF, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec les fonds AGF et la capacité des fonds AGF à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds AGF investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds AGF effectuent des opérations.

Bien que les fonds AGF et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds AGF ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds AGF et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

## Risque lié aux facteurs ESG

Le risque lié aux facteurs ESG se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PIR »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PIR, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. revoit périodiquement ses processus d'investissement et ses placements sous-jacents en fait de facteurs ESG.

## Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est atténué au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

## Risque fiscal

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'ARC considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Les lecteurs doivent tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.



## Contrôles et procédures

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des ACVM), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2023.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le CIIF d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du CIIF d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2023, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

### Modifications du CIIF

Une modification importante du CIIF s'entend d'une modification qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le CIIF de l'émetteur.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, il n'y a eu aucune modification du CIIF d'AGF qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur son CIIF.

## Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2023	2022	2021	2020 <sup>1,2</sup>	2019 <sup>3,4</sup>
Produits	471,9 \$	469,0 \$	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$
Charges <sup>9</sup>	342,8	330,4	333,9	292,8	326,7
RAIIA avant les commissions <sup>10</sup>	129,1	138,6	127,7	251,1	110,0
Résultat avant impôt	115,0	87,2	51,8	194,4	57,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	87,7	66,6	39,3	173,9	47,9
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	1,35 \$	0,97 \$	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$
Dilué	1,30	0,96	0,55	2,22	0,60
Flux de trésorerie disponibles <sup>10</sup>	80,4 \$	70,3 \$	54,8 \$	46,1 \$	52,8 \$
Dividende par action	0,44 \$	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	5,8 \$	21,6 \$	– \$	– \$	207,3 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 957 984	68 430 165	70 009 123	77 326 775	78 739 081
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	67 233 845	69 437 213	71 660 642	78 359 570	79 672 961

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2018 <sup>5</sup>	2017 <sup>6</sup>	2016 <sup>7</sup>	2015 <sup>8</sup>	2014
Produits	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$
Charges <sup>9</sup>	343,7	339,1	319,2	322,4	309,6
RAIIA avant les commissions <sup>10</sup>	106,5	116,4	109,5	127,2	154,9
Résultat avant impôt	62,5	61,8	52,7	63,9	79,1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	73,9	52,1	42,5	48,3	61,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$
Dilué	0,92	0,64	0,53	0,58	0,68
Flux de trésorerie disponibles <sup>10</sup>	41,4 \$	58,7 \$	61,5 \$	67,8 \$	82,0 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$
Dette à long terme	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595	86 000 437
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539	87 384 880

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

<sup>4</sup> L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

<sup>5</sup> L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

<sup>6</sup> L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

<sup>7</sup> L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.

<sup>8</sup> L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

<sup>9</sup> Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

<sup>10</sup> Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

## **Renseignements supplémentaires**

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, dans la notice annuelle 2023 d'AGF, dans le rapport annuel 2023 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

# Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

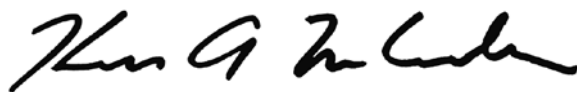
Toronto, le 23 janvier 2024

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs indépendants ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



**Kevin McCreddie, CFA, MBA**

Chef de la direction et chef des investissements



**Ken Tsang, CFA, CPA, MBA**

Chef des finances

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p><b>Détermination des valeurs recouvrables du goodwill et des contrats de gestion – unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de détail et de comptes institutionnels</b></p> <p><i>Voir la note 3 – Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations, et la note 8 – Goodwill et immobilisations incorporelles, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Au 30 novembre 2023, le goodwill et les contrats de gestion d'AGF se chiffraient à 941 M\$, dont une partie importante est attribuable aux UGT de détail et de comptes institutionnels.</p> <p>Le goodwill et les contrats de gestion font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. La direction détermine si une perte de valeur doit être constatée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Au 30 novembre 2023, AGF a effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT afin d'en estimer la valeur recouvrable. Dans le cadre de cette analyse, la direction a exercé un jugement quant à la sélection d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final appropriés. La direction détermine également les flux de trésorerie futurs selon i) l'actif géré, dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives : aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché, et ii) le taux d'inclusion des synergies. À la suite du test annuel de dépréciation, la direction a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels au 30 novembre 2023.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des soldes du goodwill et des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels ainsi que ii) du jugement important posé par la direction pour déterminer les valeurs recouvrables des UGT, notamment l'application des principales hypothèses. Cela a nécessité un niveau élevé de subjectivité de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre de procédures d'audit. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer comment la direction détermine les valeurs recouvrables des UGT de détail et de comptes institutionnels, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>– évaluer i) le caractère approprié du recours à l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ii) l'exactitude arithmétique de l'analyse des flux de trésorerie actualisés de la direction.</li> <li>– évaluer le caractère raisonnable des hypothèses relatives à l'actif géré (ventes brutes, rachats, taux de croissance du marché et taux de croissance des produits) en regard du budget approuvé par le conseil d'administration, des rendements actuels et antérieurs des UGT et de données économiques disponibles publiées par des tiers.</li> <li>– évaluer le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer la méthode appliquée dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, et le caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de croissance finaux et des taux d'inclusion des synergies de la direction.</li> <li>– tester les données utilisées relativement à l'actif géré dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés.</li> </ul> </li> <li>• évaluer les informations fournies dans les états financiers consolidés, y compris la sensibilité des principales hypothèses utilisées.</li> </ul>

## Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Derek Hatoum.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 23 janvier 2024



# États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	Note	2023	2022
<b>Actif</b>			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		50 453 \$	58 620 \$
Placements	4	22 191	20 681
Créances, charges payées d'avance et autres actifs		36 646	40 729
Instruments financiers dérivés	17	965	–
Impôts à recouvrer	22, 28	6 602	2 438
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>116 857</b>	122 468
Participations dans des coentreprises	5	2 245	1 654
Placements à long terme	4	254 969	199 067
Contrats de gestion	8	689 759	689 759
Goodwill	8	250 830	250 830
Autres immobilisations incorporelles	8	398	474
Actif au titre du droit d'utilisation	7	71 790	70 178
Immobilisations corporelles et logiciels	9	27 951	29 227
Actifs d'impôt différé	12	3 602	3 888
Autres actifs	6	1 877	1 444
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>1 303 421</b>	1 246 521
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 420 278 \$</b>	<b>1 368 989 \$</b>

# États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	Note	2023	2022
<b>Passif</b>			
Passif courant			
Dettes d'exploitation et charges à payer	10, 20	78 292 \$	74 481 \$
Obligation locative	7	5 960	990
Instruments financiers dérivés	17	-	246
<b>Total du passif courant</b>		<b>84 252</b>	75 717
Obligation locative à long terme	7	78 104	80 279
Dettes à long terme	11	5 823	21 587
Passifs d'impôt différé	12	152 834	150 607
Autres passifs à long terme	6, 20	10 369	10 253
<b>Total du passif</b>		<b>331 382</b>	338 443
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Capital-actions	13	390 502	391 719
Surplus d'apport	20	44 462	41 883
Résultats non distribués		651 065	593 949
Cumul des autres éléments du résultat global	14	2 867	2 995
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 088 896</b>	1 030 546
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>1 420 278 \$</b>	<b>1 368 989 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,



**Kevin McCreadie, CFA, MBA**  
Administrateur



**Ian Clarke, CA, FCA, IAS.A**  
Administrateur

# États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2023	2022
<b>Produits</b>			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	15	428 172 \$	430 347 \$
Frais de souscription reportés		7 585	7 224
Quote-part du résultat des coentreprises	5	3 427	(316)
Produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	6	3 155	2 986
Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions	4	26 855	22 807
Autres produits	16	2 630	5 956
<b>Total des produits</b>		<b>471 824</b>	<b>469 004</b>
<b>Charges</b>			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	18, 25	209 048	194 562
Commissions de suivi		133 490	135 475
Frais de conseils en placement		272	301
Commissions de vente reportées		–	37 062
Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles	8	76	84
Amortissement des immobilisations corporelles et des logiciels	9	4 719	6 121
Amortissement d'actif au titre du droit d'utilisation	7	4 325	5 447
Charges d'intérêts	7, 11, 21	4 874	2 693
<b>Total des charges</b>		<b>356 804</b>	<b>381 745</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>115 020</b>	<b>87 259</b>
Charge d'impôt sur le résultat			
Exigible	22	24 183	18 253
Différée	22	3 137	2 359
<b>Total du résultat avant impôt</b>		<b>27 320</b>	<b>20 612</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>87 700 \$</b>	<b>66 647 \$</b>
<b>Résultat par action</b>			
De base	23	1,35 \$	0,97 \$
Dilué	23	1,30 \$	0,96 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2023	2022
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>87 700 \$</b>	<b>66 647 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>		
<b>Profits (pertes) latents sur les placements, montant net</b>		
Profits (pertes) latents	(128)	41
	(128)	41
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(128) \$	41 \$
<b>Résultat global net de l'exercice</b>	<b>87 572 \$</b>	<b>66 688 \$</b>

Les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») seront reclassés dans les états consolidés du résultat net dans les exercices futurs, sauf les titres de participation qui sont classés à la juste valeur par le biais des AERG.

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des AERG	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2021</b>	426 193 \$	40 182 \$	561 794 \$	2 954 \$	<b>1 031 123 \$</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	66 647	-	<b>66 647</b>
AERG (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	41	<b>41</b>
Résultat global de l'exercice	-	-	66 647	41	<b>66 688</b>
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	452	-	-	-	<b>452</b>
Options sur actions	3 356	180	-	-	<b>3 536</b>
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(38 216)	-	(5 896)	-	<b>(44 112)</b>
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,5 M\$	-	-	(27 175)	-	<b>(27 175)</b>
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	1 521	-	-	<b>1 521</b>
Achat d'actions propres	(1 883)	-	-	-	<b>(1 883)</b>
Remise d'actions propres	1 817	-	(1 421)	-	<b>396</b>
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>391 719 \$</b>	<b>41 883 \$</b>	<b>593 949 \$</b>	<b>2 995 \$</b>	<b>1 030 546 \$</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2022</b>	391 719 \$	41 883 \$	593 949 \$	2 995 \$	<b>1 030 546 \$</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	87 700	-	<b>87 700</b>
AERG (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	(128)	<b>(128)</b>
Résultat global de l'exercice	-	-	87 700	(128)	<b>87 572</b>
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	564	-	-	-	<b>564</b>
Options sur actions	7 403	(558)	-	-	<b>6 845</b>
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(10 966)	-	(2 416)	-	<b>(13 382)</b>
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	-	-	(28 206)	-	<b>(28 206)</b>
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	3 137	-	-	<b>3 137</b>
Remise d'actions propres	1 782	-	38	-	<b>1 820</b>
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>	<b>390 502 \$</b>	<b>44 462 \$</b>	<b>651 065 \$</b>	<b>2 867 \$</b>	<b>1 088 896 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2023	2022
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		87 700 \$	66 647 \$
Ajustements			
Amortissement et décomptabilisation		9 120	11 652
Charges d'intérêts	7, 11	4 874	2 693
Charge d'impôt sur le résultat	22	27 320	20 612
Versement d'impôt		(28 656)	(15 373)
Rémunération fondée sur des actions	20	8 970	7 703
Quote-part du résultat des coentreprises	5	(3 427)	316
Distributions reçues des coentreprises	5	3 258	93
Ajustement de la juste valeur de placements à long terme	4	(23 433)	(15 125)
Perte (profit) réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net	4	(292)	2 151
Autres		20	(362)
		85 454	81 007
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		(2 097)	(2 818)
Autres actifs		(199)	681
Dettes d'exploitation et charges à payer		(2 901)	(13 172)
Autres passifs		6 982	(1 098)
		1 785	(16 407)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net			
		87 239	64 600
<b>Activités de financement</b>			
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	13	(13 382)	(44 112)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	13	6 544	3 356
Achat d'actions propres	13	-	(1 883)
Dividendes versés	24	(27 328)	(26 215)
Émission (remboursement) de la dette à long terme	11	(16 000)	22 000
Intérêts versés		(2 121)	(515)
Paiements de loyers	7	(5 647)	(4 761)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net			
		(57 934)	(52 130)
<b>Activités d'investissement</b>			
Participations dans des coentreprises	5	(422)	(1 280)
Achat de placements à long terme	4	(34 173)	(31 430)
Remboursement de capital de placements à long terme	4	1 704	8 209
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	9	(3 443)	(16 339)
Achat de placements à court terme	4	(19 680)	(18 970)
Produit tiré de la vente de placements à court terme	4	18 542	19 476
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net			
		(37 472)	(40 334)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(8 167)</b>	<b>(27 864)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>58 620</b>	<b>86 484</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>50 453 \$</b>	<b>58 620 \$</b>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Banque et caisse		47 023 \$	54 093 \$
Dépôt à terme		3 430	4 527
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>50 453 \$</b>	<b>58 620 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022

## Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : CIBC Square, Tower One, 81, rue Bay, Toronto (Ontario).

AGF est une société indépendante de gestion d'actifs diversifiés à l'échelle mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse (« FNB ») fondés sur des facteurs, des institutions, des sociétés ainsi que des patrimoines privés, de même qu'un accès aux marchés publics et privés, par l'entremise de ses trois plateformes d'activités : Placements AGF, Patrimoine Privé AGF et Capital Privé AGF (« Capital Privé »). AGF fournit également des services d'administration aux fonds communs de placement AGF.

La plateforme d'activités Capital Privé comprend des coentreprises avec Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP ») et AGF SAF Private Credit Management LP (« PCMLP »), ainsi que des accords de commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et First Ascent Ventures (« First Ascent »). En outre, AGF possède une participation dans AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »), qui offre des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud.

Le 23 janvier 2024, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

## Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Certains montants comparatifs des états consolidés du résultat net et de la note 18 – *Charges par nature* ont fait l'objet d'un reclassement pour être conformes à la présentation des états financiers consolidés de l'exercice écoulé et pour fournir aux lecteurs de l'information plus pertinente sur les activités d'AGF.

## Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

### 3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

### 3.2 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

#### a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. AGF est exposée aux rendements variables des filiales et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influencer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle

une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale est évaluée selon la juste valeur des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP »). Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la FAP en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.14 et 20.

Les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF au 30 novembre 2023 se résument comme suit :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
1936874 Ontario Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
2593269 Ontario Inc.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc. <sup>1</sup>	Gestion de placements	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Gestion de placements	Canada	100 %
FAP	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Services aux clients privés	Canada	100 %

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Placements AGF Inc. a absorbé AGF CustomerFirst Inc.

## b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.



Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante et AGF a choisi de désigner ses participations dans ces fonds à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »). Ces fonds exercent des transactions au Canada et aux États-Unis, et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises. Au 30 novembre 2023, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 21,5 M\$ (19,8 M\$ au 30 novembre 2022), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des charges de 0,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 (produits de 2,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 4.

Les coentreprises d'AGF au 30 novembre 2023 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	31,9 %
Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	45,5 %
FAV II Principal Carry LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	15,0 %
AGF SAF Private Credit GP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	50,0 %
PCMLP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	50,0 %
AGF SAF Private Credit Performance LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	30,0 %
AGFWave	Coentreprise	Gestion de placements	Canada	50,0 %

AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement des entités d'intéressement dans lesquelles elle participe, si un fonds de Capital Privé excède son seuil de rendement.

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente [« JVDCV »] et la valeur d'utilité [« VU »]) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

### c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la JVPBRN, conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d'AGF, se reporter à la note 4 b).

Les placements à long terme d'AGF au 30 novembre 2023 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I (« EIF »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II (« EIF II »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	5,3 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	25,1 %
AGF SAF Private Credit Limited Partnership (« AGF SAF PC LP »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	4,7 %
Fiducie de crédit privé AGF SAF	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	43,3 %
First Ascent Ventures II LP	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	28,0 %

### 3.3 Conversion des monnaies étrangères

#### a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

#### b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

### 3.4 Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement, d'autres placements et des actifs donnant droit à des commissions détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds, ces placements et ces actifs ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des normes IFRS de comptabilité. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions, qui s'élevaient à 42,2 G\$ au 30 novembre 2023 (41,8 G\$ au 30 novembre 2022).

### 3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

### 3.6 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

i. Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irrévocable à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements.

ii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distribution » à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains des titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVPBAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant

la décomptabilisation et inclus dans le poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

### iii. Coût amorti

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation. Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

## 3.7 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L'instrument dérivé doit être très efficace pour contrebalancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu'un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l'objectif de gestion des risques et la stratégie de l'entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

### 3.8 Contrats de location

AGF détermine qu'un contrat contient un contrat de location conforme à IFRS 16 à l'origine si tous les critères suivants sont remplis :

- Le contrat contient un actif identifiable.
- Le preneur obtient le droit d'utilisation directe d'un actif.
- Le preneur obtient la quasi-totalité de l'avantage économique de l'actif.

Comptabilisation des contrats de location admissibles

L'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, soit la date à laquelle le bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition du preneur. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement constaté au coût moins les coûts indirects, les coûts d'enlèvement et de restauration des lieux, les paiements anticipés de loyers et les incitatifs à la location reçus et amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou sur la durée du contrat de location, selon la première éventualité. La durée du contrat de location comprend la période non résiliable du contrat de location et les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location si AGF est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Les obligations locatives sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes en utilisant soit le taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit le taux d'emprunt marginal. Par la suite, les paiements effectués sur le contrat de location, partiellement compensés par une augmentation de la charge d'intérêt de désactualisation selon la méthode des intérêts effectifs, réduisent les obligations locatives.

Tout contrat de location avec des paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux, avec une durée de location de 12 mois ou moins ou considéré comme une location de faible valeur est exempté de la norme IFRS 16 et continuera d'être passé en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les contrats de location exemptés n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

Modification postérieure à un contrat de location

En cas de modification, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont réévalués. Une modification comprend les actions suivantes : changer la portée du contrat de location en ajoutant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents, prolonger la durée du contrat de location et modifier la contrepartie du contrat de location en augmentant ou en diminuant le paiement du loyer. Lorsque l'obligation locative est réévaluée en raison d'une modification, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

### 3.9 Immobilisations incorporelles

#### a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que les contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

#### b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il

y a lieu. L'amortissement de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs. Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les autres immobilisations incorporelles pour lesquelles il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputées en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles ».

### 3.10 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. Le cas échéant, l'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

### 3.11 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

### 3.12 Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu'il est probable que la sortie d'un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période considérée.

### 3.13 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période considérée, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

### 3.14 Avantages du personnel

#### a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises à un prix d'exercice égal à la juste valeur marchande, c'est-à-dire le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie B sans droit de vote négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des UAPR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF a établi une FAP et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre, déduction faite de l'impôt, pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent aux régimes reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera la totalité des UAD du participant moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

#### **b) Indemnités de cessation d'emploi**

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

#### **c) Autres régimes**

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« UDPV ») à certains employés de Doherty. Le régime prévoit l'octroi d'une prime en trésorerie versée sur trois ans à certains employés, et dont la valeur est liée à l'évolution de la valeur de Doherty en regard de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») de Doherty. Ce régime vise à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de cette filiale en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty. Les obligations en lien avec les régimes sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».



### 3.15 Capital-actions

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

### 3.16 Dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

### 3.17 Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

### 3.18 Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la probabilité qu'AGF profite de l'avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont multipliés par un taux convenu avec le client. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renoncations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds. Les frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni.

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d'experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et sont versés directement par le client à AGF, sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

### 3.19 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont, de par leur nature, incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

**a) Dépréciation d'actifs non financiers**

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la JVDCV et la VU. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie futurs et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8.

**b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions**

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 20. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

**c) Impôt sur le résultat**

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée.

**d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3**

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 26.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

**3.20 Futures normes comptables**

Les normes comptables suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2023 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

*IFRS 17 Contrats d'assurance*

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance*, suivie, en juin 2020, de modifications. Cette norme remplace IFRS 4 *Contrats d'assurance* et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Si une application rétrospective intégrale n'est pas réalisable, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

### Modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que courants ou non courants*

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications relativement à IAS 1 *Classement des passifs en tant que courants ou non courants*. Les modifications clarifient la manière de classer les passifs en tant que courants ou non courants, selon les droits qui existent à la clôture de la période considérée. En 2022, d'autres modifications ont été publiées afin d'inclure des exigences supplémentaires en matière de présentation concernant les clauses restrictives pour chaque période considérée. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

### Modifications à IAS 1 *Informations à fournir sur les méthodes comptables*

En février 2021, l'IASB a publié des modifications relativement à IAS 1 *Informations à fournir sur les méthodes comptables*. Les modifications exigent la présentation des principales méthodes comptables, qui sont définies comme des informations sur les méthodes comptables, lorsqu'on les prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers d'une entité, et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

AGF continue de surveiller les futures normes comptables et d'analyser l'incidence que ces normes peuvent avoir sur les activités d'AGF.

## Note 4 : Placements et placements à long terme

### a) Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2023		2022	
<b>Aux 30 novembre</b>				
JVPBRN				
Fonds communs de placement AGF et autres	21 474	\$	19 816	\$
JVPBAERG				
Titres de participation	717		865	
	<b>22 191</b>	<b>\$</b>	<b>20 681</b>	<b>\$</b>

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a constaté un ajustement positif net de la juste valeur en lien avec les placements classés à la JVPBRN de 0,3 M\$ (perte nette de 2,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022).

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2023		2022	
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 681	\$	23 074	\$
Ajouts <sup>1</sup>	19 680		18 970	
Cessions <sup>1</sup>	(18 542)		(19 476)	
Profits (pertes) réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	292		(2 151)	
Réinvestissement de dividendes et intérêts	228		216	
Profits (pertes) latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	(148)		48	
Solde à la clôture de l'exercice	<b>22 191</b>	<b>\$</b>	<b>20 681</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> L'exercice 2023 comprend des ajouts de 15,0 M\$ (16,1 M\$ pour l'exercice 2022) et des cessions de 15,0 M\$ (19,1 M\$ pour l'exercice 2022) relativement à des montages financiers dans des fonds sur les marchés privés.

Pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

**b) Placements à long terme**

Au 30 novembre 2023, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF dans la plateforme d'activités Capital Privé se chiffrait à 255,0 M\$ (199,1 M\$ au 30 novembre 2022).

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)					
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		<b>2023</b>		<b>2022</b>	
Solde à l'ouverture de l'exercice		<b>199 067</b>	\$	160 721	\$
Achat de placements à long terme		<b>34 173</b>		31 430	
Remboursement de capital		<b>(1 704)</b>		(8 209)	
Ajustement de la juste valeur <sup>1</sup>		<b>23 433</b>		15 125	
Solde à la clôture de l'exercice		<b>254 969</b>	\$	199 067	\$

<sup>1</sup> L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

Les ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions en lien avec les placements à long terme d'AGF dans Capital Privé sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a constaté des produits de 23,4 M\$ (15,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) à titre d'ajustements de la juste valeur de placements à long terme et de 3,1 M\$ (9,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) à titre de distributions en lien avec ses placements à long terme.

L'engagement d'AGF à l'égard de fonds et de placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé aux 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)					
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		<b>2023</b>		<b>2022</b>	
Solde de l'engagement à financer, à l'ouverture de l'exercice		<b>42 937</b>	\$	70 917	\$
Capital supplémentaire engagé		<b>13 300</b>		3 450	
Capital financé pendant l'exercice		<b>(34 173)</b>		(31 430)	
Solde de l'engagement à financer, à la clôture de l'exercice <sup>1</sup>		<b>22 064</b>	\$	42 937	\$

<sup>1</sup> Abstraction faite d'un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

## Note 5 : Participations dans des coentreprises

AGF détient des participations dans des coentreprises qui gèrent ses fonds de Capital Privé. Pour plus de détails sur les pourcentages des participations, se reporter à la note 3.2 b). Ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Vu ses participations dans des coentreprises, AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement. Ces montants sont comptabilisés par AGF et ses coentreprises quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible.

AGF détient également une participation dans AGFWave, qui offre des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud.

La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)			
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice		<b>1 654 \$</b>	783 \$
Participations dans des coentreprises		<b>422</b>	1 280
Quote-part du résultat		<b>3 427</b>	(316)
Distributions reçues		<b>(3 258)</b>	(93)
Solde à la clôture de l'exercice		<b>2 245 \$</b>	1 654 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a constaté un bénéfice de 3,4 M\$ (perte de 0,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022), qui comprend un bénéfice de 3,5 M\$ (0,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) de ses coentreprises dans Capital Privé, compensé par une perte de 0,1 M\$ (0,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) de sa participation dans AGFWave. En outre, AGF a reçu des distributions de 3,3 M\$ (0,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) de ses coentreprises dans Capital Privé.

## Note 6 : Autres accords donnant droit à des commissions

### InstarAGF – Accord donnant droit à des commissions

AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touche des commissions annuelles de 14 points de base en fonction de l'actif géré de InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). En vertu d'IFRS 15, l'accord de commissions est classé à titre de contrat avec Instar. Conformément à IFRS 15, les commissions annuelles sont constatées dans les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement sur la durée résiduelle de chaque Fonds InstarAGF. Au 30 novembre 2023, les actifs donnant droit à des commissions des Fonds InstarAGF s'élevaient à 2,0 G\$ (2,0 G\$ au 30 novembre 2022). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé des produits de 3,0 M\$ (2,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) relativement à l'accord de commissions.

AGF a un engagement en capital anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar. Dans le cadre de cet engagement, AGF touchera des commissions annuelles continues de 7 points de base en fonction de l'actif géré du troisième fonds d'Instar ainsi qu'une participation d'intéressement.

En vertu d'IFRS 9, la participation d'intéressement d'AGF dans les Fonds InstarAGF est classée à titre d'instrument financier, à savoir des titres de participation, et est comptabilisée à la JVPBAERG. Au 30 novembre 2023, la juste valeur de la participation d'intéressement s'établissait à 1,9 M\$ (1,4 M\$ au 30 novembre 2022) et avait été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs ». AGF présente des produits différés à long terme de 1,9 M\$ connexes à la comptabilisation initiale de l'entité d'intéressement, qui seront constatés dans les états consolidés du résultat net à mesure que les distributions sont reçues. L'ajustement de la juste valeur des entités d'intéressement modifiera l'actif, de même que les produits différés de manière correspondante. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a constaté un ajustement de la juste valeur de 0,5 M\$ (0,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) connexe à la participation d'intéressement.

### First Ascent – Accord donnant droit à des commissions

AGF a un partenariat stratégique relatif au capital-investissement avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de son engagement à titre d'investisseur fondamental, AGF a versé 30,0 M\$ au deuxième fonds de First Ascent (le « Fonds First Ascent ») et touchera des commissions annuelles de 0,2 M\$ pendant la période d'engagement et de 11,5 points de base sur le capital investi net après la période d'engagement. Au 30 novembre 2023, les actifs donnant droit à des commissions du Fonds First Ascent s'élevaient à 0,1 G\$ (0,1 G\$ au 30 novembre 2022). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé des produits de 0,2 M\$ (0,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) relativement à l'accord de commissions.

### Note 7 : Actif au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

AGF loue des locaux pour bureaux et du matériel de bureau. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, une modification et une réévaluation d'un contrat de location d'AGF de 0,1 M\$ (0,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) ont eu lieu. Au 30 novembre 2023, l'actif au titre du droit d'utilisation s'élevait à 71,8 M\$ (70,2 M\$ au 30 novembre 2022) et les obligations locatives se chiffraient à 84,1 M\$ (81,3 M\$ au 30 novembre 2022); les montants ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. Aux 30 novembre 2023 et 2022, les valeurs comptables de l'actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'AGF en fonction des postes et des mouvements se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Actif au titre du droit d'utilisation			Obligations locatives
	Locaux pour bureaux	Matériel de bureau	Total	
Au 1 <sup>er</sup> décembre 2022	69 735 \$	443 \$	70 178 \$	81 269 \$
Charge d'amortissement	(4 244)	(81)	(4 325)	–
Ajout	6 108	–	6 108	6 108
Modification et réévaluation d'un contrat de location	(171)	–	(171)	136
Charge d'intérêts	–	–	–	2 198
Paievements	–	–	–	(5 647)
<b>Au 30 novembre 2023</b>	<b>71 428 \$</b>	<b>362 \$</b>	<b>71 790 \$</b>	<b>84 064 \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> décembre 2021	75 384 \$	681 \$	76 065 \$	84 629 \$
Charge d'amortissement	(5 215)	(232)	(5 447)	–
Modification et réévaluation d'un contrat de location	(434)	(6)	(440)	(670)
Charge d'intérêts	–	–	–	2 071
Paievements	–	–	–	(4 761)
<b>Au 30 novembre 2022</b>	<b>69 735 \$</b>	<b>443 \$</b>	<b>70 178 \$</b>	<b>81 269 \$</b>

AGF est liée par des contrats de location en fait de locaux pour bureaux et de matériel de bureau. Les loyers approximatifs contractuels annuels minimums restants d'AGF relativement aux contrats de location se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	
Exercices clos les 30 novembre	
2024	6 031 \$
2025	6 031
2026	5 810
2027	5 745
2028	5 658
Par la suite	45 744
<b>Total</b>	<b>75 019 \$</b>

**Note 8 : Goodwill et immobilisations incorporelles**

(en milliers de dollars)	Contrats de gestion	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	250 830 \$	558 \$	941 147 \$
Amortissement	-	-	(84)	(84)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>474 \$</b>	<b>941 063 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	250 830 \$	946 \$	941 535 \$
	689 759	250 830	946	941 535
Cumul des amortissements	-	-	(472)	(472)
	-	-	(472)	(472)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>474 \$</b>	<b>941 063 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2023</b>				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	250 830 \$	474 \$	941 063 \$
Amortissement	-	-	(76)	(76)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>398 \$</b>	<b>940 987 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	250 830 \$	946 \$	941 535 \$
	689 759	250 830	946	941 535
Cumul des amortissements	-	-	(548)	(548)
	-	-	(548)	(548)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>398 \$</b>	<b>940 987 \$</b>

Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (soit une UGT). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Gestion de placements – Détail	Gestion de placements – Comptes institutionnels	Cypress	Doherty	Total
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>157 313 \$</b>	<b>76 762 \$</b>	<b>12 548 \$</b>	<b>4 207 \$</b>	<b>250 830 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2023</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>157 313 \$</b>	<b>76 762 \$</b>	<b>12 548 \$</b>	<b>4 207 \$</b>	<b>250 830 \$</b>

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2023, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2023, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 779 068 \$ (780 295 \$ au 30 novembre 2022), dont 689 356 \$ (690 020 \$ au 30 novembre 2022) pour l'UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la JVDCV ou la VU. Aux 30 novembre 2023 et 2022, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la valeur recouvrable.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d'actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la composition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion. Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 67 % des coûts totaux de l'UGT de détail et 66 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d'inclusion des synergies de 50 %, découlant de synergies d'environ 33 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress et de Doherty, car ces dernières exercent des activités auprès de clients privés.

À la suite du test annuel de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion au 30 novembre 2023.



Les résultats de l'évaluation de l'UGT la plus importante d'AGF aux 30 novembre 2023 et 2022 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Gestion de placements – Détail</b>	<b>Gestion de placements – Détail</b>
Valeur recouvrable – globale	1 306 206 \$	1 442 727 \$
Valeur comptable	689 356	690 020
<b>Excédent</b>	<b>616 850 \$</b>	<b>752 707 \$</b>
Actif géré	22 081 902 \$	21 426 242 \$
Actif géré – ratio	5,90 %	6,70 %
<b>JVDCV</b>		
Taux d'actualisation	11,95 %	11,70 %
Taux de croissance final	3,50 %	3,50 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %	50,00 %

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses aux 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Gestion de placements – Détail</b>	<b>Gestion de placements – Détail</b>
<b>JVDCV</b>		
Taux d'actualisation	11,50 %	11,25 %
Taux de croissance final	4,00 %	4,00 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %	50,00 %
<b>Valeur recouvrable – élevé</b>	<b>1 450 647 \$</b>	<b>1 607 859 \$</b>
Taux d'actualisation	12,40 %	12,15 %
Taux de croissance final	3,00 %	3,00 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %	50,00 %
<b>Valeur recouvrable – bas</b>	<b>1 190 673 \$</b>	<b>1 311 651 \$</b>

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

**Note 9 : Immobilisations corporelles et logiciels**

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Matériel informatique	Logiciels	Total
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 119 \$	14 014 \$	1 796 \$	2 080 \$	19 009 \$
Ajouts	3 971	9 147	1 950	1 271	16 339
Amortissement	(1 032)	(2 659)	(1 005)	(1 425)	(6 121)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>4 058 \$</b>	<b>20 502 \$</b>	<b>2 741 \$</b>	<b>1 926 \$</b>	<b>29 227 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>					
Coût	13 372 \$	29 498 \$	5 440 \$	5 623 \$	53 933 \$
Moins l'actif totalement amorti	(5 994)	(7 093)	(593)	(1 722)	(15 402)
	7 378	22 405	4 847	3 901	38 531
Cumul des amortissements	(9 314)	(8 996)	(2 699)	(3 697)	(24 706)
Moins l'actif totalement amorti	5 994	7 093	593	1 722	15 402
	(3 320)	(1 903)	(2 106)	(1 975)	(9 304)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 058 \$</b>	<b>20 502 \$</b>	<b>2 741 \$</b>	<b>1 926 \$</b>	<b>29 227 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2023</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	4 058 \$	20 502 \$	2 741 \$	1 926 \$	29 227 \$
Ajouts	526	973	445	1 499	3 443
Amortissement	(820)	(1 619)	(980)	(1 300)	(4 719)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>3 764 \$</b>	<b>19 856 \$</b>	<b>2 206 \$</b>	<b>2 125 \$</b>	<b>27 951 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>					
Coût	7 904 \$	23 378 \$	5 292 \$	5 400 \$	41 974 \$
Moins l'actif totalement amorti	(114)	(286)	(715)	(1 044)	(2 159)
	7 790	23 092	4 577	4 356	39 815
Cumul des amortissements	(4 140)	(3 522)	(3 086)	(3 275)	(14 023)
Moins l'actif totalement amorti	114	286	715	1 044	2 159
	(4 026)	(3 236)	(2 371)	(2 231)	(11 864)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3 764 \$</b>	<b>19 856 \$</b>	<b>2 206 \$</b>	<b>2 125 \$</b>	<b>27 951 \$</b>

**Note 10 : Dettes d'exploitation**

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2023	2022
Rémunération à payer	51 513 \$	48 083 \$
TVH à payer	7 920	8 158
Autres	18 859	18 240
Dettes d'exploitation et charges à payer	78 292 \$	74 481 \$

**Note 11 : Dette à long terme**

La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») d'AGF procure un montant en capital global maximal de 140,0 M\$ et un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, d'acceptations bancaires ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 6 novembre 2025. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a remboursé 110,0 M\$ (5,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) et prélevé 94,0 M\$ (27,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022). Au 30 novembre 2023, AGF avait prélevé 6,0 M\$ (22,0 M\$ au 30 novembre 2022) sur la facilité, et un montant de 144,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et sur le crédit de sécurité. AGF engage des frais de transaction qui sont amortis sur la durée de la facilité. Au 30 novembre 2023, le solde des frais de transaction se chiffrait à 0,2 M\$.

**Note 12 : Actifs et passifs d'impôt différé**

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	2023	2022
Actifs d'impôt différé		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	2 052 \$	2 131 \$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	1 550	1 757
	3 602 \$	3 888 \$
Passifs d'impôt différé		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	154 203 \$	152 174 \$
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	(1 369)	(1 567)
	152 834	150 607
Passifs d'impôt différé, montant net	149 232 \$	146 719 \$

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé en capitaux propres	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
<b>Exercice clos le 30 novembre 2023</b>					
Actifs d'impôt différé					
Charges déductibles dans des exercices futurs	9 557 \$	(635) \$	604 \$	- \$	9 526 \$
Reports prospectifs de pertes	100	41	-	-	141
Immobilisations corporelles	1 826	142	-	-	1 968
Autres crédits et reports prospectifs	22	(4)	-	-	18
	<b>11 505 \$</b>	<b>(456) \$</b>	<b>604 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>11 653 \$</b>
Passifs d'impôt différé					
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 051 \$	(55) \$	- \$	- \$	150 996 \$
Participations	7 162	2 736	-	(20)	9 878
Autres	11	-	-	-	11
	<b>158 224 \$</b>	<b>2 681 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>160 885 \$</b>
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>146 719 \$</b>	<b>3 137 \$</b>	<b>(604) \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>149 232 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>					
Actifs d'impôt différé					
Charges déductibles dans des exercices futurs	10 205 \$	(503) \$	(145) \$	- \$	9 557 \$
Reports prospectifs de pertes	126	(26)	-	-	100
Immobilisations corporelles	1 388	438	-	-	1 826
Autres crédits et reports prospectifs	38	(16)	-	-	22
	<b>11 757 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>(145) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>11 505 \$</b>
Passifs d'impôt différé					
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 073 \$	(22) \$	- \$	- \$	151 051 \$
Participations	4 882	2 274	-	6	7 162
Autres	11	-	-	-	11
	<b>155 966 \$</b>	<b>2 252 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>158 224 \$</b>
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>144 209 \$</b>	<b>2 359 \$</b>	<b>145 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>146 719 \$</b>

- b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéfices imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2023, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 45,0 M\$ et des charges déductibles de 2,1 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2023 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

2036	348	\$
2037	3 609	
2038	4 957	
2039	-	
2040	-	
Par la suite	1 975	
Sans date d'expiration	34 109	

- c) Au 30 novembre 2023, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 2,9 M\$ (4,0 M\$ au 30 novembre 2022).

## Note 13 : Capital-actions

### a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

### b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2023		2022	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)				
<b>Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote</b>	<b>57 600</b>	<b>- \$</b>	57 600	- \$
<b>Actions de catégorie B sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	64 407 816	391 719 \$	69 956 884	426 193 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	76 942	564	65 477	452
Options sur actions exercées	1 271 298	7 403	612 243	3 356
Rachat aux fins d'annulation	(1 805 652)	(10 966)	(6 284 538)	(38 216)
Achat d'actions propres pour la FAP	-	-	(300 000)	(1 883)
Remise d'actions propres pour la FAP <sup>1</sup>	321 047	1 782	357 750	1 817
Solde à la clôture de l'exercice	<b>64 271 451</b>	<b>390 502 \$</b>	64 407 816	391 719 \$

<sup>1</sup> En décembre 2023, 401 983 unités d'actions supplémentaires (289 843 en décembre 2022) ont été remises.

**c) Rachat aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote**

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote, sous réserve de certains paramètres. En vertu de son OPR dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 4 397 923 actions entre le 8 février 2023 et le 7 février 2024 et au plus 4 889 630 actions entre le 8 février 2022 et le 7 février 2023. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, en vertu de son OPR dans le cours normal des activités, AGF a racheté 1 805 652 actions de catégorie B sans droit de vote (2 795 892 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) pour une contrepartie totale de 13,4 M\$, à un prix moyen de 7,40 \$ par action (20,2 M\$, à un prix moyen de 7,22 \$ par action). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, la moins-value de la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 2,4 M\$ (3,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 3 488 646 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 23,5 M\$, au prix de 6,75 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 21,2 M\$. La moins-value sur le prix de rachat de 2,3 M\$ et les coûts de transaction de 0,4 M\$ ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

**d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP**

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF n'a racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote (300 000 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, pour une contrepartie de 1,9 M\$) pour la FAP. Les actions rachetées pour la FAP sont rachetées selon l'OPR dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, 321 047 actions de catégorie B sans droit de vote (357 750 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2023, 396 021 actions de catégorie B sans droit de vote (717 068 actions au 30 novembre 2022) étaient détenues en tant qu'actions propres.

**Note 14 : Cumul des autres éléments du résultat global**

(en milliers de dollars)	Écart de conversion	JVPBAERG	Total
<b>Solde d'ouverture du cumul des AERG au 1<sup>er</sup> décembre 2021</b>			
AERG	(1 501) \$	4 513 \$	3 012 \$
Charge d'impôt sur le résultat	-	(58)	(58)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2021</b>	(1 501)	4 455	2 954
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2022			
AERG	-	48	48
Charge d'impôt sur le résultat	-	(7)	(7)
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	(1 501)	4 496	2 995
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2023			
AERG	-	(148)	(148)
Charge d'impôt sur le résultat	-	20	20
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>	<b>(1 501) \$</b>	<b>4 368 \$</b>	<b>2 867 \$</b>

**Note 15 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration**

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2023	2022
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	438 479 \$	438 211 \$
Charges des fonds	(10 307)	(7 864)
	<b>428 172 \$</b>	<b>430 347 \$</b>

**Note 16 : Autres produits**

Les autres produits comprennent les intérêts perçus sur les dépôts à terme, les gains et les pertes de change et les autres produits divers. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté 4,0 M\$ au poste « Autres produits » en lien avec un remboursement d'intérêts versé par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Pour plus de détails, se reporter à la note 28.

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2023	2022
Produits d'intérêts	1 548 \$	701 \$
Autres produits	1 082	5 255
	<b>2 630 \$</b>	<b>5 956 \$</b>

**Note 17 : Instruments financiers**

Le 11 avril 2022, AGF a conclu un swap sur le rendement total (« SRT ») avec une institution financière pour gérer l'exposition aux variations de la juste valeur de ses UAD, qui est fonction du cours de l'action AGF.B. Au 30 novembre 2023, AGF avait couvert économiquement 96,0 % de ses UAD pour une valeur nominale totale de 9,1 M\$. Le SRT vient à échéance le 31 mai 2024 avec l'option de prolonger le swap au même cours moyen.

AGF n'a pas classé le SRT comme instrument de couverture à des fins comptables. AGF présente les variations de la juste valeur du SRT, qui comprend le produit des dividendes réinvestis, de même que les frais de financement et d'exécution associés au SRT, ainsi que les variations correspondantes de la juste valeur des UAD, dans les charges de rémunération fondée sur des actions, dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a comptabilisé un recouvrement de 1,2 M\$ (perte de 0,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) connexe au SRT dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

La juste valeur du SRT est classée comme instrument de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 26.

**Note 18 : Charges par nature**

(en milliers de dollars)				
Exercices clos les 30 novembre			2023	2022
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration				
Salaires, avantages sociaux et rémunération fondée sur le rendement	137 846	\$	126 277	\$
Rémunération fondée sur des actions <sup>1,2</sup>	9 523		7 924	
Indemnités de cessation d'emploi	1 334		4 414	
Charges non liées à la rémunération <sup>2</sup>	60 345		55 947	
	<b>209 048</b>	<b>\$</b>	<b>194 562</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 17.

<sup>2</sup> Certains montants comparatifs ont fait l'objet d'un reclassement selon la présentation de l'exercice écoulé.

**Note 19 : Charge au titre des avantages du personnel**

(en milliers de dollars)				
Exercices clos les 30 novembre			2023	2022
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions	137 846	\$	126 277	\$
Régimes d'options sur actions	301		535	
Régime d'UAPR	7 650		6 114	
Régime d'UAD <sup>1</sup>	1 572		1 275	
Rémunération fondée sur des actions	9 523	\$	7 924	\$
	<b>147 369</b>	<b>\$</b>	<b>134 201</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 17.

**Note 20 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions****a) Régimes d'options sur actions**

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 2 020 285 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (2 004 285 actions au 30 novembre 2022) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2023.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2023		2022	
Exercices clos les 30 novembre	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options sur actions de catégorie B sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 701 833	5,90 \$	6 028 824	6,12 \$
Options attribuées	-	-	304 414	6,57
Options éteintes	(16 000)	6,20	-	-
Options échues	-	-	(1 019 162)	7,95
Options exercées	(1 271 298)	5,15	(612 243)	4,90
Solde à la clôture de l'exercice	<b>3 414 535</b>	<b>6,18 \$</b>	<b>4 701 833</b>	<b>5,90 \$</b>



Les options sur actions en cours au 30 novembre 2023 ont des dates d'échéance entre 2024 et 2030. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2023 et 2022 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2023 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
0,00 \$ à 5,00 \$	667 650	2,0 ans	4,99 \$	667 650	4,99 \$
5,01 \$ à 10,00 \$	2 746 885	2,7 ans	6,48	2 304 889	6,45
	<b>3 414 535</b>	<b>2,6 ans</b>	<b>6,18 \$</b>	<b>2 972 539</b>	<b>6,12 \$</b>

Au 30 novembre 2022 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
0,00 \$ à 5,00 \$	1 532 218	1,5 an	4,78 \$	1 532 218	4,78 \$
5,01 \$ à 10,00 \$	3 169 615	3,5 ans	6,45	2 281 832	6,45
	<b>4 701 833</b>	<b>2,9 ans</b>	<b>5,90 \$</b>	<b>3 814 050</b>	<b>5,78 \$</b>

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF n'a attribué aucune option sur action (304 414 options pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,3 M\$ (0,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022). L'estimation de la juste valeur des options attribuées de l'exercice clos le 30 novembre 2022 s'est chiffrée à 1,35 \$ l'option, selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées de l'exercice clos le 30 novembre 2022 :

Exercice clos le 30 novembre	2022
Taux d'intérêt sans risque	3,1 %
Rendement prévu de l'action	5,9 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	37,0 %
Taux d'extinction	4,4 %
Durée de l'option	5,3 ans

**b) Autres paiements fondés sur des actions**

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR et les UAD. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a constaté une charge de 3,0 M\$ (1,6 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) et un passif de 11,4 M\$ au 30 novembre 2023 (10,9 M\$ au 30 novembre 2022) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, AGF a constaté des charges de rémunération de 6,8 M\$ (5,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022) et un surplus d'apport de 10,0 M\$ au 30 novembre 2023 (6,8 M\$ au 30 novembre 2022), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR.

La variation des UAPR et des UAD pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

	2023	2022
	Nombre d'unités d'actions	Nombre d'unités d'actions
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	4 526 587	3 926 196
Émises		
Attribution initiale	155 433	1 428 409
Au lieu de dividendes	216 046	182 604
Réglées en trésorerie	(693 627)	(639 072)
Réglées en instruments de capitaux propres, déduction faite de l'impôt	(321 047)	(357 750)
Éteintes et annulées	(19 257)	(13 800)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	3 864 135	4 526 587
Réglées en trésorerie, à la clôture de l'exercice	1 723 033	1 875 358
Réglées en instruments de capitaux propres, à la clôture de l'exercice	2 141 102	2 651 229

**Note 21 : Charges d'intérêts**

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	2023	2022
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement <sup>1</sup>	2 414 \$	621 \$
Charge d'intérêts sur les contrats de location (note 7)	2 198	2 071
Charge d'intérêts liée à l'impôt	262	1
	<b>4 874 \$</b>	<b>2 693 \$</b>

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2023, AGF avait prélevé 6,0 M\$ (22,0 M\$ au 30 novembre 2022) sur la facilité.

**Note 22 : Charge d'impôt sur le résultat**

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Impôt sur le résultat exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	26 135 \$	19 271 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	180	(38)
Autres	(2 132)	(980)
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat exigible</b>	<b>24 183 \$</b>	<b>18 253 \$</b>
Impôt sur le résultat différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	3 051 \$	2 406 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	86	(47)
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>3 137</b>	<b>2 359</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>27 320 \$</b>	<b>20 612 \$</b>

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5 %	26,5 %
Écart des taux sur le résultat des filiales	0,1	0,2
Produits financiers exonérés d'impôt <sup>1</sup>	-	(1,0)
Profits soumis à divers taux d'imposition	(3,4)	(2,5)
Charges non déductibles	0,8	0,3
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	1,0	1,5
Autres	(1,2)	(1,4)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>23,8 %</b>	<b>23,6 %</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté 4,0 M\$ au poste « Autres produits » en lien avec un remboursement d'intérêts versé par l'ARC. Pour plus de détails, se reporter à la note 28.

c) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des AERG se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(20) \$	6 \$
	<b>(20) \$</b>	<b>6 \$</b>

d) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	(604) \$	145 \$
	<b>(604) \$</b>	<b>145 \$</b>

**Note 23 : Résultat par action**

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Numérateur		
Résultat net de l'exercice	<b>87 700 \$</b>	66 647 \$
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	<b>64 957 984</b>	68 430 165
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	<b>2 275 861</b>	1 007 048
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	<b>67 233 845</b>	69 437 213
Résultat par action de l'exercice		
De base	<b>1,35 \$</b>	0,97 \$
Dilué	<b>1,30 \$</b>	0,96 \$

**Note 24 : Dividendes**

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,43 \$ par action (0,39 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 27,9 M\$ (26,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022).

Le 15 décembre 2023, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, soit un dividende total d'environ 7,1 M\$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende.

## Note 25 : Transactions entre parties liées

### a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 100 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Le 12 avril 2023, les 20 % d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote qui étaient détenus par l'ancien vice-président du conseil d'administration d'AGF ont été vendus à Goldring Capital Corporation.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)			
Exercices clos les 30 novembre		2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme		10 269 \$	10 931 \$
Paiements fondés sur des actions		5 847	3 712
		<b>16 116 \$</b>	<b>14 643 \$</b>

### b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des normes IFRS de comptabilité, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds AGF, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2023 et 2022 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2023, AGF avait une créance de 12,4 M\$ (16,7 M\$ au 30 novembre 2022) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 10,3 M\$ (8,6 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF ainsi que dans la plateforme d'activités Capital Privé. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter à la note 4.

## Note 26 : Gestion des risques financiers

### a) Environnement économique

Le climat géopolitique mondial demeure une source de volatilité pour les marchés mondiaux, les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine perdurant. Les taux d'intérêt et d'inflation élevés ont également contribué à attiser la volatilité et pourraient continuer d'influer sur la trajectoire des rendements des placements au cours des 12 prochains mois. La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF.

Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen global, abstraction faite de Capital Privé. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Capital Privé, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,4 M\$.

### b) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

#### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

#### i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,2 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,4 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

## ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant l'encours de la dette pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables en regard de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie en 2023 aurait occasionné un changement d'environ 0,1 M\$ dans les charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Au 30 novembre 2023, environ 19,3 % de l'actif géré des fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 2,5 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

## iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Capital Privé. Au 30 novembre 2023, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent respectivement à 21,5 M\$, à 0,7 M\$ et à 255,0 M\$. Au 30 novembre 2023, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit latent ou une perte latente avant impôt de 27,7 M\$ porté en résultat net et un profit latent ou une perte latente avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

**Risque de crédit**

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Capital Privé, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 11. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2023 et 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	1 an ou moins	1 à 5 ans
<b>Exercice clos le 30 novembre 2023</b>		
Dettes d'exploitation et charges à payer	78 292 \$	- \$
Dettes à long terme	-	6 000
Autres passifs	-	10 369
<b>Total</b>	<b>78 292 \$</b>	<b>16 369 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>		
Dettes d'exploitation et charges à payer	74 481 \$	- \$
Dettes à long terme	-	22 000
Instruments financiers dérivés	246	-
Autres passifs	-	10 253
<b>Total</b>	<b>74 727 \$</b>	<b>32 253 \$</b>

### c) Gestion du capital

AGF gère activement son capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en s'assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer ses engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Capital Privé.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 11 et 13. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.



**d) Estimations de la juste valeur**

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme, le cas échéant, se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

- Niveau 1 Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2023 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)				
<b>Au 30 novembre 2023</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Actifs financiers évalués à la JVPBRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 453 \$	- \$	- \$	50 453 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	21 474	-	-	21 474
Placements à long terme	-	-	254 969	254 969
Intéressement	-	-	1 864	1 864
Instruments financiers dérivés	-	965	-	965
Actifs financiers évalués à la JVPBAERG				
Titres de participation	717	-	-	717
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>72 644 \$</b>	<b>965 \$</b>	<b>256 833 \$</b>	<b>330 442 \$</b>
<b>Passifs</b>				
Passifs financiers évalués à la JVPBRN				
Résultat différé à long terme de l'intéressement	- \$	- \$	1 864 \$	1 864 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 864 \$</b>	<b>1 864 \$</b>

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

Au 30 novembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actifs financiers évalués à la JVPBRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 620 \$	- \$	- \$	58 620 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	19 816	-	-	19 816
Placements à long terme	-	-	199 067	199 067
Intéressement	-	-	1 444	1 444
Actifs financiers évalués à la JVPBAERG				
Titres de participation	865	-	-	865
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>79 301 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>200 511 \$</b>	<b>279 812 \$</b>
<b>Passifs</b>				
Passifs financiers évalués à la JVPBRN				
Résultat différé à long terme de l'intéressement	- \$	- \$	1 444 \$	1 444 \$
Instruments financiers dérivés	-	246	-	246
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>- \$</b>	<b>246 \$</b>	<b>1 444 \$</b>	<b>1 690 \$</b>

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF ainsi que les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme connexes à la plateforme d'activités Capital Privé et la juste valeur des placements d'intéressement en lien avec les Fonds InstarAGF. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument.

Au 30 novembre 2023, la juste valeur des placements à long terme d'AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 25,5 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 4 b).

La juste valeur des placements d'intéressement en lien avec les Fonds InstarAGF était fondée sur l'information financière et la valeur liquidative fournies par les entités émettrices en tenant compte du calendrier, des projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation appropriés utilisés. Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

La variation des instruments de niveau 3 pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Total</b>
<b>Placements à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2022	199 067 \$
Achat d'un placement	34 173
Remboursement de capital	(1 704)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net <sup>1</sup>	23 433
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>	<b>254 969 \$</b>
<b>Intéressement</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2022	1 444 \$
Ajustement de la juste valeur	420
<b>Solde au 30 novembre 2023</b>	<b>1 864 \$</b>

<sup>1</sup> La variation du profit latent connexe à des placements actuellement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'est élevée à 23 433 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

La variation des instruments de niveau 3 pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Total</b>
<b>Placements à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2021	160 721 \$
Achat d'un placement	31 430
Remboursement de capital	(8 209)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net <sup>1</sup>	15 125
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>199 067 \$</b>
<b>Intéressement</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2021	1 159 \$
Ajustement de la juste valeur	285
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>1 444 \$</b>

<sup>1</sup> La variation du profit latent connexe à des placements actuellement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'est élevée à 15 125 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

## Note 27 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2023 et 2022, et l'incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

(en milliers de dollars)		Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
Au 30 novembre 2023		Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie [notes 27 a), b)]	691 017 \$	(640 564) \$	50 453 \$		- \$	50 453 \$
Instruments financiers dérivés	965	-	965		-	965
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>691 982 \$</b>	<b>(640 564) \$</b>	<b>51 418 \$</b>		<b>- \$</b>	<b>51 418 \$</b>
		Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
		Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes à long terme [note 27 b)]	5 823 \$	- \$	5 823 \$		- \$	5 823 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>5 823 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>5 823 \$</b>		<b>- \$</b>	<b>5 823 \$</b>

(en milliers de dollars)		Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
Au 30 novembre 2022		Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie [notes 27 a), b)]	600 144 \$	(541 524) \$	58 620 \$		(131) \$	58 489 \$
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>600 144 \$</b>	<b>(541 524) \$</b>	<b>58 620 \$</b>		<b>(131) \$</b>	<b>58 489 \$</b>
		Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
		Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Passifs financiers</b>						
Dettes à long terme [note 27 b)]	21 587 \$	- \$	21 587 \$		- \$	21 587 \$
Instruments financiers dérivés	246	-	246		(131)	115
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>21 833 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>21 833 \$</b>		<b>(131) \$</b>	<b>21 702 \$</b>

- a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- b) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc. (« PAGFI »), a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d'AGF et de certaines de ses filiales détenu par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

## **Note 28 : Éventualités**

Certaines réclamations ont été ou pourraient être déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

### **Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis**

En 2022, AGF a reçu des lettres de l'ARC relativement à l'allègement d'une partie des intérêts précédemment demandés pour les années d'imposition 2008 à 2015 en lien avec l'affaire résolue sur l'établissement du prix de transfert; se reporter à nos communications à cet effet dans les états financiers consolidés annuels 2013 à 2020. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2022, l'ARC a versé à AGF un remboursement d'environ 4,0 M\$ en lien avec ces intérêts. L'allègement des intérêts, qui est non imposable, a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ».

## Note 29 : Engagements et garanties

### a) Engagements

AGF est liée par des contrats d'engagements en matière de service. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs de ces engagements se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Engagements en matière de service
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	
2024	26 625 \$
2025	24 038
2026	14 031
2027	11 225
2028	3 408
Par la suite	25 298
<b>Total</b>	<b>104 625 \$</b>

Pour plus de détails sur les engagements contractuels d'AGF relativement aux contrats de location de locaux pour bureaux et de matériel de bureau, se reporter à la note 7. En outre, au 30 novembre 2023, AGF avait investi 213,8 M\$ (181,3 M\$ au 30 novembre 2022) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé et 22,1 M\$ (42,9 M\$ au 30 novembre 2022) de capital restaient à être investis. De plus, AGF a un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

### b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

## Note 30 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2024, AGF a annoncé avoir signé des ententes définitives afin d'acquérir une participation majoritaire dans Kensington Capital Partners Limited, l'une des sociétés d'investissement alternatif de premier plan au Canada, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Capital Privé AGF Inc., pour une contrepartie en trésorerie de 45 M\$ ainsi qu'une contrepartie supplémentaire, si certains objectifs de croissance à court terme sont réalisés.

La transaction doit être menée à bien au deuxième trimestre de 2024, sous réserve de l'obtention de certaines approbations réglementaires et du respect des conditions de clôture.

*Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents.*

# Répertoire général d'AGF

## **La Société de Gestion**

### **AGF Limitée**

CIBC SQUARE, Tower One  
81, rue Bay, bureau 3900  
Toronto (Ontario) M5J 0G1  
Site Web : AGF.com  
Courriel : tigre@AGF.com  
Téléphone : 416-367-1900

### **AGF International Advisors Company Limited**

12 Duke Lane  
Dublin, 2, Ireland

## **Placements AGF Inc.**

CIBC SQUARE, Tower One  
81, rue Bay, bureau 3900  
Toronto (Ontario) M5J 0G1

### **AGF Investments America Inc.**

99 High Street, bureau 2802  
Boston, MA 02110

### **Cypress Capital Management Ltd.**

1055, West Georgia Street,  
bureau 1700  
C.P. 11136  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 3P3

## **Doherty & Associates Ltd.**

56, rue Sparks, bureau 700  
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

### **AGF Investments LLC**

99 High Street, bureau 2802  
Boston, MA 02110

### **Gestion de placements Highstreet**

244, Pall Mall Street, bureau 350  
London (Ontario) N6A 5P6

## **Renseignements pour les actionnaires**

### **Auditeurs**

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

### **Agent des registres et des transferts**

Société de fiducie Computershare  
du Canada  
1-800-564-6253

### **Inscription à la Bourse**

AGF.B



## Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : partage des informations, démarche mesurée et responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible, et qui constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.

Il faut être de taille<sup>MC</sup>



### La Société de Gestion AGF Limitée

CIBC SQUARE, Tower One  
81, rue Bay, bureau 3900  
Toronto (Ontario) M5J 0G1

**Site Web :** [www.AGF.com](http://www.AGF.com)  
**Courriel :** [tigre@AGF.com](mailto:tigre@AGF.com)  
**Téléphone :** 416-367-1900